

Au Conseil Général de Bonvillars.

Préavis: 03/23

Bonvillars, le 05.06.2023

Révisions des statuts du SDIS Nord Vaudois.

La commission composée de Mme Marie-Claude Colin de M Richard Ayala et du rapporteur Adrien Corthésy se sont rencontrés le lundi 05 juin 2023 pour statuer sur ledit préavis.

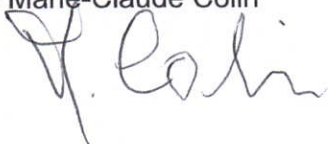
La précédente révision ayant échouée auprès de plusieurs communes, le processus s'est donc interrompu. Dès lors le CODIR a revu son approche quant à la modification de ces objets en plusieurs phases, avec en priorité l'intégration des Jeunes Sapeurs pompiers qui pourrait se faire en Janvier 2024 selon les résultats des différents conseils communaux.

Une seconde phase de consultation arrivera fin 2023 avec la modification des statuts en profondeur cette fois-ci.

La commission propose donc au conseil d'accepter le préavis dans son entier .

Pour la commission mme Marie-Claude Colin, M Richard Ayala et le rapporteur Adrien Corthésy

Mme Marie-Claude Colin

Handwritten signature of Mme Marie-Claude Colin in blue ink.

M Richard Ayala

M Adrien Corthésy

Handwritten signature of M Adrien Corthésy in blue ink.



Conseil Général
Bonvillars

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux membres
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Informations des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis 6/2022 – Budget 2023
7. Préavis 7/2022 – Travaux au carrefour Croix-des-Terreux/Praz Dominjoz
8. Préavis 8/2022 – Travaux grande salle et installation photovoltaïque
9. Motions, interpellations, questions

Le Président, Arnaud Bloesch, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. L'assemblée compte 42 conseillers, le quorum est atteint, elle peut donc délibérer valablement.

Ordre du Jour

Il sera suivi tel que présenté.

1. Assermentation des nouveaux membres

Aucune nouvelle assermentation.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est accepté à l'unanimité. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

3. Communications du Bureau du Conseil

Arnaud Bloesch :

- Les prochaines dates des conseils 2023 devront être fixées rapidement et seront transmises aux conseillers.
- La demande de recevoir les préavis plus vite dans le temps est entendue, mais pas toujours facile à réaliser.

- Les dernières votations communales concernant la fusion se sont déroulées sans soucis. La participation était de 68% pour un objet qui nous concernait directement, alors que la commune a voté à 72% pour les dernières votations fédérales. A méditer.

4. Communications de la Municipalité

Frédéric Piguet :

- La convention de fusion est l'œuvre de l'entier de la Municipalité, pas seulement d'un ou deux municipaux.
- La Municipalité a été surprise du tout-ménage prônant le contre, qui ressemblait beaucoup à celui de la commune.
- Concernant la zone d'activités, le groupe Cand-Landi a demandé la possibilité d'y poser leurs gravats. La demande a été refusée. Le recyclage de ces gravats est prévu pour être réutilisables.
- Yves Ruchti et Frédéric Piguet se sont rendus à 2 séances concernant une mini gare de triage prévue en 2035 et une plateforme d'échange rail-route.
- Le but est toujours de sauver l'école. La fusion refusée est négative pour ce projet. M. Borloz nous a envoyé à l'ASIGE pour la suite des discussions.

Daniel Rappo :

- S'occupe toujours du problème de la cybersécurité bien que le dicastère soit inexistant à Bonvillars. Il y aura prochainement un changement de prestataire informatique.

Yves-Edouard Ruchti :

- La structure du couvert du Moulin est terminée. Elle servira à libérer la fontaine de Praz Novy.
- Sur l'emplacement de la place de lavage, on aimerait créer une place et mettre une fontaine, car il y a un puits pour capter l'eau à Praz Novy.

5. Information des délégués aux associations intercommunales

ASIGE :

- Victor Fernandes s'est rendu le 7 décembre à l'assemblée de l'ASIGE. Le village d'Onnens a demandé de libérer sa classe au profit de l'école Montessori. L'inauguration de la bibliothèque de Grandson aura lieu le 1^{er} avril 2023. Des portacabines seront installées à Champagne, entre les travaux de l'ancien et du nouveau collège, mais pour l'instant ils ne savent pas où ils vont les poser. Un avis de droit, concernant la continuation au sein du CODIR de l'ancien municipal d'Onnens, a été demandé au canton.

ACRG :

- François Jaquier annonce qu'il y aura une hausse du prix de l'eau, par rapport au coût de l'électricité.

6. Préavis 6/2022 – Budget 2023

Christoph Junod, rapporteur de la commission des finances, lit le rapport.

Frédéric Piguet :

- Le passage de notre système comptable à MCH2 se fera prochainement.
- La commune se porte bien ; si les habitants avaient des sommes d'argent identiques, ils n'auraient plus besoin de travailler ! Nous avons quelque peu changé notre façon de faire et utilisons ce que nous avons sur notre compte, cela ne servant à rien de capitaliser pour la commune.

Christiane Gri :

- Vous repoussez tous les projets que j'ai proposé, pourtant tous ceux-ci visent la mobilité douce.
- La zone 30 est possible dans notre commune, sauf à la route de la Cour, c'est pourquoi il serait bien de faire un cheminement pour les enfants.
- L'abri bus du bas du village est très abîmé, on pourrait en mettre un plus agréable, avec une possibilité de poser les vélos derrière. Notre village devenant de plus en plus touristique, on peut faire attention à ces petits détails.
- L'abri bus au milieu du village ne peut pas être construit maintenant, car la surface de la route et les canalisations dans la route devront être refaites prochainement.

Ingeborg Schwarz-Zuppiroli : l'abri bus est horrible et il faudrait au moins essayer de l'entretenir.

Markus Hoh : la commission a simplement demandé plus de détails sur ces projets.

Daniel Rappo :

- revient sur le regret de la commission à propos de « bois énergie », ce n'est pas toujours facile à gérer.
- Le plan comptable pourrait être modifié, mais il a été fait ainsi dans le but de le simplifier.
- La roselière ne sera pas faite, car la commune n'a pas reçu les subsides.
- La réfection du chemin du Devens sera effectuée, car ici les subsides ont été perçus.

Frédéric Piguet : les conseillers ne devraient pas enlever tous les postes suggérés par Christiane Gri, car sinon il n'y aura plus rien au budget.

Edouard Duvoisin : pourquoi n'y a-t-il plus d'amortissements ?

Frédéric Piguet : l'objectif est de diminuer nos fonds propres ; dans ce but, la grande salle sera amortie en 2022.

Arnaud Bloesch demande à la commission si, au vu de la discussion, celle-ci retirerait son amendement concernant le report des projets sur la création d'un abri bus, le cheminement de la Cour et la zone 30.

Christoph Junod : la commission souhaitait simplement avoir plus de détails sur ces projets. De plus, ils n'ont pas eu beaucoup de temps pour examiner le budget.

Frédéric Piguet : le budget a été clôt le 31 octobre et la commission a reçu le préavis à mi-novembre.

La discussion n'étant plus demandée, les conseillers votent sur le montant budgété, mais avec des précisions à retransmettre au Conseil concernant la création de l'abri bus au bas du village, le cheminement de la Cour et la zone 30.

Avec 5 abstentions, le préavis 6/2022 concernant le budget communal 2023 est accepté à la majorité.

7. Préavis 7/2022 – travaux au carrefour Croix-des-Terreux/Praz Dominjoz

Christoph Junod lit le rapport de la commission des finances et Rachel Rosser celui de la commission ad-hoc.

La discussion est ouverte.

Yves-Edouard Ruchti : ce projet date de 15 ans en arrière. L'aménagement prévu doit être rapide, car M. Hadorn offre sa base de pressoir. Pour simplifier, l'entreprise Bobst a proposé un devis concernant tous les travaux nécessaires. Le mur en pierres sèches est peut-être un peu excessif, car cette place sera intéressante, mais n'est pas sensée devenir la place centrale du village.

Elodie Terreux : ce mur fera 1,20 m, ce serait plus joli de faire un beau mur.

Rose-Marie Duvoisin : mais ce mur sera en partie caché, puisqu'il y a une végétalisation prévue de 60 cm de haut.

Yves-Edouard Ruchti : il sera en béton teinté et effectivement en partie caché.

Claude Bally : il existe des moellons préfabriqués qui remplacent des murs en pierres sèches.

Michel Narbel : combien y aurait-il de plus-value entre ces deux propositions de murs ?

Yves-Edouard Ruchti : frs 16'000.- de plus-value.

Jean-Frédéric Leuenberger : propose de voter l'amendement proposé par la commission, un mur de pierres sèches à la place d'un mur en béton.

La discussion n'étant plus demandée. Le Président passe aux votes.

13 conseillers sont pour un mur en pierres sèches, 17 pour un mur en béton, alors que 9 conseillers s'abstiennent. L'amendement proposé par la commission est donc refusé à la majorité.

Le préavis 7/2022 pour les travaux au carrefour de la Croix-des-Terreux / Praz Dominjoz est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

8. Préavis 8/2022 – Travaux grande salle et installation photovoltaïque

Christoph Junod lit le rapport de la commission des finances et Thomas Meylan celui de la commission ad-hoc.

La discussion est ouverte.

Yves-Edouard Ruchti : ce projet permettra d'intégrer des panneaux solaires sur tout le pan du toit, côté Cour. Le service des monuments historiques préconise la pose de panneaux

bruns qui coûtent plus chers et qui ont un rendement moindre. On aimerait que dans un premier temps vous vous exprimiez sur l'acceptation de mettre des panneaux solaires.

Jean-Frédéric Leuenberger : est-ce vraiment nécessaire de voter sans avoir la réponse de l'Etat ? Surtout si l'Etat n'accepte pas la variante optimale.

Michel Narbel : on peut donner l'autorisation à la Municipalité, seulement si la variation optimale est acceptée par l'Etat.

Yves-Edouard Ruchti : si vous acceptez de mettre des panneaux solaires, variante optimale, cela nous permettra d'avoir plus de poids face au canton lors de notre demande.

Stéphane Gerber : quelle est la durée de vie de ces panneaux solaires ?

Yves-Edouard Ruchti : les panneaux standards ont une durée de vie entre 25 et 30 ans, par contre on ne connaît pas la perte de rendement de ces panneaux.

La discussion n'étant plus demandée, le projet optimal pour les panneaux solaires est passé au vote, celui-ci est accepté à la majorité, avec 4 abstentions et 1 opposition.

Le préavis 8/2022 pour les travaux de la grande salle et l'installation photovoltaïque est acceptée à la majorité, avec 1 avis contraire et 1 abstention.

9. Motions, interpellations, questions

Nicolas Binggeli : ce serait bien d'installer dans le village un défibrillateur automatique.

Frédéric Piguet : il y en a un fixé sur le mur de la maison de commune. Il est fonctionnel.

Nathalie Ryser : il n'est effectivement pas encore répertorié, mais ce sera bientôt fait.

Sébastien Gri : on pourrait transférer l'abri bus du bas du village et le mettre temporairement en-haut du village, puisqu'il n'y en a pas.

Christiane Gri : il est tellement abîmé, que l'on ne pourrait pas le déplacer sans qu'il tombe en morceaux.

Denise Duvoisin : que va devenir le pré communal en-dessous de la laiterie ?

Frédéric Piguet : il est entretenu par un agriculteur, mais il pourrait être nettoyé de ses ronces.

Adrien Corthésy : le comité du non pour la fusion a été constitué à la demande de la municipalité pour rédiger un texte pouvant être joint au matériel de vote. Notre texte ayant été beaucoup raccourci, nous avons décidé de faire un flyer supplémentaire.

Claude Bally : nous sommes une commune touristique a dit Mme Gri. Si c'est vraiment le cas, pourquoi met-on des écriteaux « bordiers autorisés » à la place de bancs et des panneaux « interdits » à la place de bienvenue, comme cela a été fait devant le réservoir du Devens.

Christiane Gri : l'écriteau sur le chemin du Devens a été demandé par un agriculteur qui n'arrivait plus à accéder à son champ à cause des campeurs. Celui de bordiers autorisés aux Vuillerens a été également demandé par quelqu'un.

Claude Bally : je donne ma démission séance tenante.

Antoine Duvoisin : quand les employés salent les rues, ils pourraient toutes les saler.

Sarah Piguet Fernandes : j'ai l'impression que, dans notre commune, si une personne demande qqch, on accepte sans prendre la peine de consulter les autres personnes concernées.

Frédéric Piguet : invite les conseillers à la traditionnelle collation et à prendre les deux bouteilles de vin communal en partant. Il remercie et souhaite de bons vœux à tous les conseillers.

La séance est levée à 21h45

Le Président :

La Secrétaire :



COMMUNE
DE
BONVILLARS

RAPPORT DE GESTION

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 10.03

Contact : M. Frédéric Piguet / 024 436 13 79

MUNICIPALITE – RAPPORT DE GESTION

Au 31 décembre 2021, la population était de 481 habitants.

Au 31 décembre 2022, elle est de 501 habitants.

La Municipalité s'est réunie 36 fois en séance hebdomadaire.

Elle a délivré 7 permis de construire et 4 permis d'habiter/d'utiliser.

L'assemblée des communes vaudoises a eu lieu à Chavornay.

Administration générale

A la suite de la démission au 31 mai de la boursière, Mme Zanetti, la Municipalité a engagé Mme Nathalie Cornuz, boursière d'Onnens, du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 (si la fusion n'avait pas lieu).

Le greffe et la boursière, membres à part entière du CODIR Fusion, ont œuvré de nombreuses heures pour établir, avec l'aide de l'UCV (Union des Communes vaudoises) et de M. Laurent Curchod, des tableaux comparatifs et des documents relatifs à la procédure de fusion.

La convention de fusion, acceptée par les Conseils généraux le 26 septembre, a été refusée en votation populaire le 27 novembre. Le syndic sortant a pris bonne note du résultat, mais regrette notamment que le renforcement de l'administration communale (augmentation du pourcentage du personnel administratif) et l'augmentation de la marge d'autofinancement (de CHF 100'000.- à CHF 300'000.-) n'aient pas trouvé grâce auprès des citoyens.

Ecole

Le 19 janvier 2022, le CODIR de l'ASIGE informait la commune de la fermeture du collège entre 2026 et 2028. La demande d'une entrevue entre les parties sous l'arbitrage du préfet étant restée lettre morte, la Municipalité a saisi l'occasion de la Journée vigneronne vaudoise pour inviter le nouveau Conseiller d'Etat, M. Frédéric Borloz, à visiter le collège (mettant en avant le jardin pédagogique et le canapé forestier). Sensible à la beauté du site, le ministre nous a renvoyé auprès de l'ASIGE. La Municipalité souligne que Mme Cesla Amarelle avait refusé de se déplacer à Bonvillars.

Employé communal

M. Antonio Fernandes a présenté sa démission le 31 octobre; il a souhaité prendre sa retraite le 31 janvier 2023. La Municipalité lui a rendu hommage avec les remerciements d'usage lors d'un repas, auquel son épouse, qui a aussi travaillé dans le vignoble, était conviée.

Vignes

Rendement de la récolte 2022 des vignes communales

Chasselas sélection Grand Cru	8'190 kg
Chasselas Cat II	21'370 kg
Gamay sélection Grand Cru	4'750 kg
Garanoir Grand Cru	6'300 kg

Zone d'activités (ZA)

Le canton a repris la main concernant la gestion des ZA. Communes et propriétaires ne pourront plus décider seuls de l'avenir des terrains de la ZA. Les communes de Grandson, Bonvillars et Onnens devront constituer un organe de gestion, dans lequel siégeront aussi les services cantonaux et régionaux.

Forêts

L'année 2022 a permis 6 interventions. Des 2200 sylves préconisées par le plan de gestion, seules 1200 ont été martelées, reconnues pour un volume de 1234 m3. Les résineux abattus représentaient 46 % du total, dont 145 m3 imputables au bostryche. Les soins culturaux ont couvert 4.24 ha, 132 chênes ont été plantés (Tillex), et 2.6 km de chemins ont été entretenus (éparage, curage des renvois d'eau, élimination des sollidages, etc.). Enfin, divers travaux d'entretien de biotopes, entièrement subventionnés, ont couvert 1.34 ha (Rochette, Tivoli, Chassagne).

Etang

L'action d'élimination des néophytes (Laurelles) initiée en 2021 a été reconduite. Diverses subventions ont permis l'exploitation de chablis ainsi que le curage et l'entretien du cours d'eau au sud de l'étang.

Routes

Travaux de réparation et mise aux normes sur les routes communales

- Colmatage des fentes sur plusieurs tronçons.
- Nouveaux marquages sur les rues du Tertre, du Pontet et au parking de La Cour
- Finitions travaux rue du Tertre
- Renforcements béton grille route du Tirage
- Réfection totale de la route de la Cour entre le carrefour avec la route de Champagne et l'ancien terrain de football

Eclairage public

- Diverses interventions de dépannage et de réglage

Divers

- Étude de faisabilité et devis pour le passage en « Zone 30Km/h » pour la zone village
- Création en collaboration avec l'ADNV et le canton d'un nouveau concept de panneaux touristiques

STEP

Remplacement des commandes du surpresseur hors d'usage.

Distribution eau potable

Travaux de mise en conformité urgents suite à la visite d'inspection de l'Office de la consommation (OFCO).

- Remplacement du couvercle d'accès et de la crépine au captage de l'Etang
- Remplacement du couvercle d'accès au réducteur de pression aux Esserts
- Remplacement de la tuyauterie pour le brassage et du filtre à air au réservoir du Brésil

Traitement des fuites d'eau sur le réseau à Tivoli, sous la CVB (rte du Lac) et aux Esserts (les Vullierens).

Bâtiments

- Divers travaux d'entretien courant dans les appartements communaux
- Elaboration projet d'installation d'un couvert près du bâtiment de la voirie au Moulin et début de construction
- Etude et élaboration d'un projet de rénovation de la toiture de la grande salle avec installation de panneaux photovoltaïque. Obtention du crédit auprès du conseil
- Etude et projet d'aménagement d'une petite place publique en remplacement de la place de lavage au ch. Croix-des-Terreux. Obtention du crédit auprès du conseil
- Demande et obtention de la mise à l'inventaire cantonal des biens historiques, du couvert et de la fontaine de Praz-Novy

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Frédéric Piguet



La Secrétaire


Nathalie Ryser

Bonvillars, le 28 mars 2023

Bonvillars, le 16.06.2023

Réf 10.03

Rapport gestion 2022 :

La commission composée de Messieurs Léonard Bloesch, Thomas Meylan et du rapporteur Adrien Corthésy ont rencontré la municipalité à deux reprises afin de parcourir le rapport de gestion et de se rendre sur plusieurs lieux afin de constater la réalisation de certains projets et pour le traditionnel souper à la Combaz. La commission remercie la municipalité pour nos échanges ainsi que pour sa disponibilité.

Notre commune comptait au 31 décembre 2022 501 habitants. La municipalité s'est réunie 36 fois en séance hebdomadaire et a délivré 7 permis de construire et 4 permis d'habiter

Administration.

Suite au refus de la fusion, le pourcentage du personnel administratif n'a pu être augmenté.

La boursière d'Onnens Mme Cornuz qui avait remplacé Mme Zanetti, a donné son congé au 31 mai 2023. La municipalité a d'ores et déjà trouvé une remplaçante pour ce poste.

Ecole.

L'ASIGE annonce une fermeture de nos classes entre 2026 et 2028, à la suite du projet du collège de Champagne. La municipalité se penche sur la réaffectation des volumes vides afin de proposer des solutions futures au moment de ladite fermeture.

Employé communal.

À la suite du départ annoncé de M. Antonio Fernandes au 31 octobre, la commission se pose les questions suivantes, faut-il trouver un pourcentage supplémentaire ou déléguer plus de tâches à des entreprises locales !

Forêts.

2200 sylvies été préconisées par le plan de gestion, mais seulement un peu plus de la moitié ont été martelées. 132 chênes ont également été plantés et pas moins de 2,6 km de chemin entretenus.

L'étang a été entretenu et propose un accès agréable et sécurisé pour la population.

Routes.

Nouveaux marquages sur les rues du Tertre, du Pontet et au parking de la Cour, réfection totale de la route de la Cour entre le carrefour de la route de Champagne et l'ancien terrain de foot. Pour donner suite à plusieurs questions de la commission concernant le carrefour du midi, la municipalité nous a signalé qu'un projet de réaménagement de celui-ci et de ses environs se profilait prochainement.

Eau potable.

Plusieurs remplacements de matériels ainsi que des mises aux normes ont été effectuées dans nos réservoir et pompage, la municipalité prévoit encore de terminer ces mises aux normes rapidement.

Bâtiments.

Le couvert pour la voirie au Moulin est terminé. Etude et élaboration d'un projet de rénovation de la toiture de la grande salle avec installation photovoltaïque, le municipal en charge nous a transmis que le canton n'avait pas donné d'avis favorable pour les panneaux choisis par le conseil, mais qu'une issue diplomatique cantonale pourrait se profiler, affaire à suivre donc.

Étude et projet d'aménagement de la place publique au Ch. Croix des Terreaux, ledit projet est en chantier actuellement.

Léonard Bloesch

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Bloesch'.

Thomas Meylan

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Meylan'.

Adrien Corthésy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Corthésy'.



COMMUNE
DE
BONVILLARS

PREAVIS MUNICIPAL

No 1/2023
Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf 10.01/FP

Contact : Frédéric. Piguet / tél. 024 436 13 79

Comptes communaux 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation les comptes communaux de l'année 2022, adoptés par la Municipalité en séance du 17 avril 2023 et ensuite soumis à un organe de révision qui a réalisé son contrôle en date du 24 avril 2023 et, qui se résument comme suit :

Nous attirons votre attention que dès 2022 les comptes de la STEP ont été intégrés à la comptabilité communale sous le groupe 462.

1. Introduction

Le résultat final laisse apparaître un excédent de charges (déficit) de CHF -4'774.15 représentant la différence entre un cumul des produits de CHF 3'047'149.28 pour un total de charges de CHF. 3'051'923.43

Pour rappel, le budget 2022 prévoyait un excédent de charges (déficit) de CHF -37'777.00

Le résultat final peut être décomposé comme suit :

Excédent de revenus avant amortissements	CHF 572'086.85
./. Amortissement ordinaire	CHF 175'217.00
./. Amortissement extraordinaire	CHF 401'644.00
Résultat final	CHF -4'774.15

L'écart entre le résultat final et le budget s'explique en grande partie par les recettes supplémentaires liées aux impôts « successions » pour CHF 250'000.00 ainsi que la dissolution du fonds de réserve pour CHF 350'000.00 pour palier à la non couverture par les liquidités des fonds et réserves (*cf présentation UCV projet fusion Onnens-Bonvillars*)

Au vu du bon résultat et des explications qui précèdent, nous avons procédé à des amortissements complémentaires pour le trottoir en Flusel, l'étude de la grande salle et les équipements de conduite du chemin Sur la Vigne selon le tableau des amortissements joint pour un montant de CHF 401'644.00

2. Commentaires sur divers comptes

Par rapport au budget adopté par le Conseil général, les principaux écarts sont :

110. Administration

110.301.00	Traitement personnel administration et prestations de tiers	Plus de charges
110.308.00	❖ Remplacement suite au départ de la boursière et heures supplémentaires suite à la mise aux normes des archives	CHF 38'000.00
110.301.01	Traitement personnel exploitation et du 2 ^{ème} employé	
110.301.02	❖ Ventilation des salaires dans les différents secteurs	

210. Impôts

210.400.01	Impôts sur le revenu et fortune des personnes physiques	Moins de recettes
210.400.02	❖ Montant surévalué lors de l'élaboration du budget (<i>cf ratio des impôts ci-dessous</i>)	CHF 80'000.00
210.401.01	Impôt sur le bénéfice et capital des personnes morales	Plus de recettes
210.401.02	❖ Répartition des impôts des entreprises des entrepôts entre Onnens et Bonvillars	CHF 30'000.00
210.405.00	Impôt sur les successions et donations	Plus de recettes
	❖ Montant reçu d'une succession	CHF 282'000.00

220. Finances

220.352.00	Participation des communes, péréquation	Moins de charges
	❖ Retour du canton provisionné sur les dépenses thématiques 2022	CHF 117'000.00

320. Forêts

320.308.01	Charges d'exploitation, coupes et plantation et subsides	
320.444.00	❖ Plus de charges liées à l'exploitation des forêts et plus de subventionnements	
320.352.00	Participation garde forestier (frais du groupement)	Moins de charges
	❖ Montant surévalué lors de l'élaboration du budget	CHF 12'000.00

330. Vignes

330.435.01	Vente de raisin	Plus de recettes
	❖ Montant sous budgétisé en 2022 au vu de la mauvaise récolte de 2021	CHF 32'000.00

352. Le Moulin

352.314.00	Entretien du bâtiment	Plus de charges
	❖ Changement de la porte pour CHF 14'600.00 (participation par l'ECA voir compte 352.427.00) et début des travaux concernant le couvert à machines pour CHF 6'000.00	CHF 20'000.00

353. Collège

352.312.00	Electricité, chauffage	Plus de charges
	❖ 3 remplissages de mazout ont été effectués au lieu de 2 en moyenne par année dont 1 remplissage en automne dernier avec augmentation des prix du mazout	CHF 10'000.00

720. Prévoyance sociale cantonale

720.351.00	Prestations complémentaires AVS/AI (facture sociale) ❖ Charge supplémentaire provisionnée suite à l'encaissements des impôts conjoncturels plus important (impôt sur les successions)	Plus de charges CHF 88'000.-
------------	--	---------------------------------

810. Service des eaux

810.312.01	Achat d'eau ❖ Montant facturé par l'ACRG important suite à plusieurs fuites d'eau	Plus de charges CHF 24'000.-
810.314.00	Entretien réseau et station de pompage ❖ Plusieurs fuites d'eau ainsi que divers travaux sur le réservoir, le captage et station de pompage ont dû être faits en urgence	Plus de charges CHF 53'000.-

3. Divers ratios

Résumé des prévisions du résultat avant et après amortissement

	Comptes 2022	Comptes 2021
Bénéfice / (-) Perte de l'exercice après amortissement	-4 774	-8 325
33 amortissements	576 861	140 501
Bénéfice / (-) Perte de l'exercice avant amortissement	572 087	132 177

Marge d'autofinancement

	Comptes 2022	Comptes 2021
Bénéfice / (-) Perte de l'exercice avant amortissement	572 087	132 177
330 ./ . défalcatons débiteurs	0	-416
38 + attributions aux fonds	0	105 343
48 ./ . prélèvements sur les fonds	-469 616	-10 000
Marge d'autofinancement	102 471	227 104

Légende : La capacité d'autofinancement indique le degré permettant à la commune d'investir en fonction de sa capacité financière

Marge de couverture des financements spéciaux et des fonds

	Comptes 2022	Comptes 2021
Disponibilités (10)	621 943	423 860
Débiteurs (11)	349 782	398 228
Actifs transitoires (13)	166 562	147 697
Total des actifs disponibles	1 138 288	969 785
Financement spéciaux et fonds (28)	1 749 969	2 219 585
Marge de couverture des financements et fonds	65%	44%

Légende : cette marge doit s'élever au minimum à 70%

Valeur du point d'impôt pour les personnes physiques

	Comptes 2022	Comptes 2021
Impôt sur le revenu des personnes physiques	738 872	726 466
Impôts sur la fortune des personnes physiques	126 507	122 221
Impôt à la source	2 860	2 023
<i>Total des impôts personnes physiques</i>	<i>868 239</i>	<i>850 710</i>
Taux communal	56.0	55.0
<i>Valeur du point d'impôt</i>	<i>15 504</i>	<i>15 467</i>
Nombre d'habitants	501	481
Valeur du point d'impôt par habitant	30.9	32.2

Légende :

Plus la valeur du point par habitant est élevée plus la capacité contributive est importante

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 1/2023
- Entendu le rapport de la Commission des finances

Décide :

1. **D'approuver les comptes communaux de l'année 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.**

Nous vous en remercions par avance et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire
	
Frédéric Piguet	Nathalie Ryser



Bonvillars, le 3 mai 2023

Annexes :

- bilan
- Comptes de fonctionnement
- Investissements et amortissements
- Engagement hors bilan
- Entente intercommunale

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	358'123.76	63'671.30	511'350	60'000	284'185.28	64'792.85
	Solde		294'452.46		451'350		219'392.43
101	Conseil général	6'754.40	0.00	13'000	0	8'092.55	0.00
	Solde		6'754.40		13'000		8'092.55
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	5'966.35		6'500		8'002.60	
306.00	Ind.et remboursement de frais	666.25		5'500		89.95	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	121.80		1'000		0.00	
102	Municipalité	28'308.70	0.00	36'000	0	28'000.80	0.00
	Solde		28'308.70		36'000		28'000.80
300.00	Traitement des municipaux	27'865.60		30'000		26'315.70	
306.00	Ind.et remboursement de frais	443.10		5'000		1'685.10	
309.00	Autres charges	0.00		1'000		0.00	
110	Administration	312'141.96	58'004.30	450'350	57'500	237'578.43	59'192.85
	Solde		254'137.66		392'850		178'385.58
301.00	Traitement du personnel administration	59'029.75		64'000		62'757.20	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0.00		73'000		0.00	
301.02	Traitement du 2ème employé	0.00		70'000		0.00	
303.00	Assurances sociales	40'060.30		42'000		38'045.55	
304.00	Caisse de retraite	27'813.50		32'000		26'909.20	
305.00	Assurances accident et maladie	10'388.20		19'000		13'986.55	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	1'510.00		1'000		1'288.00	
308.00	Prestations de tiers	33'770.00		0		0.00	
309.00	Autres charges	672.40		500		315.90	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	3'350.40		3'000		3'329.70	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	3'655.20		4'000		3'006.80	
310.02	Site web	181.90		7'500		171.25	
310.03	Géoportail	2'500.00		7'500		2'500.00	
311.00	Achat mobilier et matériel	813.75		1'000		0.00	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	11'649.10		11'000		10'934.90	
317.00	Réceptions et manifestations	4'889.70		3'000		3'966.85	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	23'970.78		23'000		20'631.94	
318.01	Frais de téléphone, port	582.45		650		373.14	
318.02	Mise aux normes des archives	37'218.55		35'000		0.00	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	120.20		200		0.00	
319.00	Taxes, cotisations et divers	8'932.73		10'000		10'765.35	
351.00	Part à des charges cantonales	34'479.65		33'000		32'340.90	
352.00	Part à des charges autres comm.	803.40		2'000		1'185.20	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	5'750.00		8'000		5'070.00	
431.00	Emoluments		7'715.80		7'500		9'186.00
434.00	Romande Energie, droit du sol		36'371.30		41'000		39'910.15
435.00	Ventes et prestations de service		10'642.50		6'000		7'353.80
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		1'055.50		500		1'277.65
465.00	Participations et subventions de tiers		2'219.20		2'500		1'465.25

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
150	Affaires culturelles et de loisirs	4'569.50	0.00	4'800	0	4'645.50	0.00
	Solde		4'569.50		4'800		4'645.50
351.00	Loi sur école de musique LEM	4'569.50		4'800		4'645.50	
160	Tourisme	6'349.20	5'667.00	7'200	2'500	5'868.00	5'600.00
	Solde		682.20		4'700		268.00
352.00	Part Maison des Terroirs	6'349.20		7'200		5'868.00	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		5'667.00		2'500		5'600.00
2	FINANCES	384'586.38	2'068'375.00	244'128	1'538'000	379'167.57	1'431'214.98
	Solde	1'683'788.62		1'293'872		1'052'047.41	
210	Impôts	8'269.38	1'403'063.65	16'000	1'150'500	8'569.57	1'149'175.78
	Solde	1'394'794.27		1'134'500		1'140'606.21	
318.00	Frais de perception des impôts	7'534.40		10'000		8'049.25	
321.00	Intérêts bonifiés impôts	399.73		500		104.55	
329.00	Défalcations	335.25		5'000		415.77	
330.00	Défalcations	0.00		500		0.00	
400.01	Impôt sur le revenu		738'872.48		810'000		726'466.25
400.02	Impôt sur la fortune		126'506.58		135'000		122'220.84
400.03	Impôt à la source		2'859.63		4'500		2'023.19
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		27'115.90		10'000		37'733.59
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		16'049.65		3'000		14'465.60
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		12'146.70		15'000		12'424.70
402.00	Impôt foncier		117'776.40		115'000		114'179.05
404.00	Droits de mutation		49'304.70		15'000		66'776.45
405.00	Impôt sur les successions et donations		287'712.80		5'000		8'831.80
406.01	Impôt sur les chiens		3'258.35		3'000		3'075.00
422.00	Intérêts de retard		3'386.41		5'000		4'785.51
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		13'335.00		15'000		29'720.80
441.01	Impôt des frontaliers		4'739.05		15'000		6'473.00
220	Finances	357'660.00	665'311.35	209'461	387'500	351'931.00	282'039.20
	Solde	307'651.35		178'039			69'891.80
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	357'660.00		209'461		351'931.00	
352.01	Péréquation, décompte année précédente	0.00		0		0.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		39'082.35		37'500		37'218.20
452.00	Partic.des com.,bouclement cpte rég. Etatcom		265'200.00		0		232'113.00
452.01	Péréquation année précédente		11'029.00		0		12'708.00
480.00	Prélèvement à fonds de réserve		350'000.00		350'000		0.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	18'657.00	0.00	18'667	0	18'667.00	0.00
	Solde		18'657.00		18'667		18'667.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	18'657.00		18'667		18'667.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	643'139.38	533'250.30	399'230	462'217	424'422.16	512'458.08
	Solde		109'889.08	62'987		88'035.92	
310	Terrains	2'589.70	13'912.10	40'000	12'500	3'794.54	13'912.10
	Solde	11'322.40			27'500	10'117.56	
301.00	Traitement des employés communaux	1'405.00		0		2'192.00	
314.00	Entretien des terrains	1'184.70		40'000		1'602.54	
423.00	Locations des terrains		13'912.10		12'500		13'912.10
320	Forêts	140'326.08	100'893.00	130'000	80'000	159'939.92	104'763.15
	Solde		39'433.08		50'000		55'176.77
300.00	Vacations des municipaux	450.00		1'200		465.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	95'074.95		72'000		97'537.43	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	12'080.70		14'000		30'345.00	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	1'220.25		2'000		0.00	
309.00	Autres charges	615.00		1'000		636.55	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	820.00		800		820.00	
314.01	Entretien des chemins	10'455.10		7'000		8'507.20	
352.00	Participation garde-forestier	19'610.08		32'000		21'628.74	
435.01	Vente de bois de service		34'368.20		62'000		65'779.55
435.03	Vente de bois de feu		23'483.70		8'000		24'512.00
444.00	Subsides		43'041.10		10'000		14'471.60
330	Vignes	120'781.60	115'385.40	60'430	82'050	92'728.80	107'879.20
	Solde		5'396.20	21'620		15'150.40	
301.00	Traitement des employés communaux	61'365.90		0		52'774.80	
301.01	Traitement du personnel	13'094.00		12'000		8'929.50	
311.00	Achat de matériel, machines	3'137.80		10'000		11'206.85	
313.00	Achats produits, engrais, plants	7'112.85		7'500		8'088.35	
313.01	Achat de bouteilles	3'857.10		1'500		5'169.00	
315.00	Tracteur	3'273.30		2'000		1'362.50	
319.00	Cotisations et divers	3'510.65		2'000		897.80	
331.00	Amortissement tracteur	25'430.00		25'430		4'300.00	
435.00	Vente de vin		1'928.00		500		1'428.00
435.01	Vente de raisin		112'157.85		80'000		95'634.50
435.02	Dividendes s/parts sociales		899.55		1'150		416.70
437.00	Location vignes		400.00		400		400.00
480.00	Prélèvement à fonds de réserve grêle		0.00		0		10'000.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	28'185.15	0.00	16'600	0	22'094.50	0.00
	Solde		28'185.15		16'600		22'094.50
300.00	Vacations des municipaux	1'500.00		2'000		1'540.95	
301.00	Traitement des employés communaux	11'183.00		0		5'928.00	
315.00	Entretien du matériel	2'215.85		800		1'404.10	
318.00	Assurance incendie	9'522.20		10'000		9'457.35	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	3'764.10		3'800		3'764.10	
351	Grande salle	206'310.50	27'226.55	25'800	25'500	25'085.23	20'614.00
	Solde		179'083.95		300		4'471.23
301.01	Traitement des employés communaux	5'428.00		0		3'768.00	
311.00	Achat de matériel-engins	389.80		2'000		0.00	
312.00	Electricité grande salle	1'747.85		9'000		6'296.15	
312.01	Chauffage grande salle	8'006.45		0		0.00	
313.00	Achat fournitures,march.,produits entretien	3'988.50		2'000		918.83	
314.00	Entretien du bâtiment	0.00		3'000		3'382.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
315.00	Entretien du mobilier et matériel	0.00		1'000		1'919.75	
331.01	Amortissement Etude Grande Salle	186'749.90		8'800		8'800.00	
427.00	Locations diverses		2'250.00		1'500		1'000.00
427.01	Locations groupement scolaire		24'976.55		24'000		19'614.00
352	Le Moulin	43'025.90	68'361.05	14'000	53'600	6'932.35	54'550.83
	Solde	25'335.15		39'600		47'618.48	
311.00	Achat de matériel, mobilier	198.35		1'500		1'738.10	
312.00	Electricité, chauffage	12'096.10		5'500		3'581.30	
312.01	Electricité, locaux de service	66.00		800		131.70	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	3'977.05		200		503.00	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	26'688.40		6'000		978.25	
427.00	Rbt indemnité dégâts d'eau		14'205.05		0		0.00
427.02	Location Corthésy		18'654.35		18'000		18'945.56
427.03	Location Parenté		22'397.15		22'000		22'111.88
427.04	Location Fernandes J.		13'104.50		13'600		13'493.39
353	Collège	32'342.60	93'838.25	19'500	97'867	40'533.82	99'737.80
	Solde	61'495.65		78'367		59'203.98	
301.01	Traitement des employés communaux	6'510.00		0		8'344.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	58.85		1'000		2'620.27	
312.00	Electricité, chauffage	21'842.25		12'000		10'682.40	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	1'482.05		2'500		2'211.95	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	2'449.45		4'000		16'675.20	
427.00	Locations diverses		28'800.00		28'800		28'800.00
427.01	Locations classes		37'971.60		42'000		40'532.15
427.02	Participation à l'amortissement		18'666.65		18'667		18'666.65
427.04	Location triage forestier 7		8'400.00		8'400		8'400.00
465.00	Participations de tiers		0.00		0		3'339.00
354	Eglise	5'141.95	0.00	6'300	100	20'776.40	0.00
	Solde		5'141.95		6'200		20'776.40
301.00	Conciergerie	594.70		700		631.30	
301.01	Traitement des employés communaux	203.00		0		0.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'230.80		1'000		1'395.75	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	13.95		500		46.30	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	2'062.00		3'000		17'604.55	
318.00	ECA, assurance incendie	1'037.50		1'100		1'098.50	
427.00	Mariage		0.00		100		0.00
355	Maison de Commune	21'156.50	95.70	21'000	0	11'380.85	0.00
	Solde		21'060.80		21'000		11'380.85
301.00	Conciergerie	1'760.95		1'400		1'180.50	
311.00	Achat de matériel, mobilier	5'935.65		2'000		27.70	
312.00	Electricité, chauffage	3'216.75		2'500		3'155.45	
314.00	Entretien des bâtiments	8'640.40		13'000		5'207.85	
318.00	Téléphone (024) 436.12.50	1'602.75		2'100		1'809.35	
465.00	Participation de tiers (subsidés)		95.70		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
356	Ancienne Poste	13'297.15	47'120.05	8'000	46'100	8'356.75	49'719.75
	Solde	33'822.90		38'100		41'363.00	
301.00	Traitement des employés communaux	614.65		0		50.50	
312.00	Electricité, chauffage	8'221.50		4'000		5'223.35	
314.00	Entretien	4'461.00		4'000		3'082.90	
427.01	Location Ayala		14'539.00		14'000		14'592.85
427.02	Location Krebs - Curtis		21'600.00		20'700		23'662.15
427.04	Location Meylan		10'981.05		11'400		11'464.75
357	La Cour locatif	28'339.70	43'400.20	31'600	41'000	22'351.40	38'363.25
	Solde	15'060.50		9'400		16'011.85	
312.00	Electricité, chauffage	9'090.85		4'000		3'345.25	
312.01	Electricité garage	570.50		600		579.40	
314.00	Entretien des bâtiments	18'678.35		27'000		18'426.75	
427.01	Location Colin appartement		11'828.45		13'000		11'250.95
427.02	Location Colin studio		6'000.00		6'000		6'000.00
427.04	Location local pompiers		3'468.00		3'400		3'468.00
427.05	Location 3ème appartement		22'103.75		18'600		17'644.30
358	La Combaz	1'642.55	22'918.00	25'000	23'000	10'374.10	22'918.00
	Solde	21'275.45			2'000	12'543.90	
300.00	Vacations des municipaux	0.00		0		427.00	
301.01	Traitements des employés communaux	0.00		0		152.00	
314.00	Entretien des bâtiments	1'642.55		25'000		9'795.10	
427.00	Location du chalet		22'918.00		23'000		22'918.00
359	Cave et Annexes	0.00	100.00	1'000	500	73.50	0.00
	Solde	100.00			500		73.50
313.00	Achat de fournitures	0.00		500		0.00	
314.00	Entretien des bâtiments	0.00		500		73.50	
427.00	Location pressoir		100.00		500		0.00
4	TRAVAUX	670'376.59	230'924.48	399'030	200'750	420'167.01	185'922.40
	Solde		439'452.11		198'280		234'244.61
430	Routes	387'852.16	300.00	171'900	0	203'892.25	0.00
	Solde		387'552.16		171'900		203'892.25
300.00	Vacations municipaux	2'000.00		3'000		1'901.25	
301.00	Traitement des employés communaux	17'893.00		0		15'505.00	
311.00	Achat de matériel, machines	4'608.05		4'000		9'034.75	
312.00	Eclairage public	3'367.90		1'500		2'741.85	
313.00	Matériels divers, carburants	5'571.25		3'500		7'189.60	
314.01	Entretien des parcs	5'771.15		1'000		1'756.90	
314.02	Entretien des routes	76'801.51		70'000		76'038.30	
314.03	Entretien éclairage public	5'327.80		7'000		6'559.15	
314.04	Canalisations	879.00		2'000		0.00	
315.00	Tracteur	10'415.05		3'000		1'509.70	
318.00	Déblaiement neige	5'451.35		4'000		9'095.75	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	660.00		1'000		660.00	
331.01	Amortissement travaux routes	12'000.00		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	6'000.00		6'000		6'000.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	15'600.00		15'600		15'600.00	
331.07	Amortissement trottoir rte de Champagne	98'806.10		7'800		7'800.00	
331.08	Amortissement Trottoir Flusel	91'000.00		4'800		4'800.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
331.09	Amortissement Rue du Tertre	15'700.00		15'700		15'700.00	
331.10	Amortissement Midi-Croix-des-Terreux	10'000.00		10'000		10'000.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux claires		0.00		0		0.00
435.00	Participation et subventions de tiers		300.00		0		0.00
440	Parcs, promenades, cimetière	41'171.70	1'410.80	31'430	0	17'223.70	0.00
	Solde		39'760.90		31'430		17'223.70
301.00	Traitement de l' employé communal	10'790.00		0		9'299.00	
311.00	Achat de matériel, machines	1'953.85		1'000		152.40	
314.00	Entretien	1'023.40		3'000		1'086.00	
315.00	Tracteur	1'974.45		2'000		2'386.30	
331.02	Amortissement tracteur	25'430.00		25'430		4'300.00	
435.01	Emolument "Jardin du Souvenir"		700.00		0		0.00
465.00	Subside divers		710.80		0		0.00
451	Ordures ménagères et déchetterie	53'195.45	41'056.40	53'200	47'300	56'996.21	43'867.55
	Solde		12'139.05		5'900		13'128.66
300.00	Vacation des municipaux	500.00		500		842.00	
301.00	Traitement des employés communaux	3'454.00		0		4'233.00	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	0.00		1'200		1'118.57	
352.00	STRID	809.45		2'000		1'341.20	
352.01	Déchetterie	2'145.15		0		32'952.65	
352.03	Strid incinérables	12'538.05		15'000		12'370.99	
352.04	Cand-Landi déchets communaux	1'980.60		1'500		4'137.80	
352.06	Commune d'Onnens, participation aux frais	31'768.20		33'000		0.00	
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		12'006.10		14'000		12'700.45
434.03	Taxe personnelle déchets		27'968.00		33'000		30'783.40
435.04	Produits de récupération(verres)		1'082.30		300		383.70
461	Réseau d'égouts	127'680.01	127'680.01	82'450	93'400	142'054.85	142'054.85
	Solde			10'950			
300.00	Vacations municipaux	400.00		1'000		395.08	
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	2'789.45		2'000		0.00	
314.04	Vidange fosses sceptiques	0.00		1'000		0.00	
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	15'000.00		15'000		15'000.00	
331.07	Amortissement raccordement EU Champs de Ville - La Gotallaz	3'500.00		3'500		3'500.00	
331.08	Amortissement Quartier du Pontet	2'500.00		2'500		2'500.00	
331.09	Amortissement Tamis STEP	0.00		0		2'534.45	
331.10	Amortissement conduites - Ch. sur la Vigne	46'488.00		2'400		0.00	
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	57'002.56		55'050		50'229.54	
381.00	Attribution au fonds de réserve épuration	0.00		0		67'895.78	
434.00	Taxe d'épuration des eaux		36'594.00		40'500		36'004.50
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		7'074.00		2'000		32'890.00
434.03	Taxe entretien des collecteurs		36'873.00		40'500		36'280.50
465.00	Participation frais exploitation et administration de la STEP		0.00		10'400		4'534.45
465.01	Participation frais exploitations et administration STEP années antérieures		0.00		0		32'345.40
480.04	Prélèvement fonds de réserve épuration des eaux		47'139.01		0		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
462	STEP Solde	60'477.27	60'477.27	60'050	60'050	0.00	0.00
300.00	Vacations des municipaux	1'000.00		1'000		0.00	
301.00	Traitement du personnel communal	7'707.00		16'350		0.00	
311.00	Achat matériel	101.50		1'500		0.00	
312.00	Electricité	7'478.50		7'000		0.00	
312.01	Consommation d'eau	992.20		2'000		0.00	
314.00	Entretien	16'756.42		12'000		0.00	
314.01	Traitement des boues Ependes	10'392.40		12'500		0.00	
318.00	Honoraires et prestations de service	11'621.25		3'000		0.00	
319.00	Taxe fédérales sur les eaux usées	4'428.00		4'700		0.00	
436.01	Participation de la commune de Champagne		3'517.20		4'000		0.00
436.02	Participation de la commune d'Onnens		485.10		1'000		0.00
436.03	Participation de Bonvillars		56'474.97		55'050		0.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES Solde	286'343.20	2'500.00	266'820	2'100	254'603.45	2'046.65
			283'843.20		264'720		252'556.80
510	Enseignement primaire et secondaire Solde	281'867.05	2'500.00	263'000	2'100	250'880.50	2'046.65
			279'367.05		260'900		248'833.85
352.01	Participation primaire	137'852.25		130'000		135'102.55	
352.02	Participation au secondaire	140'590.85		130'000		112'024.35	
352.03	surveillance préau	3'423.95		3'000		3'753.60	
451.02	participation surveillance préau		2'500.00		2'100		2'046.65
540	Office orientation professionnelle Solde	662.30	0.00	700	0	635.90	0.00
			662.30		700		635.90
351.00	Participation cantonale	662.30		700		635.90	
580	Temples et cultes Solde	3'813.85	0.00	3'120	0	3'087.05	0.00
			3'813.85		3'120		3'087.05
365.01	Participation paroisse protestante	1'945.45		1'000		1'159.45	
365.02	Participation paroisse catholique	1'746.90		2'000		1'819.20	
365.03	Participation paroisse langue allemande	121.50		120		108.40	
6	POLICE Solde	88'510.12	7'759.40	99'144	3'000	85'889.18	3'856.40
			80'750.72		96'144		82'032.78
610	Corps de police Solde	54'483.00	0.00	58'344	0	54'640.00	0.00
			54'483.00		58'344		54'640.00
351.00	Réforme policière	54'483.00		58'344		54'640.00	
620	Contrôle des habitants Solde	1'645.00	3'262.00	1'500	2'000	1'349.40	2'397.00
		1'617.00		500		1'047.60	
318.00	Emoluments versés	1'645.00		1'500		1'349.40	
431.00	Emoluments facturés		3'262.00		2'000		2'397.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
630	Police sanitaire	461.00	461.00	500	500	565.00	577.00
	Solde					12.00	
352.04	Participation destruction déchets carnés	461.00		500		565.00	
436.00	Remboursement taxe déchets carnés		461.00		500		577.00
640	Service des inhumations	814.15	0.00	700	0	549.95	0.00
	Solde		814.15		700		549.95
301.00	Traitement des employés communaux	728.00		0		514.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	86.15		200		0.00	
318.05	Honoraires et prestations de services	0.00		500		35.95	
650	Défense contre l'incendie	21'381.90	3'396.00	27'100	500	20'407.80	0.00
	Solde		17'985.90		26'600		20'407.80
301.02	Participation SDIS, Yverdon	19'333.85		25'000		19'101.55	
319.00	Frais CR	0.00		100		100.00	
319.01	Bornes hydrantes	2'048.05		2'000		1'206.25	
436.00	Participation de tiers (subsidés ECA)		3'396.00		500		0.00
660	Protection civile	9'725.07	640.40	11'000	0	8'377.03	882.40
	Solde		9'084.67		11'000		7'494.63
352.00	Participation assoc. intercom. PC	8'545.07		10'000		7'097.03	
352.01	ACRG, surveillance des chantiers	1'180.00		1'000		1'280.00	
451.00	ACRG, ristourne		640.40		0		882.40
7	SECURITE SOCIALE	480'175.20	0.00	400'642	0	373'731.05	13'549.60
	Solde		480'175.20		400'642		360'181.45
720	Prévoyance sociale cantonale	480'175.20	0.00	400'642	0	373'731.05	13'549.60
	Solde		480'175.20		400'642		360'181.45
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	392'700.80		304'642		282'712.00	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	83'942.75		80'000		77'855.00	
351.02	ARAS	3'531.65		16'000		13'514.05	
351.03	Solde à payer de facture sociale année précédente selon décpte final	0.00		0		-350.00	
451.01	FAGE (Accueil de jour des enfants) ristourne		0.00		0		13'549.60
8	SERVICES INDUSTRIELS	140'668.80	140'668.80	45'500	62'000	86'079.85	86'079.85
	Solde			16'500			
810	Service des eaux	140'668.80	140'668.80	45'500	62'000	86'079.85	86'079.85
	Solde			16'500			
300.00	Vacations des municipaux	400.00		500		395.07	
301.00	Traitement des employés communaux	14'488.00		0		8'489.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	1'403.25		1'000		0.00	
312.01	Achat eau	45'783.40		21'000		20'288.60	
312.03	Consommation d'électricité	5'044.95		5'000		4'573.60	
314.00	Entretien réseau et station pompage	62'361.35		9'000		3'058.70	
318.00	Honoraires et prestations de service	7'187.85		5'000		7'827.78	
331.02	Amortissement conduite du Devens	4'000.00		4'000		4'000.00	
381.00	Attribution au fonds de réserve eau	0.00		0		37'447.10	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
434.01	Taxes uniques de raccordement, dist. d'eau		7'897.50		2'000		32'020.00
435.00	Vente d'eau		60'294.50		60'000		54'059.85
480.00	Prélèvement fonds de réserve		72'476.80		0		0.00
Total des charges		3'051'923.43		2'365'844		2'308'245.55	
Total des revenus			3'047'149.28		2'328'067		2'299'920.81
Excédent de charges			4'774.15		37'777		8'324.74

		Solde au 31.12.2021	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2022
			Augmentation	Diminution	
1	Actif	3'354'331.95		355'311.50	2'999'020.45
10	Disponibilités	423'859.91	198'083.38		621'943.29
1000.00	Caisse	28.75	385.10		413.85
1000.01	caisse du contrôle habitant	1'307.90		1'307.90	0.00
1010.00	Chèques postaux	180'492.59	111'027.27		291'519.86
1010.03	Fonds en transfert	0.00			0.00
1020.00	BCV c/c 602.219.0	119'341.41	83'508.01		202'849.42
1020.04	BCV c/c T 5242.66.77 placement	122'689.26			122'689.26
1020.05	BCV c/c Z 5242.33.28 STEP	0.00	4'470.90		4'470.90
11	Avoirs	398'228.36		48'446.06	349'782.30
1150.01	Débiteurs #	151'076.10	39'459.25		190'535.35
1150.03	Débiteurs AFC impôt anticipé	12'952.80	125.47		13'078.27
1150.05	Débiteurs Etat de Vaud (PM)	0.00			0.00
1150.06	Débiteurs Etat de Vaud (PP)	0.00			0.00
1150.07	Débiteurs Etat de Vaud (IS)	0.00			0.00
1150.08	Débiteurs Etat de Vaud (PM-PP-IS)	23'276.84		11'398.77	11'878.07
1150.09	Débiteurs Etat de Vaud arriéré	118'577.22	11'711.09		130'288.31
1150.10	Compte courant STEP intercommunale	92'345.40		88'343.10	4'002.30
12	Placements	592'353.65	140.26		592'493.91
1200.06	Titres	90'763.00			90'763.00
1200.14	Banque Raiffeisen MOA, cpte épargne (6892 3237 5)	501'589.65	140.26		501'729.91
1230.00	Terrains	1.00			1.00
13	Transitoire	147'696.93	18'865.37		166'562.30
1390.00	Actifs transitoires	147'696.93	18'865.37		166'562.30
14	Investissements	1'748'393.10		523'954.45	1'224'438.65
1410.01	Trottoir route de Champagne	98'806.10		98'806.10	0.00
1410.05	Travaux Riettaaz, route	36'000.00		12'000.00	24'000.00
1410.11	Travaux sous les caves de Bonvillars, ch. sur La Vigne	37'230.80		6'000.00	31'230.80
1410.16	Croix-des-Terreux	84'999.45		15'600.00	69'399.45
1410.19	Remplacement des collecteurs ruelle de Puits-place du Midi	221'930.10		15'000.00	206'930.10
1410.20	Epuraton Champ-de-Ville et Gotallaz	21'099.40		3'500.00	17'599.40
1410.21	Equipement quartier du Pontet.	31'197.20		2'500.00	28'697.20
1410.23	Conduite Devens	87'184.55		4'000.00	83'184.55
1410.24	Trottoir Flusel	91'000.00		91'000.00	0.00
1410.26	Plan général d'affectation (PGA)	97'931.15	23'890.65		121'821.80
1410.27	PDDE plan Directeur Distribution Eau	15'689.50			15'689.50
1410.29	Midi-Croix-des-Terreux	260'938.05		10'000.00	250'938.05
1410.30	Rue du Tertre	361'631.90		15'700.00	345'931.90
1410.32	Equipement Ch. sur la Vigne	46'488.00		46'488.00	0.00
1430.04	3 ème Classe	18'657.00		18'657.00	0.00
1430.10	Etude complexe "La Cour"	186'749.90		186'749.90	0.00
1430.33	Raccordement de la parcelle 499 au réseau communal d'évacuation des eaux (préavis 03/2021	0.00	29'015.90		29'015.90
1460.02	Achat tracteur vignes Carraro	50'860.00		50'860.00	0.00

		Solde au 31.12.2021	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2022
			Augmentation	Diminution	
15	Prêts et participations permanentes	43'800.00			43'800.00
1530.04	Actions Centre Sportif régional de Borné Nau SA (438 parts)	43'800.00			43'800.00

		Solde au 31.12.2021	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2022
			Augmentation	Diminution	
2	Passif	3'354'331.95		350'537.35	3'003'794.60
20	Engagements courants	194'462.27	67'982.33		262'444.60
2000.00	Créanciers divers [	144'232.73	118'211.87		262'444.60
2000.01	Factures à payer	50'229.54		50'229.54	0.00
25	Passifs transitoires	58'748.56	51'096.13		109'844.69
2590.00	Passifs transitoires	58'748.56	51'096.13		109'844.69
2590.03	C/C Allocations familiales (Caisse AVS)	0.00			0.00
28	Réserves	2'219'584.75		469'615.81	1'749'968.94
2800.01	Fonds service des eaux	82'469.79		72'476.80	9'992.99
2800.03	Fonds de réserve épuration	67'895.78		47'139.01	20'756.77
2810.00	Fonds de réserve pour assurance grêle	100'000.00			100'000.00
2810.02	Fonds de réserve achat futur	173'000.00			173'000.00
2820.02	Fonds de réserve protection civile	190'502.00			190'502.00
2820.03	Fonds de réserve	1'579'717.18		350'000.00	1'229'717.18
2820.04	Provision pertes sur débiteurs	26'000.00			26'000.00
29	Fortune nette	881'536.37			881'536.37
2900.00	Capital]	881'536.37			881'536.37
	Ensemble des actifs	3'354'331.95		355'311.50	2'999'020.45
	Ensemble des passifs	3'354'331.95		350'537.35	3'003'794.60
	Excédent des passifs				4'774.15

Tableau des investissements et amortissements 2022										
bilan	Libellé	Travaux	Investi.	Total à	Amortissement					solde à amortir
Comptes		déjà effectués	2022	amortir	déjà effectué	solde	amortissements	amortissements	cpte	solde à amortir
						au 31.12.2021	légaux 2022	supplémentaires	charges	au 31.12.2022
1410.01	Trottoir route de Champagne	161 206.10		161 206.10	54 600.00	98 806.10	7 800.00	91 006.10	430.331.07	-
1410.05	Travaux route de Rietta	283 840.70		283 840.70	235 840.70	36 000.00	12 000.00		430.331.01	24 000.00
1410.11	Travaux sous Caves, ch. Sur la Vigne	146 155.80		146 155.80	102 925.00	37 230.80	6 000.00		430.331.03	31 230.80
1410.16	Croix des Terreaux	397 885.90		397 885.90	297 286.45	84 999.45	15 600.00		430.331.05	69 399.45
1410.19	Rempl. des collecteurs place du Midi	690 430.10		690 430.10	453 500.00	221 930.10	15 000.00		461.331.05	206 930.10
1410.20	Epuration Champ de la Ville-Gotallaz	54 875.40		54 875.40	30 276.00	21 099.40	3 500.00		461.331.07	17 599.40
1410.21	Equipement quartier du Pontet	48 697.20		48 697.20	15 000.00	31 197.20	2 500.00		461.331.08	28 697.20
1410.23	Conduite Devens	99 184.55		99 184.55	8 000.00	87 184.55	4 000.00		810.331.02	83 184.55
1410.24	Trottoir Flusel	115 000.00		115 000.00	19 200.00	91 000.00	4 800.00	86 200.00	430.331.08	-
1410.26	Plan général d'affectation (PGA)	97 931.15	23 890.65	121 821.80	-	97 931.15	-			121 821.80
1410.27	PDDE Plan Directeur Distribution Eau	30 689.50		30 689.50	15 000.00	15 689.50	-		810.331.01	15 689.50
1410.29	Midi-Croix-des-Terreaux	270 938.05		270 938.05	-	260 938.05	10 000.00		430.331.10	250 938.05
1410.30	Rue du Tertre	393 031.90	-	393 031.90	15 700.00	361 631.90	15 700.00		430.331.09	345 931.90
1410.32	Equipement Ch. sur la Vigne	46 488.00	-	46 488.00	-	46 488.00	-	46 488.00	461.331.10	-
1430.04	3ème classe	560 010.00		560 010.00	522 686.00	18 657.00	18 657.00		230.331.00	-
1430.10	Etude Grande salle	230 749.90		230 749.90	35 200.00	186 749.90	8 800.00	177 949.90	351.331.01	-
1430.33	Racc. parcelle 499 au réseau communal des eaux		29 015.90							29 015.90
1460.02	Tracteur vignes Carraro	42 630.00		42 630.00	12 900.00	25 430.00	25 430.00		330.331.00	-
1460.02	Tracteur (parc, promenade, cimetière)	42 630.00		42 630.00	12 900.00	25 430.00	25 430.00		440.331.02	-
	TOTAUX	3 712 374.25	52 906.55	3 736 264.90	1 831 014.15	1 748 393.10	175 217.00	401 644.00		1 224 438.65

Engagement hors bilan**Cautionnement**

	Montant
ASIGE / nouveau collège de Borné Nau	375 229
ACRG / association de distribution des eaux	113 084
ORPC (Office régional de protection civile)	5 118
Complexe sportif Borné Nau	354 219
Total	847 650

Rappel des ententes intercommunales

Institut, entente	Forme Juridique	Réviseur agréé
ACRG (Association des Communes de la région de Grandson)	Association de communes	Fidinter SA - Lausanne
ARCC (Pôle régional de déshydratation du Pré-Vuacoz)	Association intercommunale	néant
ASIGE (Association scolaire intercommunal Grandson et environ)	Association intercommunale	PB Révision contrôle de gestion SA -
ORPC (Office régional de protection civile)	Association intercommunale	Lfiduciaire
SDIS (Service de défense Incendie et de Secours)	Association de communes	BDO Visura SA
ARAS (Association Régionale d'action sociale)	Association de communes	Ofico Fiduciaire SA
RADEGE (Réseau d'accueil des enfants de Grandson & environs)	Association dedroit privé	Fiprom SA
FADEGE (Fondation de l'Accueil des Enfants de Grandson et environ)	Fondation	Fiprom SA
Groupeement des triages forestiers du 7ème arrondissement du canton de Vaud	Groupeement forestiers	Fidexpert GF Audit SA
CCSPA Centre de collecte de sous-produits animaux	Association de communes	Ofico Fiduciaire SA
Centre sportif de Borné-Nau	SA - convention intercomm.	néant
Conv. Construction réservoir intercomm des Pins	convention intercomm.	néant

Préavis municipal n° 1/2023

Comptes communaux 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Claire Javet et MM Markus Hoh et Christoph Junod, rapporteur, s'est réunie le Lundi 15 mai 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Monsieur Frédéric Piguet, syndic et notre boursière Nathalie Cornuz étaient présents pour nous fournir les informations nécessaires. Nous les en remercions.

1 ADMINISTRATION GENERALE

110 Administration

110.308.00 Montant lié à l'externalisation du mandat de boursière communale.

110.310.02 Aucun grand projet n'a été entrepris sur le site web de la commune. Le montant a été reporté au budget 2023.

110.310.02 Suite à la non-fusion avec Onnens, il n'a pas été opportun de développer le géoportail.

2 FINANCES

210 Impôts

210.400.01 Les impôts sur le revenu sont très fluctuants et difficilement prévisibles. Les revenus inférieurs au seuil budgétisé ces dernières années démontrent que les contribuables ont été affectés par les diverses crises de ces dernières années.

210.405.00 Revenu extraordinaire lié à une importante succession au sein de la commune.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

310 Terrains

310.314.00 La stabilisation du talus de la parcelle agricole n°635, en amont de la Route de l'Arnon n'a pas été réalisée en 2022. Le montant a été reporté au budget 2023.

330 Vignes

330.331.00 La part du tracteur Carraro dédiée à ce compte a été totalement amortie.

330.435.01 En 2022 les ventes de raisin sont importantes grâce à une récolte abondante.

351 Grande salle

351.331.01 Suite à des revenus fiscaux exceptionnels et au bon résultat que cela a engendré, la Municipalité a procédé à l'amortissement total de l'étude grande salle.

352 Le Moulin

352.314.00 Le montant investi concerne principalement la construction du couvert pour les remorques communales. Un montant de CHF 7000.- a été prévu sur le budget 2023 pour compléter son financement.

358 La Combaz

358.314.00 Les travaux d'entretien planifiés n'ont pas été réalisés. Le montant a été reporté au budget 2023.

Les charges électricité et chauffage ont fortement augmenté en 2022. Cela est dû à la hausse des prix de l'énergie et des carburants. La hausse effective du prix du mazout sur la période du 01.07.2022 au 30 juin 2023, sera répercutée sur les locations.

4 TRAVAUX

430 Routes

430.331.08 Grâce à de bons résultats, la Municipalité a totalement amorti le trottoir en Flusel.

440 Parcs, Promenades, cimetière

440.331.02 La part du tracteur Carraro dédiée à ce compte a été totalement amortie.

461 Réseau d'égouts

461.331.10 Les bons résultats 2022 ont permis l'amortissement total des équipements de conduites au Chemin sur la Vigne.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510 Enseignement primaire et secondaire

510.352.01-02-03 Charges par élève en hausse. Les coûts vont encore augmenter avec la construction du complexe scolaire de Champagne.

7 SECURITE SOCIALE

720 Prévoyance sociale cantonale

Charges en hausse en lien avec la péréquation financière et les droits de succession extraordinaires.

8 SERVICES INDUSTRIEL

810 Service des eaux

810.312.01 Augmentation des achats d'eau liée à la sécheresse de l'été 2022 ainsi qu'à quelques fuites d'eau significatives, mais également à la hausse du prix de l'eau.

810.314.00 Charges élevées au compte entretien réseau et station de pompage dues aux travaux entrepris sur le réservoir, le captage ainsi que les réparations des fuites sur le réseau.

Les comptes service des eaux doivent présenter un bilan équilibré. Si le compte de réserve qui ne peut pas être réalimenté par des fonds non-attribués, venait à être épuisé, il deviendrait nécessaire d'augmenter la taxe sur l'eau. La commission recommande à la Municipalité de rester prudente sur l'utilisation du fond de réserve sur les investissements futurs. Avec des conditions de sécheresse récurrentes et malgré les augmentations nécessaires, nous nous devons de garantir un prix de l'eau à la portée de tous.

La Commission des finances soutient les recommandations faites par l'organe de révision Fiprom, concernant les demandes de crédit complémentaires lors de dépassements budgétaires sur les comptes de fonctionnement, conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom art. 10 et 11).

La Commission des finances relève également que des montants budgétisés n'ont pas été utilisés et pour certains reportés à plusieurs reprises déjà. La commission suggère que la Municipalité explique la cause de ces reports successifs.

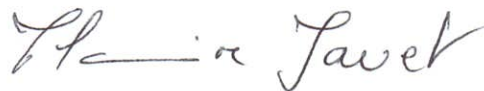
Ayant étudié les comptes et reçu les explications demandées, la commission des finances propose au Conseil général d'approuver les comptes communaux 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

La Commission des finances remercie tout particulièrement la boursière pour les divers ratios ajoutés au préavis, qui donnent d'intéressantes indications sur les capacités financières de notre commune.

Bonvillars, le 5 juin 2023

Pour la Commission :

Claire Javet 2^{ème} suppléante



Markus Hoh, membre



Christoph Junod, rapporteur





COMMUNE
DE
BONVILLARS

PREAVIS MUNICIPAL

No 02/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 10.01/FP

Contact : Frédéric Piguet

024 436 13 79 – frederic.piguet@bonvillars.ch

Crédit d'investissement supplémentaire pour financer la révision du PACom

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

En acceptant le préavis 10/2016, vous avez accordé un crédit de Fr. 78'683.- pour la réalisation du PACom, que vous avez validé en juin 2022.

Constatation

L'entreprise Jaquier Pointet SA, après une 1ère mise à l'enquête, a dû compléter son projet pour plusieurs raisons :

- Auditions des opposants ;
- 2e mise à l'enquête ;
- Séances de travail supplémentaires avec la Municipalité.

Dans le tableau des amortissements joints aux comptes communaux 2021, le montant dépensé pour le PACom s'élevait à CHF 97'931.15. C'était sans compter la dernière facture de CHF 23'890.65, reçue le 17 novembre 2022.

Au final, le PACom aura coûté CHF 121'821.80.

Conclusion :

Par ce préavis, la Municipalité vous soumet une demande de crédit supplémentaire de CHF 43'138.80.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 02/2023
- Entendu le rapport des commissions.

Décide :

- D'accorder un crédit supplémentaire de CHF 43'138.80 pour financer la révision du PACom.

Mode de financement : Pour financer ces travaux la Municipalité souhaite utiliser les liquidités courantes.

Amortissement : 10 ans

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Frédéric Piguet		Nathalie Ryser

Préavis validé en séance de Municipalité en date du 17 avril 2023

Bonvillars, le 18 avril 2023

Au Conseil général de la
Commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Préavis municipal n° 2/2023

Crédit d'investissement supplémentaire pour financer la révision du PACom

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Claire Javet et MM Markus Hoh et Christoph Junod, rapporteur, s'est réunie le Lundi 15 mai 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Monsieur Frédéric Piguet, syndic était présent pour nous fournir les informations nécessaires. Nous l'en remercions.

Les surcoûts engendrés par une prévision trop optimiste de la révision du PACom s'élève à CHF 43'138.80. Le crédit accordé par le préavis 10/2016 ayant déjà été dépassé en 2022, La Commission des finances estime que la Municipalité aurait pu en informer le Conseil général et lui soumettre un préavis plus tôt.

Au vu des dépenses engagées, la commission des finances ne peut qu'encourager la Conseil général à accorder à la Municipalité le crédit supplémentaire destiné au solde du financement de la révision du PACom.

Bonvillars, le 5 juin 2023

Pour la Commission :

Claire Javet 2^{ème} suppléante



Markus Hoh, membre



Christoph Junod, rapporteur





COMMUNE
DE
BONVILLARS

PREAVIS MUNICIPAL

No 03/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 10.01/FJ

Contact : François Jaquier

079 432 81 20 – francois.jaquier@bonvillars.ch

Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois telle que présentée en annexe (préavis du Conseil intercommunal du SDIS régional du Nord vaudois du 31 août 2022).

CONTEXTE

À la suite de l'échec de la révision des statuts du SDIS Nord vaudois en 2021, refusée par 7 communes sur 40, le Comité de direction (Codir) a procédé à une analyse approfondie des résultats.

Le résultat de l'analyse a démontré que les communes étaient acquises au principe d'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et que les points de divergence concernaient d'autres éléments. Le Codir a dès lors lancé une nouvelle démarche en deux temps.

Tout d'abord, une proposition de révision de l'art. 5 des statuts par un simple avenant, permettant ainsi d'inclure les JSP comme second but principal du SDIS.

En second lieu, le Codir désire lancer une nouvelle approche auprès des communes membres du SDIS en vue d'une révision en profondeur des statuts. Cette démarche débutera durant le second semestre 2023 pour s'étaler sur une période plus conséquente. Elle permettra de déterminer les conditions cadres d'une prochaine révision. Il convient ici de rappeler que certains éléments doivent, aux yeux de la loi comme l'a révélé la Cour des comptes, être révisés pour une mise en conformité.

Le Conseil intercommunal a pu en être informé en date du 19 mai 2022.

Ce préavis concerne uniquement la première phase décrite précédemment.

Afin de lancer cette première phase, i.e. l'intégration des JSP au sein du SDIS Nord vaudois, il est nécessaire d'adapter le but principal de l'Association. Le Codir propose de réaliser ceci par un avenant aux statuts et la création d'une annexe décrivant les tâches liées à ce nouveau but.

Dès lors que le but principal doit être changé, la révision des statuts est une procédure complète, nécessitant son approbation à l'unanimité des communes membres du SDIS.

Ainsi, le 20 mai 2022, la phase de consultation des Municipalités et Conseils communaux/généraux des 40 communes membres du SDIS a été lancée avec un délai de réponse fixé au 15 août 2022. La dernière réponse a été reçue en date du 2 mars 2023.

De cette phase de consultation, 39 communes ont répondu favorablement et 1 favorablement sous conditions d'obtenir des renseignements satisfaisants à ses remarques. Réponses ont été fournies en date du 3 avril 2023.

Onze remarques et quatre questions ont émergé du processus, toutes adressées par le Comité de direction en date du 3 avril 2023. Aucune proposition d'amendement n'a été faite. Certaines remarques trouveront réponses dans la création d'un règlement des JSP en cas d'acceptation de la modification des buts de l'Association.

ENJEUX DE LA RÉVISION

Cette modification des buts du SDIS est absolument nécessaire pour intégrer les JSP.

Actuellement, moins de 10 communes ont accès aux JSP au travers de deux associations privées (Treykovagnes et Yvonand) et d'une entité gérée par la ville d'Yverdon-les-Bains. Ainsi, un jeune de Grandson ou de Mutrux n'a pas accès à une activité de JSP.

Ces sociétés privées font aussi face à des difficultés financières, logistiques et administratives. À titre d'exemple, ces sociétés doivent contracter leurs propres contrats d'assurance.

En outre, un JSP démarrant au sein d'une des trois entités ne bénéficie pas du sentiment d'appartenance au SDIS Nord vaudois, tant important dans ce domaine. Par conséquent, peu de JSP continuent avec une carrière de sapeur-pompier, alors que dans d'autres SDIS ayant des JSP au sein de leur entité, voient des taux de transfert allant jusqu'à 80 ou 90% au moment de passer des JSP au SDIS. Ceci constitue ainsi un véritable vivier qui n'existe que peu au sein du SDIS Nord vaudois.

Avec la révision des statuts, il sera possible de mettre en place un groupe de JSP régionaux du Nord vaudois et ainsi ouvrir cette activité aux 40 communes membres du SDIS, créer un véritable sentiment d'appartenance dès le départ, et optimiser les aspects tant administratifs que logistiques.

PLAN HORAIRE

Le Codir a la volonté de débiter avec l'intégration des JSP au sein du SDIS au 1^{er} janvier 2024. **Pour cela, la modification des statuts doit être soumise aux 40 Conseils communaux/généraux des communes membres au plus au 30 juin 2023.** Ainsi adoptés, les statuts pourraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE MENÉE

Après avoir informé le CI lors de son assemblée du 19 mai 2022, la phase de consultation a été lancée en date du 20 mai 2022 aux 40 communes membres du SDIS. De cette phase de consultation, aucune proposition d'amendement n'a été faite et les communes étaient favorables à la modification proposée.

Le 22 septembre 2022, le Conseil intercommunal du SDIS régional du Nord vaudois a adopté le préavis relatif à la modification des buts de l'Association.

SUITE DE LA PROCÉDURE

Dès lors et conformément à la Loi vaudoise sur les communes, il revient maintenant aux Conseils généraux et communaux des communes membres de l'Association d'approuver formellement cette modification des statuts.

À ce stade, il n'est plus possible d'amender le projet : les seules options possibles sont l'acceptation ou le refus du préavis.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 03/2023
- Entendu le rapport des commissions.

Décide

Article 1 : L'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article 3 : La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic



Frédéric Piguet



La Secrétaire



Nathalie Ryser

Préavis validé en séance de Municipalité en date du 24 avril 2023

Bonvillars, le 1^{er} mai 2023

Annexes :

1. Préavis du Comité de direction PR22.06CD au Conseil intercommunal du SDIS Nord vaudois
2. Extrait du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 du Conseil intercommunal du SDIS Nord vaudois
3. Avenant N°1 du SDIS Nord vaudois avec annexe 2

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LA MODIFICATION DES BUTS DE L'ASSOCIATION

Date : 31.08.2022

Préavis: PR22.06CD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 26 août 2022, le Comité de direction (Codir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de modification des buts de l'Association.

◆◆◆◆◆

CONTEXTE

À la suite de l'échec de la révision des statuts du SDIS Nord vaudois en 2021, refusée par 7 communes sur 40, le Comité de direction (Codir) a procédé à une analyse approfondie des résultats.

Le résultat de l'analyse a démontré que les communes étaient acquises au principe d'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et que les points de divergences concernaient d'autres éléments. Le Codir a dès lors lancé une nouvelle démarche en deux temps.

Tout d'abord, une proposition de révision de l'art. 5 des statuts par un simple avenant, permettant ainsi d'inclure les JSP comme second but principal du SDIS.

En second lieu, le Codir désire lancer une nouvelle approche auprès des communes membres du SDIS en vue d'une révision en profondeur des statuts. Cette démarche débutera durant le second semestre 2022 pour s'étaler sur une période plus conséquente. Elle permettra de déterminer si une possibilité de révision profonde existe et, le cas échéant, sous quelles conditions. Il convient ici de rappeler que certains éléments doivent, aux yeux de la loi comme l'a révélé la Cour des comptes, être révisés pour une mise en conformité.

Le Conseil intercommunal a pu en être informé en date du 19 mai 2022.

Ce préavis concerne uniquement la première phase décrite précédemment.

Afin de lancer cette première phase, i.e. l'intégration des JSP au sein du SDIS Nord vaudois, il est nécessaire d'adapter le but principal de l'Association. Le Codir propose de réaliser ceci par un avenant aux statuts et la création d'une annexe décrivant les tâches liées à ce nouveau but.

Dès lors que le but principal doit être changé, la révision des statuts est une procédure complète, nécessitant son approbation à l'unanimité des communes membres du SDIS.

Ainsi, le 20 mai 2022, la phase de consultation des Municipalités et Conseils communaux ou généraux des 40 communes membres du SDIS a été lancée avec un délai de réponse fixé au 15 août 2022.

De cette phase de consultation, 30 communes ont répondu positivement, 1 commune a informé qu'elle ne pourrait traiter ce dossier dans les délais et 9 communes n'ont pas encore donné suite.

Si des questions ont émergé du processus, aucune remarque de modification du projet n'a été faite. Les questions posées trouveront réponses dans la création d'un règlement des JSP en cas d'acceptation de la modification des buts de l'Association.

ENJEUX DE LA RÉVISION

Cette modification des buts du SDIS est absolument nécessaire pour intégrer les JSP.

Actuellement, moins de 10 communes ont accès aux JSP au travers de deux associations privées (Treycovagnes et Yvonand) et d'une entité gérée par la ville d'Yverdon-les-Bains. Ainsi, un jeune de Grandson ou de Mutrux n'a pas accès à une activité de JSP.

Ces sociétés privées font aussi face à des difficultés financières, logistiques et administratives. À titre d'exemple, ces sociétés doivent contracter leurs propres contrats d'assurance.

En outre, un JSP démarrant au sein d'une des trois entités ne bénéficie pas du sentiment d'appartenance au SDIS Nord vaudois, tant important dans ce domaine. Par conséquent, peu de JSP continuent avec une carrière de sapeur-pompier, alors que dans d'autres SDIS ayant des JSP au sein de leur entité, voient des taux de transfert allant jusqu'à 80 ou 90% au moment de passer des JSP au SDIS. Ceci constitue ainsi un véritable vivier qui n'existe que peu au sein du SDIS Nord vaudois.

Avec la révision des statuts, il sera possible de mettre en place un groupe de JSP régional du Nord vaudois et ainsi ouvrir cette activité aux 40 communes membres du SDIS, créer un véritable sentiment d'appartenance dès le départ, et optimiser les aspects tant administratifs que logistiques.

PLAN HORAIRE

Le Codir a la volonté de débiter avec l'intégration des JSP au sein du SDIS au 1^{er} janvier 2024. Pour cela, les statuts devant être soumis aux 40 Conseils communaux/généralux des communes membres, et la plupart n'ayant des conseils que deux fois par année, il est nécessaire que le Conseil intercommunal se prononce sur ce préavis durant son assemblée du mois de septembre 2022, faute de quoi il devrait alors être convoqué pour une séance supplémentaire. En effet, la soumission de ce préavis à la séance du mois de mai 2023 ne permettrait pas d'intégrer les JSP dans l'élaboration du budget 2024.

Ainsi, malgré le fait que 10 communes ne se soient pas encore prononcées durant la période de consultation, le Codir souhaite mettre cet objet au vote, à la condition qu'aucune des 10 communes

concernées n'émette un préavis négatif. Dans un tel cas de figure, la décision du Conseil intercommunal d'aller de l'avant avec l'intégration des JSP deviendrait caduque.

SUITE DE LA PROCÉDURE

Une fois l'objet validé par le CI, le retour positif des 10 communes restantes, le Codir poursuivra la procédure par la phase suivante, i.e. la soumission aux 40 communes membres pour le passage et la validation devant leurs Conseils généraux/communaux, sans possibilité de modification.

Ainsi adoptés, les statuts pourraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.



Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégué·e·s, de bien vouloir approuver la révision des statuts du SDIS, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son Comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

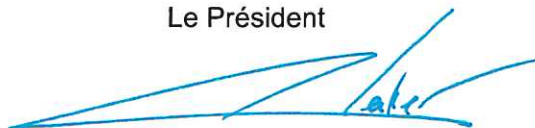
Article 1 : L'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté.

Article 2 : L'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté.

Article 3 : Charge est donnée au Codir de soumettre ces statuts aux communes membres pour adoption par chacun des Conseils généraux/communaux, à la condition *sine qua non* d'avoir reçu un préavis positif de la part des 10 communes n'ayant pas encore répondu à la phase de consultation à ce jour.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'C. Weiler', written over a horizontal line.

Christian Weiler

La Secrétaire

A black ink signature, appearing to be 'B. Giroud', written over a horizontal line.

Barbara Giroud

Annexes

1. Avenant N° 1 aux statuts
2. Annexe 2 aux statuts
3. Tableau des réponses au 31.08.2022

AVENANT N°1
AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS
DE LA RÉGION DU NORD VAUDOIS

Objet de l'avenant

Le présent avenant complète et modifie les statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Il a pour but de modifier l'art. 5 des statuts quant aux buts principaux de l'Association aux fins de permettre l'exploitation d'un groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) au sein du SDIS régional du Nord vaudois.

But

Art. 5

L'association a pour but :

- a) d'assurer sur le territoire des communes membres de l'association, la sécurité incendie et le secours, tels que définis par la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (ci-après : LSDIS) et conformément au standard de sécurité cantonal ;
- b) de définir la structure et les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission ;
- c) de veiller à la mise en œuvre des structures et moyens définis ;
- d) de gérer un groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) appelé « Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois » conformément à l'annexe 2.

Ainsi adoptés par le Comité de direction en sa séance du 26 août 2022.

Le Président

La Secrétaire

Christian Weiler

Barbara Giroud

Ainsi adoptés par le Conseil intercommunal en sa séance du XX mmmm 2022.

Le Président

La Secrétaire

Patrick Grin

Valérie Outemzabet

ANNEXE 2
**AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS
DE LA RÉGION DU NORD VAUDOIS**

Sont définies ci-après, les tâches découlant du but découlant de l'art. 5 let. d des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Auxquelles participent l'ensemble des communes membres de l'association

Groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour encourager et développer l'intérêt des JSP à la fonction de sapeur-pompier
- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour instruire les JSP dans les domaines de la prévention, des premiers secours et de la défense incendie
- Organiser le groupe des JSP
- Prendre les mesures nécessaires à l'incorporation des JSP
- Instituer et encadrer de manière adéquate la formation et les activités des JSP par des moniteurs
- Gérer et entretenir les équipements, le matériel, les véhicules et les locaux nécessaires aux JSP
- Financer de manière appropriée le fonctionnement du groupe des JSP
- Édicter un règlement du groupe des JSP

Ainsi adoptés par le Comité de direction en sa séance du 26 août 2022.

Le Président

La Secrétaire

Christian Weiler

Barbara Giroud

Ainsi adoptés par le Conseil intercommunal en sa séance du XX mmmm 2022.

Le Président

La Secrétaire

Patrick Grin

Valérie Outemzabet

RÉVISION DES STATUTS

EST

Suivi de la consultation des communes membres

mise à jour le 31.08.2022

COMMUNE	RÉPONSE		RÉSULTAT				DIVERS
	date	vecteur	position	remarques	questions	acceptation	
Belmont-sur-Yverdon	13.07.2022	Courrier	Favorable			oui	
Bioley-Magnoux	08.08.2022	Courrier	Favorable			oui	
Bonvillars	13.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Chamblon	16.08.2022	Courrier	Favorable			oui	
Champagne	18.08.2022	Courrier	Favorable			oui	
Champvent	29.07.2022	E-mail	Favorable			oui	
Chavannes-le-Chêne	30.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Chêne-Pâquier	29.07.2022	E-mail	Favorable			oui	
Cheseaux-Noréaz	25.07.2022	E-mail	Favorable			oui	
Concise							
Corcelles-près-Concise	05.07.2022	Courrier	Favorable			oui	
Cronay	11.08.2022	Courrier	Favorable			oui	
Cuarny							
Démoret							
Donneloye	04.07.2022	Courrier	Informe non-respect			confus	
Ependes	12.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Fiez							
Fontaines-sur-Grandson	05.07.2022	E-mail	Favorable			oui	
Giez	30.06.2022	Courrier	Favorable			oui	
Grandson	19.07.2022	Courrier	Favorable			oui	
Method	11.08.2022	Courrier	Favorable			oui	
Molondin							
Montagny-près-Yverdon	29.06.2022	E-mail	Favorable			oui	
Mutrux	30.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Novalles	07.07.2022	E-mail	Favorable	1		oui	
Onnens	28.07.2022	Courrier	Favorable			oui	
Orges	16.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Pomy	05.07.2022	Courrier	Favorable			oui	
Provence							
Rovray	21.07.2022	E-mail	Favorable			oui	
Suchy							
Suscévoz	10.08.2022	Courrier	Favorable			oui	
Treycovagnes	30.06.2022	Courrier	Favorable			oui	
Ursins	07.07.2022	Courrier	Favorable			oui	
Valeyres-sous-Montagny	15.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Valeyres-sous-Ursins	27.06.2022	Courrier	Favorable			oui	
Villars-Epeney	30.08.2022	E-mail	Favorable			oui	
Vugelles-La Mothe	12.07.2022	E-mail	Favorable			oui	
Yverdon-les-Bains							
Yvonand							
TOTAL				1	0		

ACCEPTATION DES STATUTS

Oui	30
Partiel	0
Non	0
Position confuse	1
Pas de position	0
TOTAL	31

**Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 22 septembre 2022.**

Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentants 103 voix sur 117.

Les communes de Chêne-Paquier, Cronay, Cuarny, Suscévaz et Treykovagnes sont excusées.

Les communes de Bioley-Magnoux, Bonvillars, Démoret, Ependes, Fiez, Provence, Rovray, Villars-Epeney sont absentes.

Le comité directeur est représenté par: Mme Brenda Tuosto, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Alexandre Lecourtier, M. Christian Weiler, M. Hervé Kemmling et M. Jean-Claude Ruchet, sont excusés. Le Major Eric Stauffer est présent.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Le Syndic de Grandson, M. Antonio Vialatte, est heureux d'accueillir l'assemblée dans la belle salle du Conseil de l'hôtel de ville de Grandson, salle dont il retrace un bref historique à travers les blasons ornant les murs. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Point 4 : Préavis PR22.05CD concernant le budget 2023

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte. **La parole n'est pas demandée**, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR22.05CD concernant le budget 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 5 : Préavis PR22.06CD concernant la modification des buts de l'association

Le président du CoDir M. Christian Weiler explique, en préambule, que le CoDir a choisi le pragmatisme plutôt que le formalisme. Il poursuit en rappelant que la proposition de modification doit se faire en deux temps : D'abord chaque commune devait nommer une commission pour préavis. Ensuite le texte final repart vers toute les communes via les conseils communaux et généraux pour approbation. C'est une procédure longue et lourde. Le CoDir a attendu le plus longtemps possible pour arriver avec ce préavis devant vous ce soir, et y est presque arrivé, puisque 35 communes ont répondu et ont dit oui sans proposition d'amendement et sans discussion. Le texte de base est approuvé, il manque 5 communes.

(...)Le président Patrick Grin propose donc d'adopter le texte tel que présenté, sous réserve de la décision des cinq communes restantes.

La discussion est ouverte. Le président Patrick Grin demande si quelqu'un est opposé à cette façon de faire. Le président M. Christian Weiler répond volontiers aux questions s'il y en a.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Chaque article est voté l'un après l'autre.

Résultat :

L'article 1 du préavis PR22.06CD concernant l'avenant n°1 aux Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois est accepté à l'unanimité.

L'article 2 du préavis PR22.06CD concernant l'annexe 2 aux Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois est accepté à l'unanimité.

L'article 3 du préavis PR22.06CD concernant l'adoption de cette révision par tous les conseils généraux/communaux, sous réserve de l'acceptation des cinq communes restantes n'ayant pas encore répondu à la consultation est accepté à l'unanimité.

Patrick Grin

Valérie Outemzabet

Président du conseil intercommunal

Secrétaire du conseil intercommunal



AVENANT N°1
**AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS
DE LA RÉGION DU NORD VAUDOIS**

Objet de l'avenant

Le présent avenant complète et modifie les statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Il a pour but de modifier l'art. 5 des statuts quant aux buts principaux de l'Association aux fins de permettre l'exploitation d'un groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) au sein du SDIS régional du Nord vaudois.

But

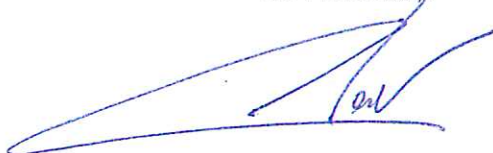
Art. 5

L'association a pour but :

- a) d'assurer sur le territoire des communes membres de l'association, la sécurité incendie et le secours, tels que définis par la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (ci-après : LSDIS) et conformément au standard de sécurité cantonal ;
- b) de définir la structure et les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission ;
- c) de veiller à la mise en œuvre des structures et moyens définis ;
- d) de gérer un groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) appelé « Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois » conformément à l'annexe 2.

Ainsi adoptés par le Comité de direction en sa séance du 26 août 2022.

Le Président



Christian Weiler



La Secrétaire



Barbara Giroud

Ainsi adoptés par le Conseil intercommunal en sa séance du 22 septembre 2022.

Le Président



Patrick Grin



La Secrétaire



Valérie Outemzabet

ANNEXE 2

AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS DE LA RÉGION DU NORD VAUDOIS

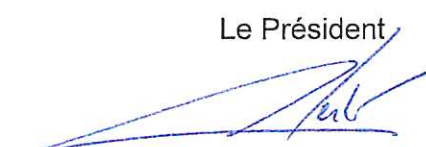
Sont définies ci-après, les tâches découlant du but découlant de l'art. 5 let. d des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Auxquelles participent l'ensemble des communes membres de l'association

Groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour encourager et développer l'intérêt des JSP à la fonction de sapeur-pompier
- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour instruire les JSP dans les domaines de la prévention, des premiers secours et de la défense incendie
- Organiser le groupe des JSP
- Prendre les mesures nécessaires à l'incorporation des JSP
- Instituer et encadrer de manière adéquate la formation et les activités des JSP par des moniteurs
- Gérer et entretenir les équipements, le matériel, les véhicules et les locaux nécessaires aux JSP
- Financer de manière appropriée le fonctionnement du groupe des JSP
- Édicter un règlement du groupe des JSP

Ainsi adoptés par le Comité de direction en sa séance du 26 août 2022.

Le Président

Christian Weiler



La Secrétaire

Barbara Giroud

Ainsi adoptés par le Conseil intercommunal en sa séance du 22 septembre 2022.

Le Président

Patrick Grin



La Secrétaire

Valérie Outemzabet



Conseil Général
Bonvillars

Bonvillars, le 2 octobre 2023

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Les membres du Conseil Général de Bonvillars sont convoqués pour une séance

le lundi 16 octobre 2023, à 20h00, à la salle de la Cour

Ordre du jour :

1. Assermentation des nouveaux membres
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Informations des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis 04/23 – Arrêté d'imposition 2024
7. Préavis 05/23 – Crédit d'investissement supplémentaire aménagement place Croix-des-Terreux/Praz-Dominjoz
8. Préavis 06/23 – Crédit extrabudgétaire, mise en conformité du système d'autocontrôle de l'eau potable
9. Motions, interpellations, questions

Le Bureau du Conseil

Remarques

- 1) *Les documents pour cette séance seront mis dès que possible à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.
Ci-dessous la procédure d'accès à ces documents :
Cliquer sur le mot « intranet » (à droite en-haut de l'écran d'accueil)
Identifiant = conseil Mot de passe = **BL48DV***
- 2) *Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au 024 436 25 20 au plus tard le lundi précédant la séance du conseil.*



Conseil Général
Bonvillars

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux membres du Conseil et de la Municipalité
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Informations des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis – Gestion 2022
7. Préavis – Comptes 2022
8. Préavis 02/23 – Crédit d'investissement supplémentaire pour la révision du PACom
9. Préavis 03/23 – Modification des buts du SDIS
10. Nomination des commissions et des délégués dès le 1 juillet 2023 : gestion, finances, recours, urbanisme, ASIGE, ACRG
11. Nomination du bureau du conseil dès le 1 juillet 2023 : président, vice-président, scrutateurs
12. Motions, interpellations, questions

Le Président, Arnaud Bloesch, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. L'assemblée compte 48 conseillers, le quorum est atteint, elle peut donc délibérer valablement.

Ordre du Jour

Il sera suivi tel que présenté.

1. Assermentation des nouveaux membres

Séverine Allimann est assermentée au conseil général, tandis que Michaël Guilloud est assermenté à la Municipalité. Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil

Arnaud Bloesch :

- Démission de Claude Bally.
- Une bougie est allumée en mémoire de Xavier Fantoli, membre du conseil et ami.
- La participation de notre commune aux dernières votations est de 51%. On est encore loin d'être la meilleure commune du canton.

4. Communications de la Municipalité

Frédéric Piguet :

- Lors de l'assemblée de l'UCV à Crissier, le problème de la cybersécurité a été soulevé. Une convention entre le canton et les communes va être signée, afin de mener des actions coordonnées. Une nouvelle péréquation intercommunale sera basée sur le nombre d'habitants. Petite anecdote, la commune d'Onnens, absente, avait donné une procuration à notre syndic pour représenter leur village (petit clin d'œil à la fusion manquée).
- Mercredi soir aura lieu la vente du vin communal.

Yves-Edouard Ruchti :

- L'état veut que l'on mette des panneaux solaires bruns sur le toit de la grande salle, alors qu'ils sont plus chers et ont moins de rendement. Un recours est déposé.
- La Municipalité soutiendra les oppositions sur l'antenne 5G.

Daniel Rappo :

- Mélanie Ledoux, garde forestière, a démissionné, ayant trouvé une place plus proche de son domicile. Elle sera remplacée par Christoph Junod, tandis que le triage forestier de Provence sera assuré par Cédric Gander.
- Le prestataire informatique communal, Axians SA, ne convient pas à ses utilisateurs. Deux prestataires sont en lice pour le remplacer : Prime Technologies et Offisa. Seculabs sensibilisera les employés communaux et les municipaux à la cybersécurité cet automne.
- Un apéro sera servi ce soir. Quelques jeunes conseillers souhaiteraient que l'apéro du conseil soit institutionnalisé. Ce soir, nous marquons un événement spécial, la moyenne d'âge de la municipalité va chuter de 69 à 61 ans. Pour assurer cet apéro à chaque séance, il faut encore réduire la moyenne d'âge.
- Un hommage, à l'aide de ChatGPT (réponses lues par le vice-président), a été rendu à notre syndic, Frédéric Piguet. Avec beaucoup d'humour, il a été remercié pour ces deux décennies au service de la communauté, à la Municipalité et depuis 2009 à la syndiculture.

Frédéric Piguet remercie le vice-syndic et le vice-président. Les conseillers l'applaudissent longuement.

5. Information des délégués aux associations intercommunales

ASIGE :

Victor Fernandes annonce que l'école provisoire de Champagne coûtera 4,1 millions. Cependant, les portacabines ne seront probablement pas utilisables à la rentrée d'août car elles ne sont pas tout à fait aux normes. La vision du CODIR pour ces prochaines années se partage en quatre pôles principaux : au niveau primaire, Concise, Champagne/Fiez, Grandson et Montagny/Giez et au niveau secondaire, uniquement Grandson.

ACRG : François Jaquier n'a pas d'intervention.

6. Préavis – Gestion 2022

Adrien Corthésy lit le rapport de la commission de gestion.

Frédéric Piguet : Mélanie Gigon sera la nouvelle boursière, coachée par Nathalie Cornu.

Vincent Corthésy a le pouvoir d'engager des petites mains pour le travail à la vigne.

Ingeborg Schwarz-Zuppiroli : j'ai lu dans le rapport que M. Borloz envisageait la perspective que l'école pourrait continuer à Bonvillars.

Frédéric Piguet : M. Borloz de la DGEO est venu à Bonvillars, mais ce ne sont pas eux qui ont pris la décision de fermer des classes, c'est l'ASIGE.

Le rapport de gestion 2022 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

7. Préavis – Comptes 2022

Christoph Junod lit le rapport de la commission des finances.

Antoine Duvoisin : allez-vous faire quelque chose pour ces talus vers FTR ?

Daniel Rappo : j'ai mis le dossier entre les mains de Philippe Corthésy et Xavier Fantoli.

Elodie Terreaux : pour le financement des eaux, y a-t-il toujours des familles qui n'ont pas payé ? Il y a eu des oublis pour relever les compteurs d'eau.

Frédéric Piguet : ces procédures sont effectuées par la boursière, Nathalie Cornu, mais je ne peux pas donner le nom des familles qui ne paient pas.

Nathalie Ryser : un seul compteur a été oublié par notre nouvel employé communal, et c'était chez vous.

Daniel Rappo : voici la réponse pour le talus. L'entreprise Fantoli avait reçu l'accord de faire les travaux. Merci à Adrien Corthésy d'en toucher un mot à Philippe Corthésy.

Les comptes communaux 2022 sont approuvés à l'unanimité.

8. Préavis 02/2023 – Crédit d'investissement supplémentaire pour la révision du PACom

Christoph Junod lit le rapport de la commission des finances.

Frédéric Piguet : On a reçu la troisième facture de notre mandataire à fin 2022. On savait qu'on avait dépensé plus. A chaque fois que des personnes viennent faire des études, ils demandent très chers.

Libero Zuppiroli : pourriez-vous traduire PACom ?

Frédéric Piguet : c'est le plan d'affectation communal.

Jean-Frédéric Leuenberger : y a-t-il vraiment plus de factures qui vont arriver ?

Frédéric Piguet : en principe les recours qui passent au tribunal sont pris en charge par ceux qui persistent.

Le crédit d'investissement supplémentaire pour la révision du PACom est approuvé à l'unanimité.

9. Préavis 03/2023 – Modification des buts du SDIS

Adrien Corthésy lit le rapport de la commission. La discussion n'est pas demandée.

La modification des buts du SDID est acceptée à l'unanimité.

10. Nomination des commissions et délégués dès le 1 juillet 2023

Commission de gestion :	Thomas Meylan	rapporteur
	Léonard Bloesch	membre
	Martin Meusy	membre
	Antoine Duvoisin	suppléant
	Ingeborg Schwarz Zuppiroli	suppléante

Commission des finances :	Markus Hoh	rapporteur
	Richard Ayala	membre
	Christiane Baudraz	membre
	Claire Javet	suppléante
	Stéphane Gerber	suppléant

Commission de recours : reconduite

Commission d'urbanisme : reconduite

Délégué à l'ASIGE : Victor Fernandes

Délégué à l'ACRG : Yann Rosser

11. Nomination du bureau du conseil

Président : Arnaud Bloesch

Vice-Président : Libero Zuppiroli donne sa démission. Arnaud Bloesch le remercie pour son soutien et son aide.

Vice-Président : Antoine Duvoisin

Scrutatrices : Myriam Kaczor et Rachel Rosser

Scrutatrices suppléantes : Claire Javet et Catherine Rome

12. Motions, interpellations, questions

Denise Duvoisin : Lors des mises à l'enquête pour des constructions nouvelles, il faudrait spécifier que le règlement communal interdit le bruit entre 12h00 et 13h00.

Yves-Edouard Ruchti : nous ne pouvons pas donner le permis, par contre nous pouvons spécifier qu'il y aurait 2 antennes très proches. Il n'y a rien dans le règlement communal, sauf la hauteur des bâtiments que l'on pourrait utiliser.

Jean-Frédéric Leuenberger : félicite et remercie Mme Terreaux pour son travail et son engagement. Le conseil général aurait moyen de faire pression en prenant la décision au sein du conseil : nous refusons toute construction d'antennes.

Edouard Duvoisin : la nouvelle péréquation sera-t-elle favorable ou défavorable pour Bonvillars ?

Frédéric Piguet : cela semblerait favorable.

Victor Fernandes : pourquoi ne ferait-on pas un groupe de travail pour étudier ce que pourraient devenir les futures anciennes classes ?

Daniel Rappo : on pourrait demander la création d'une commission.

Pour répondre à la question de Denise Duvoisin, le règlement communal interdit le bruit entre 22h00 et 7h00, ainsi qu'entre 12h00 et 13h00.

Frédéric Piguet : la Municipalité prendra des mesures et interviendra.

Markus Hoh : Où en est le plan Ostral (pénurie d'électricité) ?

Nathalie Ryser : comme la menace de pénurie s'est calmée pour l'hiver 22/23, le projet a été mis en veille. Cependant cet automne, il sera relancé en cas de besoin et il y aura du matériel mis en place en cas de crise énergétique pour affronter les urgences.

Jean-Frédéric Leunenberger : c'est le bureau du conseil qui devrait proposer un brainstorming pour réfléchir sur le futur des classes de la Cour.

Arnaud Bloesch : on y réfléchira.

Edouard Duvoisin : j'aimerais que l'on parle plus fort lors des interventions des conseillers.

Adrien Corthésy : les personnes dures d'oreille pourraient venir devant, mais il est vrai que les conseillers qui prennent la parole doivent se mettre face aux autres conseillers.

Arnaud Bloesch : je l'ai signalé en début de séance, mais je ferais plus attention à ce que tout le monde respecte le protocole.

Christiane Gri : le 1^{er} août sera organisé conjointement entre la jeunesse et moi-même. Elle remercie Frédéric Piguet pour sa syndication.

Frédéric Piguet : Le montant des investissements réalisés pendant ma syndicature s'élève à frs 2'375'000.-. A ce jour, le patrimoine financier de Bonvillars s'élève à frs 2'367'615.- (y compris la valeur boursière des actions). Je recommande à la Municipalité de ne pas hésiter à dépenser l'argent du contribuable pour des réalisations utiles à l'ensemble des habitants, mais d'éviter de dépenser pour des études onéreuses. Il invite les conseillers à refuser un projet tout de suite, ou s'opposer à un crédit d'étude s'ils ne sont pas d'accord, afin d'économiser du temps et de l'argent. Il remercie son épouse, Madeleine Piguet, qui a fait sa secrétaire durant toutes ces années (il n'a toujours pas de téléphone portable). Il remercie Marie-Claude Colin et Nathalie Ryser, successivement secrétaires communales. Il remercie également Anne-Marie Stevanin, Lucia Zanetti, Nathalie Cornu et Mélanie Gigon, boursières, ainsi que Antonio Fernandes et Vincent Corthésy, employés communaux.

La séance est levée à 21h40

Le Président :

La Secrétaire :



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 19 septembre 2023

PREAVIS MUNICIPAL No 4/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Contact : Mikaël Guilloud
079/703.95.77 – mikael.guilloud@bonvillars.ch

Arrêté d'imposition 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation l'arrêté d'imposition 2024.

Dans sa séance du 11 septembre 2023, la Municipalité a décidé de ne pas modifier le taux d'imposition et de le maintenir à 57 pour l'année 2024.

En effet, à la suite du résultat négatif de la fusion et dans l'attente de plusieurs projets qui devrait se concrétiser en 2024 la Municipalité à décider de maintenir le statu quo afin de pouvoir honorer uniquement les dépenses courantes.

L'arrêté sera réévalué au conseil de juin 2024 une fois les montants des investissements connus.

Les autres positions de l'arrêté d'imposition demeurent inchangées

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 4/2023
- entendu le rapport de la commission

Décide :

- d'approuver l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Mikaël Guilloud



La Secrétaire


Nathalie Ryser

Annexe : Arrêté d'imposition

A retourner en 4 exemplaires daté et signé
à la préfecture pour le.....

District de Jura-Nord vaudois
Commune de Bonvillars

ARRETE D'IMPOSITION pour 2024 à 2024

Le Conseil général/communal de Bonvillars.

Vu la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (ci-après : LCom) ;

Vu le projet d'arrêté d'imposition présenté par la Municipalité,

arrête :

Article premier - Il sera perçu pendant 1 an(s), dès le 1er janvier 2024, les impôts suivants :

1 Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 57%

2 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 0%

3 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

Immeubles sis sur le territoire de la commune :

par mille francs 1 Fr.

Constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier (art. 20 LCom) :

par mille francs 0 Fr.

Sont exonérés :

- a) les immeubles de la Confédération et de ses établissements dans les limites fixées par la législation fédérale;
- b) les immeubles de l'Etat, des communes, des associations de communes, des fédérations de communes ou des agglomérations vaudoises, et de leurs établissements et fonds sans personnalité juridique, ainsi que les immeubles de personnes morales de droit public cantonal qui sont directement affectés à des services publics improductifs;
- c) les immeubles des Eglises reconnues de droit public (art. 170 al.1 Cst-VD), des paroisses et des personnes juridiques à but non lucratif qui, à des fins désintéressées, aident les Eglises dans l'accomplissement de leurs tâches et des communautés religieuses reconnues d'intérêt public (art. 171 Cst-VD).

4 Impôt personnel fixe

De toute personne majeure qui a son domicile dans la commune au 1er janvier :

0 Fr.

Sont exonérés :

- a) les personnes indigentes;
- b) l'exemption est de 50 % pour chacun des conjoints ou des partenaires enregistrés qui ne sont pas contribuables indépendants pour l'impôt sur le revenu et la fortune.
- c) l'arrêté communal d'imposition peut décréter d'autres exonérations totales ou partielles.

5 Droits de mutation, successions et donations

- a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers : par franc perçu par l'Etat 50 cts
- b) Impôts perçus sur les successions et donations : (1)
 - en ligne directe ascendante : par franc perçu par l'Etat 0 cts
 - en ligne directe descendante : par franc perçu par l'Etat 0 cts
 - en ligne collatérale : par franc perçu par l'Etat 60 cts
 - entre non parents : par franc perçu par l'Etat 100 cts

6 Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations (2).

par franc perçu par l'Etat 40 cts

7 Impôt sur les loyers

(Cet impôt est dû par le locataire ou par le propriétaire occupant lui-même son immeuble)

Sur les loyers des immeubles situés sur le territoire de la commune.

pour-cent du loyer 0%

Les loyers non commerciaux bénéficient des défalcatons pour charges de famille suivantes :

8 Impôt sur les divertissements

Sur le prix des entrées et des places payantes :

0 cts

Notamment pour :

- a) les concerts, conférences, expositions, représentations théatrales ou cinématographiques et autres manifestations musicales, artistiques ou littéraires;
- b) les manifestations sportives avec spectateurs;
- c) les bals, kermesses, dancings;
- d) les jeux à l'exclusion des sports.

Exceptions :

9 Impôt sur les chiens

(selon art.10 du règlement du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt sur les chiens)

par chien 100 Fr.

Exonérations :

(1) Le nombre de centimes additionnels peut être d'autant plus élevé que le degré est plus éloigné.

(2) Cet impôt ne peut être perçu que par les communes qui prélèvent le droit de mutation sur les transferts d'immeubles

Choix du système de perception	Article 2. - Les communes ont le choix entre percevoir elles-mêmes leurs taxes et impôts ou charger l'administration cantonale de recouvrer ces éléments pour leur compte (art. 38 et 38a de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux LICom).
Échéances	Article 3. - La loi (annuelle) sur l'impôt (RSV, parution FAO en décembre) prévoit à son article 11 les termes généraux d'échéance.
Paiement - intérêts de retard	Article 4. - La commune fixe le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par elle-même à 0 % l'an. L'intérêt de retard court dès la fin d'un délai de paiement de trente jours après l'échéance de la contribution. A défaut, c'est la loi (annuelle) sur l'impôt qui s'applique (art. 13 al. 1).
Remises d'impôts	Article 5. - La municipalité peut accorder une remise totale ou partielle des impôts, intérêts de retard, majorations, rappels d'impôts et amendes, lorsque le paiement intégral frapperait trop lourdement le contribuable en raison de pertes importantes ou de tous autres motifs graves.
Infractions	Article 6. - Les décisions prises en matière d'amendes pour l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice net, sur le capital et l'impôt minimum sont également valables pour l'impôt communal correspondant.
Soustractions d'impôts	Article 7. - Les soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la commune seront frappées d'amendes pouvant atteindre 0 fois (maximum 8 fois) le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci. Elles sont prononcées par la municipalité sous réserve de recours à la commission communale de recours.
Commission communale de recours	Article 8. - Les décisions prises en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales peuvent faire l'objet d'un recours écrit et motivé, dans les 30 jours dès la notification du bordereau auprès de l'autorité qui a pris la décision attaquée, conformément à l'article 46 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICom).
Recours au Tribunal cantonal	Article 9. - La décision de la commission communale de recours peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal dans les 30 jours dès sa notification.
Paiement des impôts sur les successions et donations par dation	Article 10. - Selon l'art. 1er de la loi du 27 septembre 2005 "sur la dation en paiement d'impôts sur les successions et donations" modifiant celle du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, la Commune peut accepter de manière exceptionnelle le paiement des impôts sur les successions et donations par dation selon les règles et procédures fixées par la loi cantonale du 27 septembre 2005.

Ainsi adopté par le Conseil général/communal dans sa séance du

Le-La président-e :

le sceau :

Le-La secrétaire :

Au Conseil Général de la
Commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Préavis Municipal n° 04/2023
Arrêté d'imposition 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Christiane Baudraz, Claire Javet et M. Markus Hoh, rapporteur, s'est réunie le lundi 2 octobre 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Monsieur Mikaël Guilloud, syndic, était présent pour nous fournir les informations nécessaires. Nous l'en remercions.

Devant fournir au préfet l'arrêté d'imposition quelques semaines après son entrée en fonction, le syndic a jugé prudent de ne pas décider d'une augmentation d'impôts sans avoir une bonne connaissance des projets, besoins et de la structure financière de la commune.

La décision de ne pas augmenter le taux d'imposition a été prise en sachant que les finances communales nécessitent dans le futur des corrections du taux d'imposition vu les coûts qui augmentent continuellement et la baisse des revenus. Il s'ajoute à cela l'impact du changement de système de la comptabilité communale, qui est prévu pour 2025 et qui nécessite une préparation et des décisions déjà en 2024. Ce système est introduit actuellement dans le Canton Vaud sous le nom de MCH2 et a pour but d'harmoniser la comptabilité des communes au niveau cantonal et fédéral.

Pour résumer, la commission des finances s'aligne sur l'avis de la municipalité et lui laisse le temps de planifier les projets communaux futurs (par ex. le réseau d'eau, les routes ou l'informatique) et de développer un plan financier avant de se prononcer sur une prochaine augmentation du coefficient fiscal nécessaire à l'équilibre des finances communales. De plus, la Commission se met à disposition de la municipalité et des boursiers pendant cette phase.

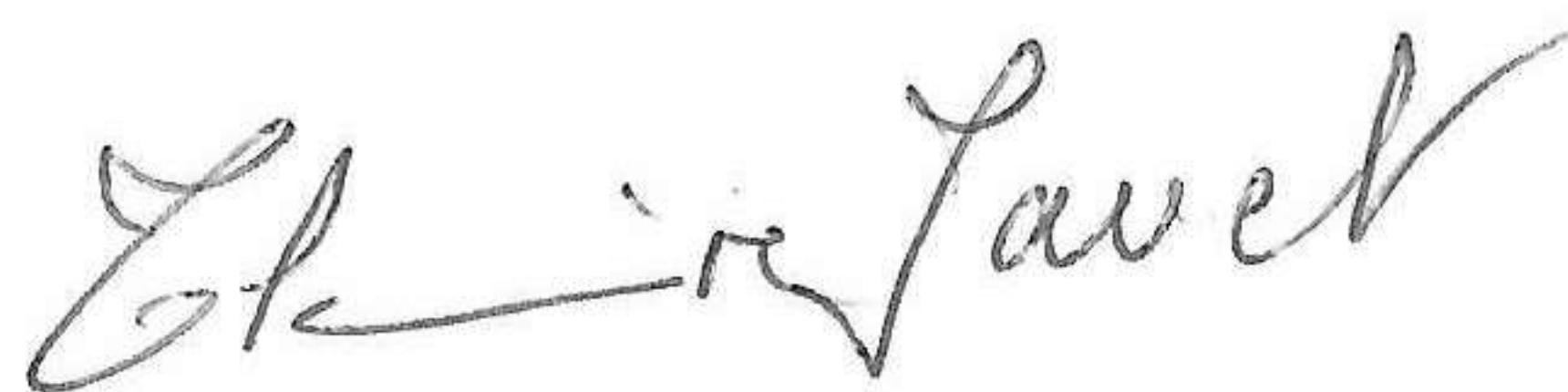
Suite à ces échanges et après avoir étudié les informations fournies, la commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis n° 4/2023 et de laisser l'impôt sur le revenu et la fortune inchangé pour 2024 pour les raisons précitées.

Bonvillars, le 9 octobre 2023

Pour la Commission :



Christiane Baudraz, membre



Claire Javet, membre



Markus Hoh, rapporteur



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 20 septembre 2023

PREAVIS MUNICIPAL

No 05/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 10.01/YR

Contact : Yves Ruchti

079 212 05 91 – yves.ruchti@bonvillars.ch

**Crédit d'investissement supplémentaire pour financer l'aménagement de la place
au carrefour Croix-des-Terreux / Praz-Dominjoz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

Un premier préavis datant du 22.11.2022 a permis à la Municipalité d'obtenir un crédit pour la réalisation de l'objet cité. Malheureusement une erreur dans le montant demandé nous oblige à revenir pour demander un complément de crédit.

Constatation

Les travaux sont très avancés et devraient être terminés le jour du Conseil général.

Une modification a été apportée, les plans de vignes sont remplacés par de la végétation.

Le coût du mur de CHF 20'000.00 n'a pas été additionné dans le projet et fait monter le coût total du projet de base de CHF 56'000.00 à CHF 76'000.00.

Néanmoins, Suite à la gestion serrée et l'attention soutenue lors de l'exécution des travaux le coût final ne devrait en principe pas dépasser CHF 72'398.00. (divers, réserve imprévu, plan d'exécution CHF 3'602.10)

Récapitulatif des coûts du projet	devis 2022		Coûts réels
Mise hors service du séparateur yc démolition partielle	CHF	budget 2023	
Démolition par Cand-Landi	CHF	7'323.60	7'323.60
Dossier pour enquête publique, Jaquier-Pointet ,géomètre	CHF	1'400.00	1'884.75

Coupe tige vieux pressoir, V. Chablaix	CHF	00.00	536.35
Déplacement de la base du pressoir et mise en place			
Cand-Landi	CHF	3'006.20	3'006.20
Travaux d'aménagement / BOBST	CHF	35'980.00	53'500.00
Travaux électriques, raccord au réseau / Telectric	CHF	2'255.25	2'747.00
Travaux eau sur réseau et chèvre / Herren Frères	CHF	2'400.00	2'400.00
Divers, réserve imprévu, plan d'exécution	CHF	3'634.95	3602.10
Nettoyage bassin / Pidoux Pierre (M.Torro)	CHF		offert
Réserve panneaux explicatif	CHF		<u>1'000.00</u>
Total des coûts	CHF	56'000.00	
Total fin des travaux prévisibles	CHF		<u>76'000.00</u>

Notes

- Mise en place de 4 bornes en granit supportant la base à l'origine.
- Mise en place d'un tuyau en réserve entre la source existante et la chèvre, pour le cas où l'on disposerait d'une pompe de source pour alimenter le bassin
- Fourniture des végétaux / Baudat pépinière.
- Les arbres plantés sont plus âgés que ceux prévu initialement et sont protégés au sol par un cercle métallique
- Les luminaires sont plus onéreux à cause du choix
- La fondation du bassin est plus importante, appuis en zone de remblais
- Mise en place d'une poubelle

Conclusion :

Par ce préavis, la Municipalité vous soumet une demande de crédit supplémentaire de CHF 20'000.00.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bonvillars

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Ayant pris connaissance du préavis municipal no 05/2023
- Entendu le rapport de la commission.

Décide :

- D'accorder un crédit supplémentaire de CHF 20'000.00 pour financer la réalisation de l'aménagement de la place.

Mode de financement : Pour financer ces travaux la Municipalité souhaite utiliser les liquidités courantes.

Amortissement : 5 ans

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



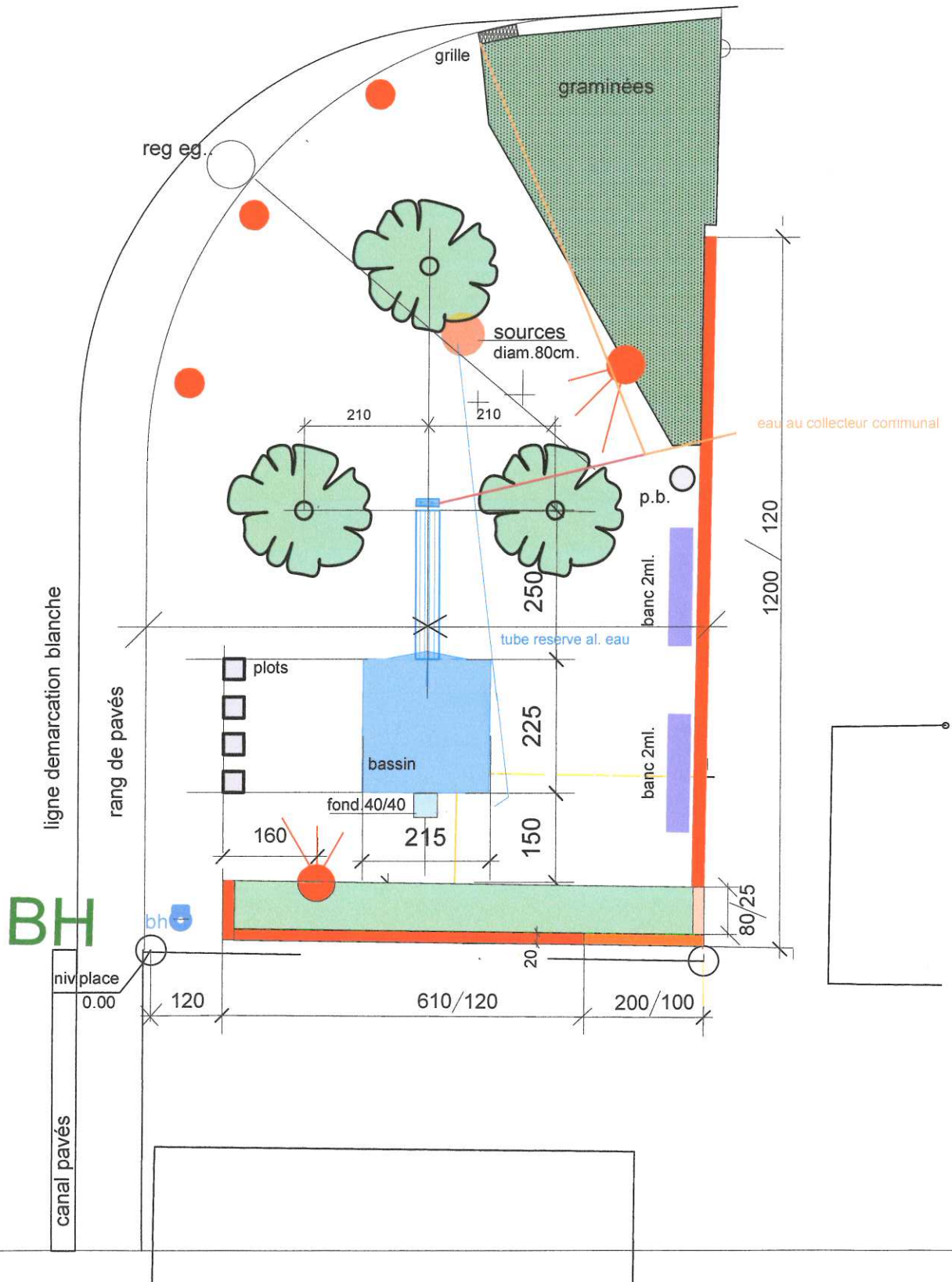
Mikael Guilloud

Nathalie Ryser

Commune de Bonvillars , 16.02.23 ech 1:100
place des sources y.r cor. 31.08.23

rue Praz Dominjoz

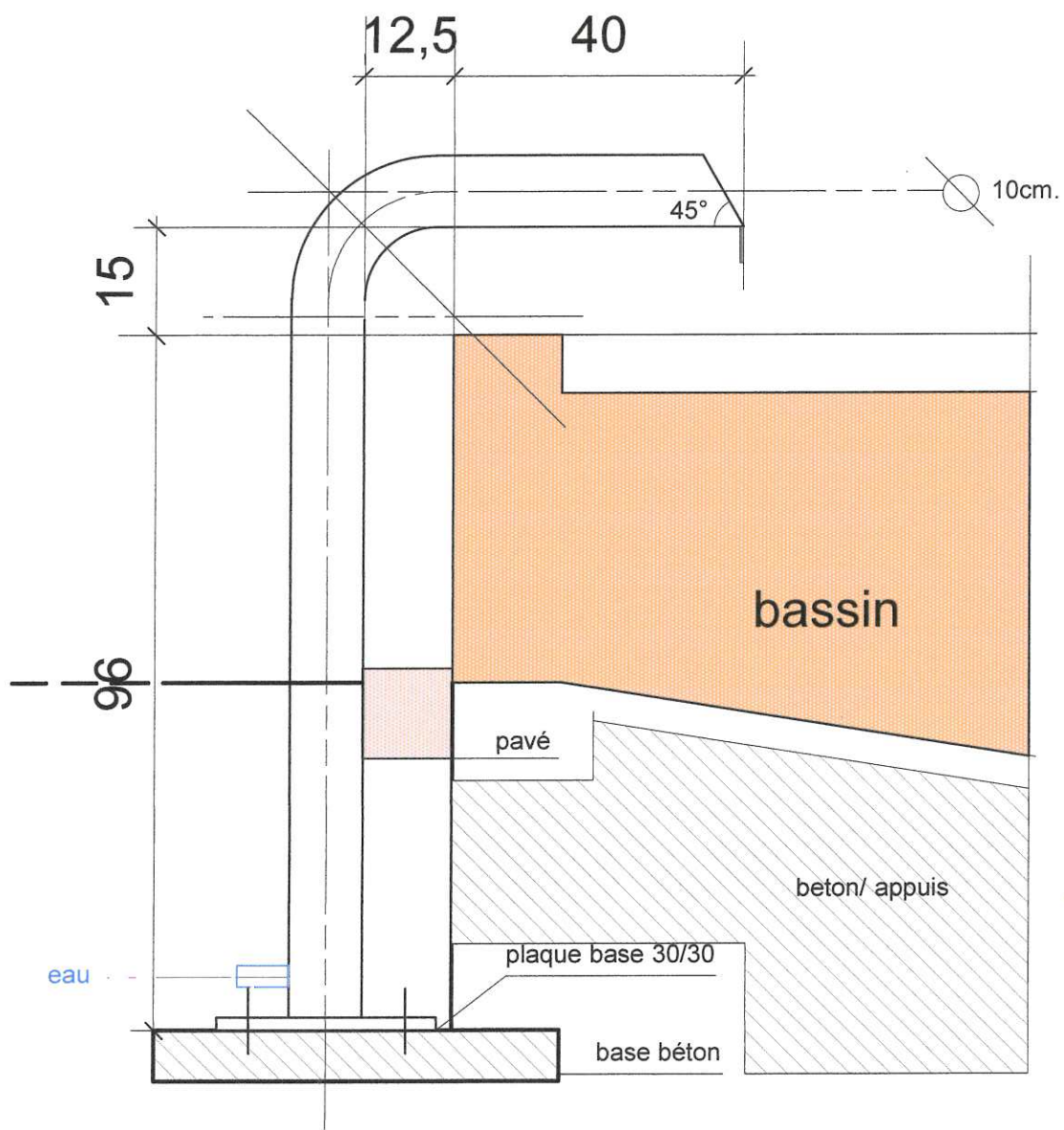
rue des Terreaux



Commune de Bonvillars / 29.08.23

commande de la "CHEVRE" / place des sources

matériau INOX brossé



coupe

yves ruchti

Au Conseil Général de la
Commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Préavis Municipal n° 05/2023

**Crédit d'investissement supplémentaire pour financer l'aménagement de la
place au carrefour Croix-des-Terraix / Pras-Dominjoz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Christiane Baudraz, Claire Javet et M. Markus Hoh, rapporteur, s'est réunie le lundi 2 octobre 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Monsieur Yves Ruchti, municipal en charge du dossier nous a reçus pour nous fournir les informations nécessaires.

Après le vote du préavis 07/2022 au Conseil de décembre 2022, il a été constaté au cours des travaux qu'une erreur avait été commise dans le préavis du crédit des travaux. Il ne s'agissait pas d'une erreur ou d'un malentendu dans l'offre du prestataire, mais simplement d'une erreur lors de l'établissement du Préavis par le municipal. Mais cette erreur n'a probablement pas eu d'influence sur la décision du Conseil, car les deux variantes (mur en pierres sèches ou mur en béton) présentent une différence toujours aussi importante dans le montant des travaux. La commission prend note de l'explication et excuse cette erreur. De plus, la commission se réjouit de constater qu'au cours des travaux, diverses adaptations et optimisations ont été apportées par le Municipal comme mentionnées dans le préavis, ce qui a permis d'influencer positivement le montant des travaux et d'optimiser la réalisation. Après avoir discuté et étudié les informations fournies, la Commission des finances invite le Conseil à :

1. Accorder le crédit supplémentaire pour la finalisation des travaux selon le préavis.
2. Prendre toute disposition afin de finaliser les travaux en respectant le budget et le délais prévu (fin octobre).

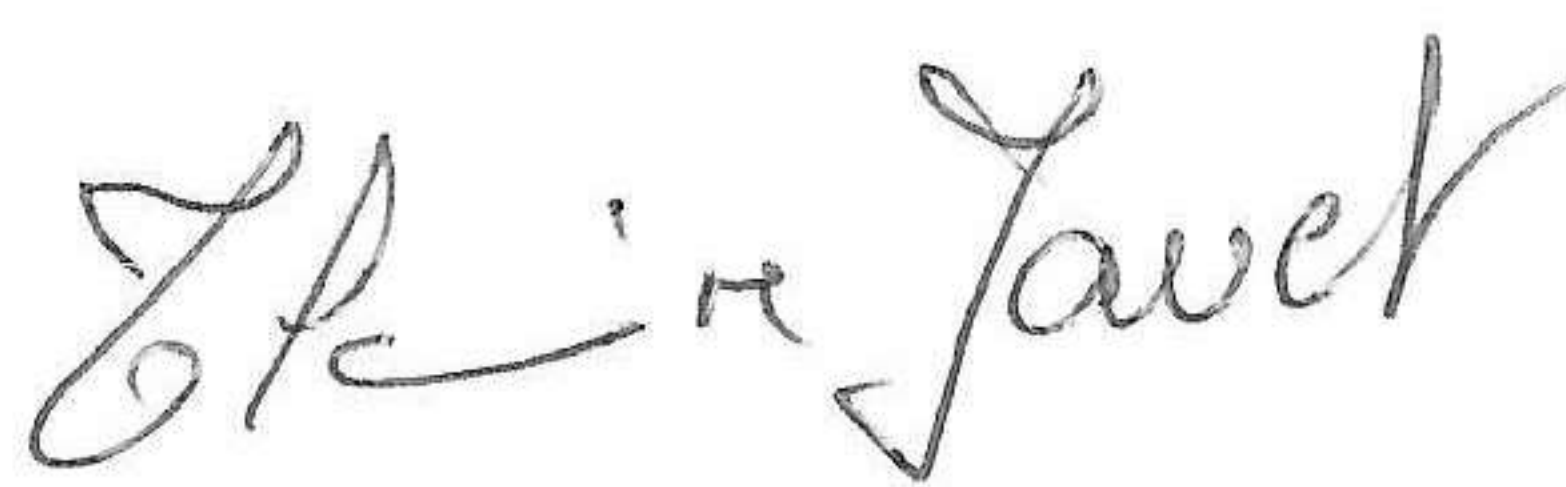
La commission remercie malgré cette erreur de calcul le municipal Yves Ruchti pour son initiative, son engagement et son suivi pour la réalisation de cet aménagement. Finalement nous encourageons la municipalité à inaugurer ce nouveau lieu dans un cadre festif pour le voisinage et les villageois et villageoises.

Bonvillars, le 9 octobre 2023

Pour la Commission :



Christiane Baudraz, membre



Claire Javet, membre



Markus Hoh, rapporteur



COMMUNE
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 20 septembre 2023

PREAVIS MUNICIPAL

No 06/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 81.07/FJ

Contact : François Jaquier

079 432 81 20 – francois.jaquier@bonvillars.ch

**Crédit extrabudgétaire pour la mise en conformité d'autocontrôle de l'eau, d'analyse
HACCP des risques et d'un logiciel afférent**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Détentrice d'une source en eau, la Commune de Bonvillars s'inscrit ainsi comme distributrice d'eau. Dès lors, elle se doit de répondre aux obligations légales auxquelles elle se trouve assujettie à ce titre.

Ainsi donc, la Municipalité de Bonvillars demeure responsable de la qualité de l'eau fournie à tiers par son rôle d'Autorité sanitaire communale que lui confère les dispositions de la loi sur la santé publique.

Pour un bref historique, en 2020, notre Commune a reçu des autorités cantonales, - Office de la consommation (OFCO) -, une invitation à s'aligner à ses obligations légales ; en 2021 une première version papier du manuel d'autocontrôle a été établie en collaboration avec le fontainier de la commune d'Onnens.

Constatation

Suite à la dernière inspection OFCO du 22 mars 2022 différents travaux de remise aux normes ont été effectués sur l'exercice 2022.

Des travaux complémentaires sont actuellement à l'étude comme la finalisation du PDDE (plan directeur de distribution de l'eau), le remplacement du système de désinfection, le remplacement des pompes ou la formation continue du responsable du réseau et feront l'objet d'un prochain préavis pour un crédit d'investissement.

L'objet du présent préavis traite la mise aux normes du manuel d'autocontrôle existant, ce dernier nécessite une refonte importante et un délai au 31 décembre 2023 est fixé. La Municipalité profite de cette remise aux normes pour établir un manuel sous format informatique qui le rendra plus accessible et plus facile d'utilisation. Les mises à jour futures seront également facilitées.

Le dossier d'autocontrôle est un outil dynamique qui doit être mis à jour chaque année. Il se transmet d'un responsable à l'autre, au gré des évolutions. Il doit être le plus simple possible pour en faciliter son partage entre les différents personnels.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) et la reconnaissance de la directive W12 de la Société Suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) pour l'autocontrôle des distributeurs d'eau potable par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), les exigences en matière d'autocontrôle ont été renforcées.

La directive SSIGE W12 est ainsi devenue la référence pour l'établissement du dossier d'autocontrôle qui représente la mémoire du réseau d'eau communal.

Le fournisseur d'eau en est responsable. L'établissement du manuel d'autocontrôle de la distribution d'eau est de la compétence de l'Exécutif.

Cout de la prestation pour la révision et mise aux normes du manuel d'autocontrôle du réseau de distribution de l'eau potable selon les exigences et normes en vigueur.

Préparation de l'étude	CHF	2500.00
Elaboration du manuel d'assurance qualité (MAQ)	CHF	7000.00
Finalisation de l'étude	CHF	2000.00
Divers en imprévus	<u>CHF</u>	<u>500.00</u>
 Total prestations, hors taxes	 CHF	 12000.00
TVA	<u>CHF</u>	<u>924.00</u>
 TOTAL TTC	 <u>CHF</u>	 <u>12924.00</u>

Conclusion

Fondé sur les obligations légales auxquelles la Commune se trouve assujettie, en conclusion de ce qui précède et vu l'urgence et l'obligation de se mettre en conformité, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bonvillars

vu le préavis de la Municipalité No 6/2023 ;
vu l'obligation légale d'autocontrôle de l'eau;
entendu le rapport de la commission ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

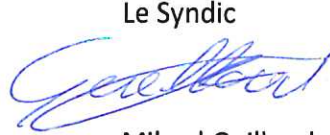
décide

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les prestations décrites ci-dessus et de lui accorder pour ce faire, un crédit de CHF 12924.00 TTC.

d'autoriser la Municipalité à financer ces prestations par les liquidités courantes.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire	
Mikael Guilloud		Nathalie Ryser	

Offre d'honoraires

Commune de Bonvillars

Systeme d'alimentation en eau potable



Manuel d'assurance qualité (MAQ)

Mandat 23VD005 – Version 001 du 13.02.2023





TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE	3
2.	PRÉAMBULE A LA PRESENTE OFFRE	3
3.	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU MAQ	3
4.	DESCRIPTIF DES PRESTATIONS	5
5.	EQUIPE DE PROJET - DÉLAIS	5
6.	COUT DES PRESTATIONS	6
6.1	Prestations de base	6
6.2	Prestations complémentaires – option dossier technique	6
6.3	Récapitulatif de la proposition financière	7
6.4	Prestations non comprises dans l'offre de base	7
7.	CONCLUSIONS	8

Auteur :

Jean-Michel Tschäppät

Chef d'équipe eau potable

Ing. Génie rural Dipl. EPF

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

Pour l'exploitation et la planification de la distribution de l'eau potable à leurs administrés, **les communes suisses ont plusieurs outils de gestion à leur disposition.**

Le premier d'entre eux, le **Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE)** fait un état des lieux des installations ainsi qu'une analyse des besoins et des ressources à long terme. Il permet ainsi de définir un programme des investissements futurs, et fournit les bases du calcul du prix de l'eau.

Si la qualité des ressources et l'état des installations sont évidemment essentiels pour fournir une eau potable saine, la connaissance et l'exploitation du réseau de distribution le sont tout autant.

C'est l'objectif et la fonction principale du **Manuel d'Assurance Qualité (MAQ)**, aussi appelé **manuel d'autocontrôle**, que de fournir les outils d'exploitation permettant au distributeur d'eau d'assurer en tout temps la qualité de l'eau qu'il fournit à ces administrés.

2. PREAMBULE A LA PRESENTE OFFRE

Pour donner suite à votre demande, nous vous avons établi une offre pour la réalisation de votre dossier d'autocontrôle qui reprendra aux dernières exigences de la W12 et de l'OFCO, notamment pour l'analyse de risque HACCP et le plan d'urgence.

Nous vous présentons une offre pour un MAQ informatisé, structuré autour de la suite Office (Word et Excel) qui s'adaptera par son organisation et son esprit pratique aux besoins de votre commune.

3. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU MAQ

Le contenu du manuel d'assurance qualité, tel que défini par la directive W12 est le suivant :

GÉNÉRALITÉS	
Définition	Documents expliquant le contenu du MAQ et décrivant brièvement les bases légales liées à la production de denrées alimentaires. Ce document explique également le fonctionnement de la méthode HACCP, notamment de la méthode d'évaluation des dangers.
Objectifs	
Base légale	
Fonctionnement de la méthode HACCP	

DESCRIPTION DU SERVICE DES EAUX	
Organisation du service des eaux	Coordonnées du personnel lié au service des eaux (exploitants du réseau, responsables politiques, bureau d'ingénieurs...)
Descriptif des postes et responsabilités	Descriptions des responsabilités du personnel du Service des eaux - Cahier des charges simplifié
Présentation de l'équipe HACCP	Formation d'une équipe HACCP et présentation de cette dernière
Fonctionnement général	Schéma hydraulique de l'ensemble de l'alimentation du service des eaux

DESCRIPTION DU SERVICE DES EAUX	
Liste des ouvrages – Caractéristiques du réseau	Liste des ouvrages avec caractéristiques techniques (volume de stockage, altitude, débit des pompes...)

ANALYSE DES DANGERS (HACCP)	
Non-conformités et dangers potentiels	Liste des non-conformités et des dangers observés avec évaluation du risque
Plan d'action	Plan d'action des travaux liés aux non-conformités ou dangers observés avec suivi de la mesure (traçabilité)
Plan de surveillance et d'entretien	Fichier permettant de lister les travaux d'entretien et de surveillance de chaque ouvrage. Un suivi de ces tâches est également établi.
Journal du fontainier	Document permettant aux exploitants d'annoter leurs observations ou simplement leur passage dans un ouvrage
Directives de travail	Contrôle et nettoyage des réservoirs
Instruction pour les points critiques	Instructions relatives aux endroits sensibles du réseau (par exemple : désinfection)

PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE	
Programme d'analyse	Mise en place d'un programme d'analyse listant les endroits de chaque prélèvement et le type d'analyse à effectuer
Mode d'emploi pour le prélèvement	Procédure d'échantillonnage
Rappel des normes	Rappel des normes de l'OPBD et des recommandations du MSDA

BILAN ANNUEL ET INFORMATION AUX CONSOMMATEURS	
Bilan annuel (modèle)	Modèle de document listant les informations nécessaires pour établir un bilan annuel
Informations aux consommateurs (modèle)	En collaboration avec le service des eaux, établissement d'un modèle d'information aux consommateurs
Rappel des bases légales	Rappel des bases légales liées à l'information aux consommateurs

PLAN D'URGENCE	
Gestion des contaminations	Document permettant de définir les procédures à établir en cas de pollution
Avis à la population	Document modèle pour un avis à la population en cas de pollution bactériologique ou chimique
Journal de pollution (modèle)	Document modèle permettant à l'équipe HACCP de décrire les différentes étapes pour sortir de la situation de crise (sortie de pollution)

PLAN D'URGENCE	
Procédures par scénarios	Définition des scénarios les plus probables et des Procédures d'intervention (alerte, information, actions correctives, retour à la normale)
TRAÇABILITÉ	
La mise en place d'un MAQ consiste également à préparer la structure nécessaire pour la traçabilité de toutes les informations compilées dans le MAQ. Ce dossier permet de tracer toutes les pollutions, tous les travaux liés au service des eaux ou encore de consulter tous les résultats d'analyse effectués sur le réseau.	
GESTION DES PLAINTES ET RECLAMATIONS	
Procédure de traitement des plaintes et réclamations adressées par les abonnés	Procédure pas à pas et formulaire à remplir avec l'abonné pour évaluer et consigner les plaintes

4. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Pour la réalisation de l'étude, nos **prestations d'ingénieurs** seront les suivantes :

1. Préparation de l'étude :
 - Séance de démarrage
 - Récolte des données complémentaires nécessaire au MAQ ;
 - Visite des ouvrages en vue de l'établissement de l'analyse de risque HACCP :
 - Captage de l'étang
 - Station de pompage du Moulin
 - Station de traitement (intégrée STAP du Moulin)
 - Réservoir du Brésil
 - Connexion réseau ACRG et éventuelles chambres spécifiques
2. Elaboration du manuel d'assurance qualité suivant l'ensemble des points de la partie 3 ci-dessus sous la forme de dossiers informatiques :
 - Mise en place d'un dossier structuré selon directive W12 et recommandations de l'OFCO
 - Rédaction d'un rapport technique
 - Séance de travail intermédiaire pour l'élaboration des documents de l'analyse de risque, les procédures des scénarios du plan d'urgence
3. Finalisation de l'étude :
 - Appui à la validation par les autorités
 - Séance finale de présentation à la commune et formation au personnel d'exploitation à l'utilisation du Manuel d'assurance qualité.

5. EQUIPE DE PROJET - DELAIS

Le projet sera réalisé par **Monsieur Wissam Idrissi**, avec l'appui de **Monsieur Jean-Michel Tschäppät**. **Monsieur Nicolas Landoz**, spécialiste en MAQ, sera mis à contribution selon les besoins du projet. Ces personnes occupent une fonction majeure dans le déroulement du mandat. Elles constituent le groupe des personnes-clefs susceptibles de collaborer directement et en permanence au projet. En fonction de besoins spécifiques, le réservoir en personnel du groupe RWB peut être sollicité.

Les 3 éléments de planification suivants interviennent avec l'établissement du MAQ :

- | | |
|---|------------------|
| ○ Éléments urgents imposés par l'OFCO (notamment plan d'urgence) | horizon mai 2023 |
| ○ Éléments liés à la finalisation du PDDE (éléments de planification) | horizon fin 2023 |
| ○ Éléments liés à la transformation de la STAP du Moulin et à la mise en place d'un traitement UV | horizon 2024 |

Tenant compte de ces impératifs, il est prévu l'établissement du dossier en 2 étapes, avec transmission à l'OFCO des versions issues de chacune d'entre elles pour validation cantonale

- Dossier provisoire d'ici fin mai 2023
- Dossier définitif d'ici fin 2023

Dans la mesure du possible, l'essentiel des prestations sera traité en version 1 de sorte que la commune dispose d'un document aussi complet que possible rapidement (seuls les éléments strictement liés au PDDE seront laissés de côté dans un premier temps).

Les éléments spécifiques liés à la réfection de la STAP (dossier technique, ouvrage exécuté) seront remis en tant voulu à la commune de Bonvillars qui pourra les intégrer directement dans son MAQ le moment venu.

6. COUT DES PRESTATIONS

6.1 PRESTATIONS DE BASE

Sur la base des tarifs en vigueur et du temps de travail estimé, nous vous offrons nos prestations de base pour le montant total de 12'000 CHF HT (cf. tableau ci-dessous).

6.2 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES – OPTION DOSSIER TECHNIQUE

En complément de l'établissement d'un dossier MAQ selon les standards requis par l'OFCO et la norme W12, l'option de préparer un dossier technique annoté a été évoquée et présentée lors de notre dernière réunion (établissement d'un dossier technique par ouvrage : schéma et liste d'appareillage, dossier photographique annoté).

Le coût de préparation de ces dossiers complémentaires est évalué à l'unité en fonction de l'ampleur et du degré de complexité des ouvrages :

- | | |
|--|----------------------|
| • Ouvrages simples (captages, chambres) | 600 CHF HT / unité |
| • Ouvrages complexes (puits, réservoirs, STAP) | 1'200 CHF HT / unité |

Comme discuté en réunion de préparation de l'offre, cette option n'est pas retenue par la commune de Bonvillars.

6.3 RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION FINANCIERE

MAQ Bonvillars	
Phase 1 : Préparation de l'étude	
Total Phase 1	2 500
Phase 2 : Elaboration du Manuel d'Assurance Qualité (MAQ)	
Total Phase 2	7 000
Phase 3 : Finalisation de l'étude	
Total Phase 3	2 000
Total Prestations HT MAQ Base	11 500
(En option 1) dossier technique par ouvrage :	0
Total Prestations de base et Option	11 500
Frais divers environ 4%	500
Total Offre HT	12 000
TVA 7.7 %	924
Total offre TTC	12 924

6.4 PRESTATIONS NON COMPRISES DANS L'OFFRE DE BASE

Tarif temps standard

Des prestations particulières non comprises dans la présente offre et pouvant être utiles pour le Maître d'ouvrage (séances supplémentaires, compléments formations, demandes complémentaires de l'OFCO, etc.) peuvent toujours survenir. Par retour d'expérience sur des dossiers similaires, les prestations complémentaires ont fluctué entre 0 et 10 % du montant de l'offre de base. A titre de sécurité, il est donc conseillé au Maître de l'Ouvrage d'inclure un montant plafond de 1'000 CHF (HT) à cet effet dans son budget.

Le cas échéant, toutes prestations particulières **seront préalablement discutées et validées par le Maître d'ouvrage avant leur commande.**

Elles seront facturées au temps passé selon les tarifs ci-dessous.

Prénom / Nom	Formation professionnelle	Fonction exercée dans l'accomplissement du mandat	Catégories SIA	Tarif horaire proposé [CHF/h]
Jean-Michel Tschäppât	Ing. génie rural dipl. EPF	Expert, Chef de Projet	B	180.-
Wissam Idrissi	Ing. Hydraulicien, Grenoble	Chef de projet adjoint	D	130.-
Landoz Nicolas	Ing. env. dipl. EPF	Spécialiste en MAQ	C	155.-

7. CONCLUSIONS

Notre bureau a réalisé plusieurs mandats similaires récemment à la satisfaction de nos clients et nous disposons de toutes les compétences nécessaires pour réaliser de tels projets.

Si cette offre vous convient, nous vous proposons de formaliser votre décision, en nous retournant ce document dûment signé et daté.

Nous vous remercions de la confiance témoignée et vous assurons que notre travail sera de qualité et correspondra aux règles de l'art et à votre attente.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer nos très cordiales salutations.

Yverdon-les-Bains, le 13.02.2023

RWB Vaud SA

Jean-Michel Tschäppät



Bon pour accord :

☐ MAQ Bonvillars pour un montant total de 12'000 CHF HT

Lieu et date :

Signatures :

Au Conseil Général de la
Commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Préavis Municipal n° 06/2023

**Crédit extrabudgétaire pour la mise en conformité d'autocontrôle de l'eau,
d'analyse HACCP des risques et d'un logiciel afférent**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Christiane Baudraz, Claire Javet et M. Markus Hoh, rapporteur, s'est réunie le lundi 2 octobre 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Monsieur François Jaquier, municipal en charge du dossier nous a reçu pour nous fournir les informations nécessaires.

La commission constate que le projet est déjà en traitement au sein de la municipalité depuis plusieurs années. L'Office de la consommation (OFCO) vérifie l'application des procédures d'autocontrôle de la distribution de l'eau, obligation légale introduite en 1999 et qui s'articule autour de la directive W12 SSIGE. Responsable en tant que distributeur de l'eau, la commune a pris presque 25 ans pour la mise en œuvre de ces directives. Lors de la dernière inspection de l'OFCO en 2022, un délai pour fin 2023 a été accordé. Suite à l'initiative du municipal responsable, un prestataire compétent pour effectuer ce travail a été engagé en 2023. Le travail est en cours et va être finalisé dans le délai demandé. La commission remercie la municipalité d'avoir entrepris cette mise en conformité dans les délais impartis.

Après avoir discuté et étudié les informations fournies, la Commission des finances invite le Conseil à :

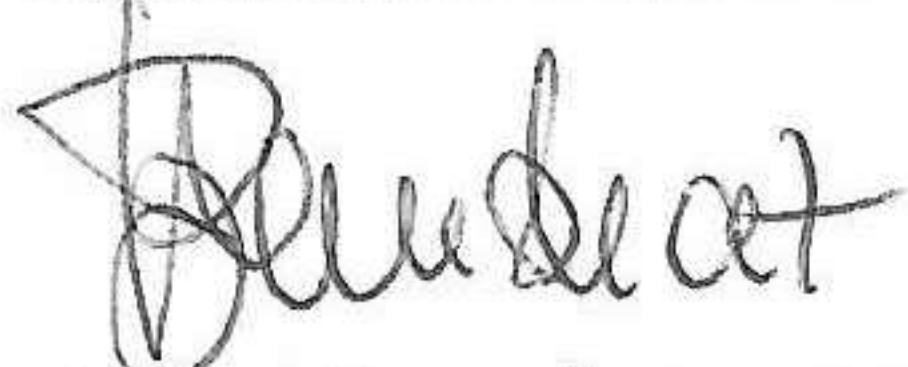
1. Accorder le crédit extrabudgétaire qui permet d'établir les documents demandés par l'OFCO pour remplir les obligations de la directive en vigueur.

Nous nous permettons d'encourager la municipalité à mettre en œuvre toute mesure nécessaire pour garantir l'application de ces directives d'autocontrôle de l'eau grâce aux documents fraîchement établis afin de passer les inspections futures de l'OFCO.

Finalement nous aimerions ajouter une remarque sur l'engagement de prestataires tiers. Nous aimerions motiver la municipalité dans ces cas à demander si possible au moins 2 ou même 3 offres différentes afin de mieux comparer les prestations et s'assurer d'avoir un bon rapport qualité-prix.

Bonvillars, le 9 octobre 2023

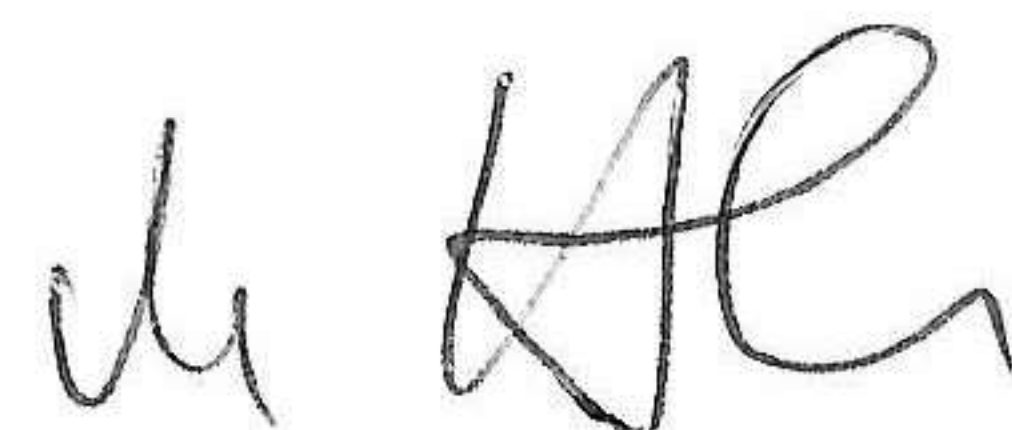
Pour la Commission :



Christiane Baudraz, membre



Claire Javet, membre



Markus Hoh, rapporteur



Conseil Général
Bonvillars

Bonvillars, le 27 novembre 2023

Aux membres du Conseil Général
de Bonvillars

Les membres du Conseil Général de Bonvillars sont convoqués pour une séance

le lundi 18 décembre 2023, à 19h00, à la salle de la Cour

Ordre du jour :

1. Assermentation des nouveaux membres
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Informations des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis 07/23 – Budget 2024
7. Préavis 08/23 – Demande de crédit pour l'établissement d'un plan directeur d'investissement communal
8. Motions, interpellations, questions

Le Bureau du Conseil

Remarques

- 1) *Les documents pour cette séance seront mis dès que possible à disposition des conseillers sur le site Internet de la Commune de Bonvillars.
Ci-dessous la procédure d'accès à ces documents :
Cliquer sur le mot « intranet » (à droite en-haut de l'écran d'accueil)
Identifiant = conseil Mot de passe = **BL48DV***
- 2) *Les conseillers qui ne disposent pas d'accès Internet peuvent demander une copie papier de ces documents au 024 436 25 20 au plus tard le lundi précédant la séance du conseil.*



Conseil Général
Bonvillars

CONSEIL GENERAL DE BONVILLARS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux membres
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Informations des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis 04/2023 – Arrêté d'imposition 2024
7. Préavis 05/2023 – Crédit d'investissement supplémentaire aménagement place Croix-des-Terreux/Praz-Dominjoz
8. Préavis 06/2023 – Crédit extrabudgétaire, mise en conformité du système d'autocontrôle de l'eau potable
9. Motions, interpellations, questions

Le Président, Arnaud Bloesch, déclare l'assemblée ouverte à 20h00. L'assemblée compte 40 conseillers, le quorum est atteint, elle peut donc délibérer valablement.

Ordre du Jour

Il sera suivi tel que présenté.

1. Assermentation des nouveaux membres

Claude Bally et Ludovic Pache sont assermentés.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

3. Communications du Bureau du Conseil

Arnaud Bloesch :

- Les élections ont lieu ce week-end. Merci d'y participer.

- La prochaine date du conseil général sera fixée à mi-décembre, je vous avertirai au plus tôt.
- Lors d'une intervention, les conseillers sont priés de se lever et de se mettre devant les autres conseillers afin de bien pouvoir les entendre.

4. Communications de la Municipalité

Michaël Guilloud :

- Notre nouvelle boursière est Sandy Dyens.
- Plusieurs oppositions, dont une collective, se sont posées face à l'antenne 5G. Nous attendons le retour du canton.
- Les Vendanges communales, ouvertes à la population, ont eu lieu samedi 30 septembre. C'était très sympathique et l'évènement sera reconduit.

Daniel Rappo :

- Le dicastère informatique, inexistant en tant que tel, devrait être créé. Nous devons changer de prestataire informatique, cela implique aussi des changements pour la comptabilité et le contrôle des habitants. Il faudra aussi choisir l'hébergement de celui-ci, il y aurait une possibilité de mutualisation avec la ville d'Yverdon.

Yves-Edouard Ruchti :

- Le PACOM n'a pas été accepté par le Conseil d'état, plusieurs points doivent être revus : la zone industrielle, car il y a trop de surface dans le nord vaudois et on doit attendre la définition des besoins des CFF. Celle-ci doit être retirée du dossier. La zone de la STEP ne peut pas devenir une zone de besoins publics. Un problème de terminologie dans le classement du vignoble et la modification de l'affectation des parcelles 20 et 23 au village n'est pas acceptée. En attendant, c'est l'ancien plan d'affectation qui prime ou le plus restrictif, ce qui risque de poser des problèmes pour certains projets de construction.
- Suite à l'enquête publique du dossier, nous avons reçu un refus du service des MH pour la pose des panneaux solaires noirs, nous devons mettre des bruns (terraccottaz . Le Conseil d'Etat propose de nous subsidier à raison de 2/3 des plus-values. Nous attendons une décision pour revenir devant le Conseil .
- Le raccordement vers les eaux usées de la cuisine de l'appartement du collège pose des problèmes depuis toujours. Des travaux ont commencé pour détourner cette conduite vers les wc de l'école.

5. Information des délégués aux associations intercommunales

ASIGE : Victor Fernandes n'a pas eu de nouvelles séances.

ACRG : Yann Rosser n'a rien d'important à nous signaler, excepté qu'un plan d'investissement sera présenté par M. Portner.

6. Préavis 04/2023 : Arrêté d'imposition 2024

Markus Hoh lit le rapport de la commission des finances. La discussion n'est pas demandée.

Le préavis municipal 04/2023, sans modification du taux d'imposition en le maintenant à 57 pour l'année 2024, est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 05/2023 : Crédit d'investissement supplémentaire aménagement place Croix-des-Terreux/Praz-Dominjoz

Markus Hoh lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

Yves-Edouard Ruchti : réitère ses excuses pour l'oubli des frais du mur sur le deuxième article, ce qui nécessite cette demande de crédit d'investissement supplémentaire. Malgré la demande de frs 20'000.-, il est probable que le montant soit plus près des frs 15'000.-.

Le préavis municipal 05/2023, accordant un crédit supplémentaire de frs 20'000.- pour financer la réalisation de l'aménagement de la place, est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

8. Préavis 06/2023 : Crédit extrabudgétaire, mise en conformité du système d'autocontrôle de l'eau potable

Markus Hoh lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

Edouard Duvoisin : de ce cahier des charges découlera-t-il un contrat d'entretien et pourrait-on connaître la production de l'eau de la source ?

François Jaquier : on connaît déjà la production de l'eau de sources. Le cahier des charges a été surtout effectué pour l'auto-contrôle en cas de pollution, il ne sera pas suivi d'un contrat d'entretien.

Edouard Duvoisin : quelle est donc la production de l'eau de la source ?

François Jaquier : on consomme 37'000 m³, mais la source plus. Je ressortirai les chiffres.

Le préavis municipal 06/2023, accordant un crédit de frs 12'924.- pour la mise en conformité de l'autocontrôle de l'eau, est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

9. Motions, interpellations, questions

Arnaud Bloesch : suite au départ des classes du bâtiment de la Cour, les conseillers ont-ils des idées pour l'affectation future de ceux-ci ?

Michaël Guilloud : l'école Montessori, actuellement à Onnens, s'est approché de la commune. L'ASIGE reste toujours locataire jusqu'en 2025 ou 2026. Cependant, suite à la réunion de l'UCV, il est possible que le Conseil d'Etat revienne en arrière et décide de garder ces petits collèges. J'en saurai peut-être plus suite à la réunion de l'ASIGE du 15 novembre.

Sarah Piguet Fernandes : on pourrait imaginer une salle de réunion multi-usages : l'éveil à la foi, un lieu de rencontres pour les aînés et pour les habitants, à l'image du Point Commun de Champagne.

Yves-Edouard Ruchti : la place des sources (et non pas la place des vendanges comme prévu initialement) sera inaugurée au printemps en présence des ouvriers et des habitants.

Véronique Meusy : pourquoi refait-on les chemins de forêt pour ensuite directement empêcher le passage ?

Daniel Rappo : les troncs en travers du chemin sont posés seulement pour une année.

Christoph Junod : cela permet au chemin de se tasser naturellement.

Markus Hoh : merci à la Municipalité d'avoir organiser les vendanges villageoises.

Claude Bally : l'ordre du jour du conseil général devrait être affiché au panneau public, ainsi que sur le site de la commune.

Arnaud Bloesch : c'est un oubli sur le panneau public et pour le site, je vais regarder ceci.

Adrien Corthésy : la commune de Champagne va refaire la route de la Prise, au bout de celle-ci, il y a un tronçon sur la commune de Bonvillars. Va-t-il être refait ?

Christiane Gri : avec le prestataire engagé par la commune de chemin, ce tronçon de 107 mètres coûterait frs 35'000.-. J'ai cherché un autre prestataire qui se contenterait de retasser et consolider ce bout de chemin, mais mes collègues municipaux ont trouvé que ce n'était pas nécessaire.

Adrien Corthésy : c'est vraiment dommage pour l'image de Bonvillars.

Stéphane Gerber : quel est le montant demandé par le deuxième prestataire ?

Christiane Gri : frs 15'000.-

Stéphane Gerber : pour ce montant, ce chemin pourrait être terminé.

Yann Rosser : ce serait bien d'éviter les vacances scolaires pour fixer des conseils généraux.

Arnaud Bloesch : le délai court pour rendre le taux d'imposition et notre nouveau syndic ont précipité les choses, mais on y fera attention.

Sarah Piguet Fernandes : au bas du village une place de parc a été marquée, puis sitôt après effacée, il serait judicieux de réfléchir avant de faire. A noter qu'une voiture est toujours parquée hors case à cet emplacement.

Christiane Gri : Je me suis déjà excusée face au propriétaire et à la Municipalité et je le fais maintenant devant les conseillers. Je me suis trompée de propriétaire. J'ai prochainement rendez-vous avec le voyer, car Bonvillars manque de places de parc.

Georges-André Gilliand : un paysan met son tracteur sur une place de parc, si tous les agriculteurs faisaient pareils, où pourrait-on se parquer. Il n'est pas étonnant qu'on manque de places.

Une réponse sera donnée aux conseillers au prochain conseil.

Stéphane Gerber : félicite Christiane Gri pour le bel abri bus du bas du village.

La séance est levée à 20h50

Le Président :

La Secrétaire :



COMMUNE
DE
BONVILLARS

PREAVIS MUNICIPAL

No 07/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf : 10.01/MG
Contact : Mikaël Guilloud
079/703.95.77 – mikael.guilloud@bonvillars.ch

Budget de fonctionnement de l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2024, validé par la Municipalité en date du 13 novembre 2023 lors de sa séance hebdomadaire.

La Municipalité se tient très volontiers à la disposition de la commission des finances pour l'analyse du présent budget et pour répondre à toutes demandes de précisions et de renseignements que celle-ci souhaite obtenir pour rédiger son rapport.

1. Introduction

Le résultat final laisse apparaître un excédent de charges de CHF 358'231.00 représentant la différence entre un cumul des produits de CHF 2'075'228.00, pour un total de charges de CHF 2'433'459.00.

Cela étant, les estimations de charges et produits figurant dans le présent préavis s'appuient sur les comptes 2021 et 2022, sur le budget 2023, sur une projection des comptes 2023 au 30 septembre compte tenu des éléments connus à ce jour, ainsi que sur les montants communiqués par l'Etat.

Pour rappel, le budget 2023 prévoit un déficit de CHF 3'702.00, budget équilibré suite à un prélèvement sur la réserve de CHF 340'000.00.

A des fins de clarté et pour faciliter le passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2, nous avons regroupé des comptes, ce qui peut expliquer que certains postes ne sont pas renseignés.

2. Commentaires généraux

Informatique :

Nos logiciels informatiques actuels, dont l'obsolescence est programmée dans un futur proche, n'ont plus d'évolution. De plus, le support informatique de l'antenne romande de notre prestataire, en sous-dotations, est inefficace et ne nous permet que partiellement de faire face aux exigences cantonales (sécurisation des données, annexes aux comptes MCH2, gestion électronique de documents etc...).

Au vu de ses problématiques et du passage au nouveau plan comptable standardisé MCH2 prévu pour le 1^{er} janvier 2025, nous souhaiterions nous orienter vers un nouveau prestataire informatique pour lequel un montant de CHF 27'000.00 a été intégré dans le budget 2024 pour le démarrage du projet. Les coûts du changement informatique seront intégrés dans les budgets lissés sur 3 ans ; 2024, 2025 et 2026.

Afin de minimiser les coûts, voici leur estimation pour notre commune basée sur une offre mutualisée pour les communes Bonvillars, Tévenon et Onnens :

Investissement TTC (lissé sur 3ans dès 2024)	79'670 CHF
<i>Prestation services et acquisition licences</i>	
Coût annuel TTC (par année dès 2025)	14'150 CHF
<i>Infrastructure + Cloud Sinfo Yverdon</i>	<i>En attente de l'offre</i>
<i>Abonnement annuel</i>	10'030 CHF
<i>Maintenance annuelle</i>	520 CHF
<i>Option techniques (Mise à Jour)</i>	3'600 CHF
Remarques :	
➤ logiciels modernes et ludiques	
➤ gestion intégrée avec les plateformes cantonales, (passaVD, Registre des bâtiments, importation du registre foncier et gestion des adresses etc...) ce qui évitera des erreurs de doublons.	
➤ dématérialisation des documents comptables (GED) afin de simplifier la transmission des fichiers	

Cette variante est tout d'abord économique au niveau des coûts des licences et investissements, ceux-ci sont calculés sur une base de <2'000 habitants au lieu de 3x <1'000.

Elle est aussi intéressante pour la population. En effet, des prestations de dépannage pourrait être offertes en cas d'absence (maladie, accident) ou en période de vacances.

Chaque commune garde évidemment les liens uniques avec les plateformes cantonales, l'OFS et de sécurité liés à la protection des données.

Charges péréquatives :

Les acomptes liés à la péréquation, facture sociale et réforme policière pour 2024 ont été transmis par le canton sur la base des comptes 2022 comprenant la recette fiscale extraordinaire. Ce montant est augmenté de CHF 110'000.00 par rapport aux budget 2023.

Groupement scolaire et réseau d'accueil de jour des enfants :

Probable surévaluation des charges transmises par les associations intercommunales en ce qui concerne les écoles (ASIGE) et le réseau des garderies (Radege-Fadège).

Service des eaux :

Les charges du secteur « service des eaux » doivent se financer par les taxes affectées, hors le prix du m³ facturé ne les couvrent plus. Afin d'y remédier, un prélèvement au fonds de réserve doit être effectué et le prix du m³ ajusté.

3. Quelques tableaux

Résumé des prévisions du résultat avant et après amortissement

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Bénéfice / (-) Perte de l'exercice après amortissement	-358'231	-3'702	-4'774	-8'325
33 amortissements	90'058	101'280	576'861	140'501
Bénéfice / (-) Perte de l'exercice avant amortissement	-268'173	97'578	572'087	132'177

Marge d'autofinancement

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Bénéfice / (-) Perte de l'exercice avant amortissement	-268'173	97'578	572'087	132'177
330 ./ défalcations débiteurs	-500	-500	0	-416
38 + attributions aux fonds	0	0	0	105'343
48 ./ prélèvements sur les fonds	-10'280	-376'500	-469'616	-10'000
Marge d'autofinancement	-278'953	-279'422	102'471	227'104

Valeur du point d'impôt pour les personnes physiques

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Impôt sur le revenu des personnes physiques	780'000	780'000	738'872	726'466
Impôts sur la fortune des personnes physiques	135'000	135'000	126'507	122'221
Impôt à la source	2'500	2'200	2'860	2'023
Total des impôts personnes physiques	917'500	917'200	868'239	850'710
Taux communal	57.0	57.0	56.0	55.0
Valeur du point d'impôt	16'096	16'091	15'504	15'467
Nombre d'habitants	530	500	501	481
Valeur du point d'impôt par habitant	30.4	32.2	30.9	32.2

Légende :

Plus la valeur du point par habitant est élevée plus la capacité contributive est importante

4. Analyse générale

Le déficit présumé du budget inclut les montants pour les amortissements de CHF 90'058.25 qui sont non monétaires, donc qui ne recourent à aucun flux de trésorerie (cf. tableau des amortissements).

Notre capacité à investir est « nulle » et notre marge d'autofinancement est négative (cf tableau). La situation de la commune pour l'avenir ne permettra plus d'absorber ce déficit est ceci malgré les réserves au bilan de CHF 1'749'969.00 étant donné que les liquidités ne couvrent pas les réserves.

Pour rappel, voici le tableau des comptes 2022

Marge de couverture des financements spéciaux et des fonds

	Comptes 2022
Liquidités	621'943
Réserves	-1'749'969
Manco de couverture des financements et fonds	-1'128'025

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bonvillars

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.
- ayant pris connaissance du préavis municipal no 07/2023.
- entendu le rapport de la commission des finances.

Décide :

d'approuver le budget communal 2024 tel que présenté.

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Mikaël Guilloud



La Secrétaire

Nathalie Ryser

Bonvillars, le 20 novembre 2023

Annexes : budget 2024
tableau des amortissements

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Charges	Budget 2024 Revenus	Charges	Budget 2023 Revenus	Charges	Comptes 2022 Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	399'570	55'500	360'150	53'000	358'123.76	63'671.30
101	Conseil général	5'500	0	6'000	0	6'754.40	0.00
300.00	Jetons de présence-Commissions-Bureau	4'000		4'000		5'966.35	
306.00	Ind.et remboursement de frais	1'000		1'000		666.25	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	500		1'000		121.80	
102	Municipalité	32'000	0	37'000	0	28'308.70	0.00
300.00	Traitement des municipaux	30'000		32'000		27'865.60	
306.00	Ind.et remboursement de frais	2'000		4'000		443.10	
309.00	Autres charges	0		1'000		0.00	
110	Administration	350'675	50'500	305'900	50'500	312'141.96	58'004.30
301.00	Traitement du personnel administration	86'000		50'000		59'029.75	
301.01	Traitement du personnel exploitation	0		0		0.00	
301.02	Traitement du 2ème employé	0		0		0.00	
303.00	Assurances sociales	50'000		42'000		40'060.30	
304.00	Caisse de retraite	0		0		27'813.50	
305.00	Assurances accident et maladie	15'000		19'000		10'388.20	
306.00	Indemnisation et remboursement de frais	0		1'000		1'510.00	
308.00	Prestations de tiers (comptable)	25'900		44'400		33'770.00	
309.00	Autres charges	500		500		672.40	
310.00	Imprimés et fournitures de bureau	3'000		3'500		3'350.40	
310.01	Journaux, annonces off., textes légaux, etc.	6'000		3'500		3'655.20	
310.02	Site web	7'500		7'500		181.90	
310.03	Géoportail	12'000		12'000		2'500.00	
311.00	Achat mobilier et matériel	2'500		1'000		813.75	
311.01	Maintenance et petit matériel informatique	49'200		30'000		11'649.10	
317.00	Réceptions et manifestations	11'000		3'500		4'889.70	
318.00	Honoraires et prest. service, assurances	15'000		22'000		23'970.78	
318.01	Frais de port CCP et téléphone	3'500		2'750		582.45	
318.02	Mise aux normes des archives	2'000		2'000		37'218.55	
318.04	Frais de poursuites et de rappels	300		300		120.20	
319.00	Taxes, cotisations et divers	10'000		10'000		8'932.73	
351.00	Part à des charges cantonales (déficit transports publics)	45'275		40'950		34'479.65	
352.00	Part à des charges autres comm.	1'000		2'000		803.40	
365.00	Dons, aides et subventions casuels	5'000		8'000		5'750.00	
431.00	Emoluments		7'500		7'500		7'715.80
434.00	Romande Energie, droit du sol		41'000		41'000		36'371.30
435.00	Ventes et prestations de service		0		0		10'642.50
436.00	Remboursement de tiers (APG), ass. div. et AVS		0		0		1'055.50
465.00	Participations et subventions de tiers		2'000		2'000		2'219.20
150	Affaires culturelles et de loisirs	5'035	0	4'750	0	4'569.50	0.00
351.00	Loi sur école de musique LEM	5'035		4'750		4'569.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
160	Tourisme	6'360	5'000	6'500	2'500	6'349.20	5'667.00
352.00	Part Maison des Terroirs	6'360		6'500		6'349.20	
406.06	Taxe de séjour résidences secondaires		5'000		2'500		5'667.00
2	FINANCES	130'130	1'214'500	136'306	1'546'200	384'586.38	2'068'375.00
210	Impôts	11'000	1'176'500	11'000	1'168'700	8'269.38	1'403'063.65
318.00	Frais de perception des impôts	10'000		10'000		7'534.40	
321.00	Intérêts bonifiés impôts	500		500		399.73	
329.00	Défalcations	0		0		335.25	
330.00	Défalcations	500		500		0.00	
400.01	Impôt sur le revenu		780'000		780'000		738'872.48
400.02	Impôt sur la fortune		135'000		135'000		126'506.58
400.03	Impôt à la source		2'500		2'200		2'859.63
401.01	Impôt sur le bénéfice personnes morales		41'500		41'500		27'115.90
401.02	Impôt sur le capital personnes morales		40'000		40'000		16'049.65
401.03	Impôt complémentaire sur les immeubles p.m.		10'000		10'000		12'146.70
402.00	Impôt foncier		118'000		115'000		117'776.40
404.00	Droits de mutation		15'000		15'000		49'304.70
405.00	Impôt sur les successions et donations		5'000		5'000		287'712.80
406.01	Impôt sur les chiens		3'000		3'000		3'258.35
422.00	Intérêts de retard		1'500		2'000		3'386.41
441.00	Recettes sur les gains immobiliers		20'000		15'000		13'335.00
441.01	Impôt des frontaliers		5'000		5'000		4'739.05
220	Finances	119'130	38'000	125'306	377'500	357'660.00	665'311.35
330.00	Amortissement du patrimoine financier	4'380		4'380		0.00	
352.00	Partic.des communes, péréquation, EtaCom.	114'750		120'926		357'660.00	
422.00	Revenu des capitaux du patrimoine financier		38'000		37'500		39'082.35
452.00	Partic.des com.,bouclement cpte rég. Etatcom		0		0		265'200.00
452.01	Péréquation année précédente		0		0		11'029.00
480.00	Prélèvement à fonds de réserve		0		340'000		350'000.00
230	Amortissement et réserve non-ventilés	0	0	0	0	18'657.00	0.00
331.00	Amortissement obl. patrim. administratif	0		0		18'657.00	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	503'916	528'048	766'045	723'112	643'139.38	533'250.30
310	Terrains	22'800	13'912	96'300	73'912	2'589.70	13'912.10
301.00	Traitement des employés communaux	2'300		3'300		1'405.00	
314.00	Entretien des terrains	20'500		93'000		1'184.70	
423.00	Locations des terrains		13'912		13'912		13'912.10
444.00	Subsides		0		60'000		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
320	Forêts	218'786	168'400	366'295	288'000	140'326.08	100'893.00
300.00	Vacations des municipaux	0		0		450.00	
308.01	Ass.-Exploitation, coupes, plantations	107'000		140'000		95'074.95	
308.02	Ass.-Entretien des plantations	26'000		24'000		12'080.70	
308.03	Débardage-Epareuse-Broyage	0		0		1'220.25	
309.00	Autres charges	53'800		50'000		615.00	
310.00	Journaux, annonces, bureau, cotisations	0		800		820.00	
314.01	Entretien des chemins	9'000		128'000		10'455.10	
352.00	Participation garde-forestier	22'986		23'495		19'610.08	
435.01	Vente de bois		80'000		130'000		34'368.20
435.03	Vente de bois de feu		0		0		23'483.70
444.00	Subsides		0		0		43'041.10
451.00	Participations et remboursements du canton		88'400		158'000		0.00
330	Vignes	85'500	101'300	96'500	101'700	120'781.60	115'385.40
301.00	Traitement des employés communaux	30'000		55'000		61'365.90	
301.01	Traitement du personnel	25'000		10'000		13'094.00	
311.00	Achat de matériel, machines	14'000		16'000		3'137.80	
313.00	Achats produits, engrais, plants	10'000		7'500		7'112.85	
313.01	Achat de bouteilles	0		1'500		3'857.10	
315.00	Tracteur	3'000		3'000		3'273.30	
319.00	Cotisations et divers	3'500		3'500		3'510.65	
331.00	Amortissement tracteur	0		0		25'430.00	
435.00	Vente de vin		0		800		1'928.00
435.01	Vente de raisin		100'000		100'000		112'157.85
435.02	Dividendes s/parts sociales		900		500		899.55
437.00	Location vignes		400		400		400.00
340	Bâtiments-Patrimoine administratif	0	0	23'550	0	28'185.15	0.00
300.00	Vacations des municipaux	0		0		1'500.00	
301.00	Traitement des employés communaux	0		8'250		11'183.00	
315.00	Entretien du matériel	0		1'500		2'215.85	
318.00	Assurance incendie	0		10'000		9'522.20	
319.00	Dégâts d'eau et bris de glaces	0		3'800		3'764.10	
351	Grande salle	29'800	23'916	32'950	21'500	206'310.50	27'226.55
301.01	Traitement des employés communaux	4'950		4'950		5'428.00	
311.00	Achat de matériel-engins	2'000		2'000		389.80	
312.00	Electricité grande salle	4'000		13'000		1'747.85	
312.01	Chauffage grande salle	10'000		7'000		8'006.45	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	2'000		2'000		3'988.50	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	3'000		3'000		0.00	
315.00	Entretien du mobilier et matériel	0		1'000		0.00	
318.00	Assurances autres	3'850		0		0.00	
331.01	Amortissement Etude Grande Salle	0		0		186'749.90	
427.00	Locations diverses		1'500		1'500		2'250.00
427.01	Locations groupement scolaire		22'416		20'000		24'976.55
352	Le Moulin	25'410	48'600	27'500	53'600	43'025.90	68'361.05
311.00	Achat de matériel, mobilier	1'500		1'500		198.35	
312.00	Electricité, chauffage	8'000		8'000		12'096.10	
312.01	Electricité, locaux de service	500		1'500		66.00	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	1'500		1'500		3'977.05	
	entretien						

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
314.00	Entretien du bâtiment	12'000		15'000		26'688.40	
318.00	Assurances autres	1'910		0		0.00	
427.00	Rbt indemnité dégâts d'eau		0		0		14'205.05
427.01	Locations diverses		48'600		53'600		0.00
427.02	Location Corthésy		0		0		18'654.35
427.03	Location Parenté		0		0		22'397.15
427.04	Location Fernandes J.		0		0		13'104.50
353	Collège	43'130	71'232	35'050	73'800	32'342.60	93'838.25
301.00	Conciergerie	0		0		0.00	
301.01	Traitement des employés communaux	12'000		11'550		6'510.00	
311.00	Achat de matériel, mobilier	4'000		1'000		58.85	
312.00	Electricité, chauffage	18'700		16'000		21'842.25	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	2'500		2'500		1'482.05	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	4'000		4'000		2'449.45	
318.00	Assurances autres	1'930		0		0.00	
427.00	Locations diverses		33'600		37'200		28'800.00
427.01	Locations classes		37'032		36'600		37'971.60
427.02	Participation à l'amortissement		0		0		18'666.65
427.04	Location triage forestier 7		0		0		8'400.00
465.00	Participations de tiers		600		0		0.00
354	Eglise	6'400	0	6'500	0	5'141.95	0.00
301.00	Conciergerie	700		700		594.70	
301.01	Traitement des employés communaux	0		0		203.00	
312.00	Electricité, chauffage	1'300		1'200		1'230.80	
313.00	Achat fournitures,march.,produits	100		500		13.95	
	entretien						
314.00	Entretien du bâtiment	3'000		3'000		2'062.00	
318.00	Assurances autres	1'300		1'100		1'037.50	
355	Maison de Commune	13'860	0	19'900	0	21'156.50	95.70
301.00	Conciergerie	2'000		1'400		1'760.95	
311.00	Achat de matériel, mobilier	1'000		2'000		5'935.65	
312.00	Electricité, chauffage	5'500		3'500		3'216.75	
314.00	Entretien des bâtiments	4'000		13'000		8'640.40	
318.00	Assurances autres	1'360		0		1'602.75	
465.00	Participation de tiers		0		0		95.70
356	Ancienne Poste	9'450	42'600	10'000	46'100	13'297.15	47'120.05
301.00	Traitement des employés communaux	0		0		614.65	
312.00	Electricite, chauffage	5'600		6'000		8'221.50	
314.00	Entretien	3'200		4'000		4'461.00	
318.00	Assurances autres	650		0		0.00	
427.00	Locations diverses		42'600		46'100		0.00
427.01	Location Ayala		0		0		14'539.00
427.02	Location Krebs - Curtis		0		0		21'600.00
427.04	Location Meylan		0		0		10'981.05
357	La Cour locatif	22'650	35'088	25'500	41'000	28'339.70	43'400.20
312.00	Electricité, chauffage	8'800		6'000		9'090.85	
312.01	Electricité garage	900		1'000		570.50	
314.00	Entretien des bâtiments	12'000		18'500		18'678.35	
318.00	Assurances autres	950		0		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
427.00	Locations diverses		35'088		41'000		0.00
427.01	Location Colin appartement		0		0		11'828.45
427.02	Location Colin studio		0		0		6'000.00
427.04	Location local pompiers		0		0		3'468.00
427.05	Location 3ème appartement		0		0		22'103.75
358	La Combaz	26'130	23'000	25'000	23'000	1'642.55	22'918.00
314.00	Entretien des bâtiments	25'000		25'000		1'642.55	
318.00	Assurances autres	1'130		0		0.00	
427.00	Location du chalet		23'000		23'000		22'918.00
359	Cave et Annexes	0	0	1'000	500	0.00	100.00
313.00	Achat de fournitures	0		500		0.00	
314.00	Entretien des bâtiments	0		500		0.00	
427.00	Location pressoir		0		500		100.00
4	TRAVAUX	350'780	195'180	464'150	203'900	670'376.59	230'924.48
430	Routes	132'300	0	237'000	0	387'852.16	300.00
300.00	Vacations municipaux	0		0		2'000.00	
301.00	Traitement des employés communaux	10'500		30'900		17'893.00	
311.00	Achat de matériel, machines	9'000		9'000		4'608.05	
312.00	Eclairage public	6'000		3'000		3'367.90	
313.00	Matériels divers, carburants	0		0		5'571.25	
314.01	Entretien des parcs	0		21'200		5'771.15	
314.02	Entretien des routes	30'000		70'000		76'801.51	
314.03	Entretien éclairage public	6'000		12'000		5'327.80	
314.04	Canalisations currages	3'000		2'000		879.00	
315.00	Tracteur	3'000		12'000		10'415.05	
318.00	Déblaiement neige	4'000		4'000		5'451.35	
319.00	Taxes, impôts, assurances véhicules	1'500		1'000		660.00	
331.01	Amortissement travaux routes	59'300		12'000		12'000.00	
331.03	Amortissement travaux sous Caves	0		6'000		6'000.00	
331.05	Amortissement " Croix des Terreaux"	0		15'600		15'600.00	
331.07	Amortissement trottoir rte de Champagne	0		7'800		98'806.10	
331.08	Amortissement Trottoir Flusel	0		4'800		91'000.00	
331.09	Amortissement Rue du Tertre	0		15'700		15'700.00	
331.10	Amortissement Midi-Croix-des-Terreaux	0		10'000		10'000.00	
435.00	Participation et subventions de tiers		0		0		300.00
440	Parcs, promenades, cimetière	14'500	0	16'050	0	41'171.70	1'410.80
301.00	Traitement de l' employé communal	8'000		11'550		10'790.00	
311.00	Achat de matériel, machines	1'000		1'000		1'953.85	
314.00	Entretien	5'500		1'500		1'023.40	
315.00	Tracteur	0		2'000		1'974.45	
331.02	Amortissement tracteur	0		0		25'430.00	
435.01	Emolument "Jardin du Souvenir"		0		0		700.00
465.00	Subside divers		0		0		710.80
451	Ordures ménagères et déchetterie	52'800	44'000	51'200	44'000	53'195.45	41'056.40
300.00	Vacation des municipaux	0		0		500.00	
301.00	Traitement des employés communaux	1'500		1'500		3'454.00	
311.00	Achat matériel, (sacs enfants)	1'200		1'200		0.00	
352.00	STRID	2'000		2'000		809.45	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges Revenus
352.01	Déchetterie	0		0		2'145.15
352.03	Strid incinérables	14'000		15'000		12'538.05
352.04	Cand-Landi déchets communaux	1'500		1'500		1'980.60
352.06	Commune d'Onnens, participation aux frais	32'600		30'000		31'768.20
434.02	Ristourne des sacs ordures STRID		14'000		14'000	12'006.10
434.03	Taxe personnelle déchets		29'000		29'000	27'968.00
435.04	Produits de récupération(verres)		1'000		1'000	1'082.30
461	Réseau d'égouts	83'280	83'280	93'650	93'650	127'680.01 127'680.01
300.00	Vacations municipaux	0		0		400.00
314.00	Entretien canalisations et collecteurs	0		10'000		2'789.45
331.05	Amortissement collecteurs Puits-Midi	22'380		15'000		15'000.00
331.07	Amortissement raccordement EU Champs de Ville - La Gotallaz	0		3'500		3'500.00
331.08	Amortissement Quartier du Pontet	0		2'500		2'500.00
331.10	Amortissement conduites - Ch. sur la Vigne	0		2'400		46'488.00
352.00	Participation de Bonvillars aux frais de la STEP	60'900		60'250		57'002.56
434.00	Taxe d'épuration des eaux		36'500		36'500	36'594.00
434.01	Taxes uniques de raccordement, eaux usées		0		2'000	7'074.00
434.03	Taxe entretien des collecteurs		36'500		36'300	36'873.00
465.00	Participation frais exploitation et administration de la STEP		0		10'400	0.00
480.04	Prélèvement fonds de réserve épuration des eaux		10'280		8'450	47'139.01
462	STEP	67'900	67'900	66'250	66'250	60'477.27 60'477.27
300.00	Vacations des municipaux	0		1'000		1'000.00
301.00	Traitement du personnel communal	14'500		21'450		7'707.00
311.00	Achat matériel	1'500		1'500		101.50
312.00	Electricité	12'000		10'000		7'478.50
312.01	Consommation d'eau	2'000		2'000		992.20
314.00	Entretien	10'000		12'000		16'756.42
314.01	Traitement des boues Ependes	10'600		10'600		10'392.40
318.00	Honoraires et prestations de service	11'000		3'000		11'621.25
318.01	Assurances autres	1'600		0		0.00
319.00	Taxe fédérales sur les eaux usées	4'700		4'700		4'428.00
436.01	Participation de la commune de Champagne		5'000		4'500	3'517.20
436.02	Participation de la commune d'Onnens		2'000		1'500	485.10
436.03	Participation de Bonvillars		60'900		60'250	56'474.97
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	321'824	2'000	305'320	2'000	286'343.20 2'500.00
510	Enseignement primaire et secondaire	318'004	2'000	301'500	2'000	281'867.05 2'500.00
352.01	Participation primaire	141'079		124'630		137'852.25
352.02	Participation au secondaire	173'425		174'370		140'590.85
352.03	surveillance préau	3'500		2'500		3'423.95
451.02	participation surveillance préau		2'000		2'000	2'500.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
540	Office orientation professionnelle	700	0	700	0	662.30	0.00
351.00	Participation cantonale	700		700		662.30	
580	Temples et cultes	3'120	0	3'120	0	3'813.85	0.00
365.01	Participation paroisse protestante	1'000		1'000		1'945.45	
365.02	Participation paroisse catholique	2'000		2'000		1'746.90	
365.03	Participation paroisse langue allemande	120		120		121.50	
6	POLICE	96'957	3'000	92'973	2'500	88'510.12	7'759.40
610	Corps de police	55'565	0	55'729	0	54'483.00	0.00
351.00	Réforme policière	55'565		55'729		54'483.00	
620	Contrôle des habitants	1'000	2'500	1'500	2'000	1'645.00	3'262.00
318.00	Emoluments versés	1'000		1'500		1'645.00	
431.00	Emoluments facturés		2'500		2'000		3'262.00
630	Police sanitaire	500	500	500	500	461.00	461.00
352.04	Participation destruction déchets carnés	500		500		461.00	
436.00	Remboursement taxe déchets carnés		500		500		461.00
640	Service des inhumations	700	0	700	0	814.15	0.00
301.00	Traitement des employés communaux	0		0		728.00	
318.00	Frais de transports des pompes funèbres	0		200		86.15	
318.05	Honoraires et prestations de services	700		500		0.00	
650	Défense contre l'incendie	27'468	0	24'240	0	21'381.90	3'396.00
301.02	Participation SDIS, Yverdon	23'468		22'240		19'333.85	
319.01	Bornes hydrantes	4'000		2'000		2'048.05	
436.00	Participation de tiers		0		0		3'396.00
660	Protection civile	11'724	0	10'304	0	9'725.07	640.40
352.00	Participation assoc. intercom. PC	10'255		9'000		8'545.07	
352.01	ACRG, surveillance des chantiers	1'469		1'304		1'180.00	
451.00	ACRG, ristourne		0		0		640.40
7	SECURITE SOCIALE	552'902	0	409'470	0	480'175.20	0.00
720	Prévoyance sociale cantonale	552'902	0	409'470	0	480'175.20	0.00
351.00	Pr.compl.AVS/AI-prév.aide soc.-prot.jeunesse	408'747		292'093		392'700.80	
351.01	FAGE (accueil de jour des enfants)	131'155		105'662		83'942.75	
351.02	ARAS	13'000		11'715		3'531.65	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	77'380	77'000	85'050	85'050	140'668.80	140'668.80
810	Service des eaux	77'380	77'000	85'050	85'050	140'668.80	140'668.80
300.00	Vacations des municipaux	0		0		400.00	
301.00	Traitement des employés communaux	8'000		16'550		14'488.00	
311.00	Achat matériel, compteurs	2'000		1'000		1'403.25	
312.01	Achat eau	38'000		38'000		45'783.40	
312.03	Consommation d'électricité	8'000		7'500		5'044.95	
314.00	Entretien réseau et station pompage	10'000		10'000		62'361.35	
318.00	Honoraires et prestations de service	7'000		8'000		7'187.85	
318.01	Assurances autres	380		0		0.00	
331.02	Amortissement conduite du Devens	4'000		4'000		4'000.00	
434.01	Taxes uniques de raccordement, dist. d'eau		2'000		2'000		7'897.50
435.00	Vente d'eau		75'000		55'000		60'294.50
480.00	Prélèvement fonds de réserve		0		28'050		72'476.80
Total des charges		2'433'459		2'619'464		3'051'923.43	
Total des revenus			2'075'228		2'615'762		3'047'149.28
Excédent de charges			358'231		3'702		4'774.15

Commune de Bonvillars

Tableau des investissements et amortissements Budget 2024

bilan Comptes	Libellé	Travaux déjà effectués	Investi. 2023	Total à amortir	Amortissement déjà effectué	solde au 31.12.2023	amortissements légaux 2024	cpte charges	solde à amortir au 31.12.2023
Total investissements routes									
1410.05	Travaux route de Rietta	283'840.70		283'840.70	271'840.70	12'000.00	12'000.00	430.331.00	-
1410.11	Travaux sous Caves, ch. Sur la Vigne	146'155.80		146'155.80	120'925.00	25'230.80	6'000.00	430.331.00	19'230.80
1410.16	Croix des Terreaux	397'885.90		397'885.90	344'086.45	53'799.45	15'600.00	430.331.00	38'199.45
1410.29	Midi-Croix-des-Terreaux	270'938.05		270'938.05	30'000.00	240'938.05	10'000.00	430.331.00	230'938.05
1410.30	Rue du Tertre	393'031.90	-	393'031.90	62'800.00	330'231.90	15'700.00	430.331.00	314'531.90
1410.34	Démolition install lavage et aménagement"pl des vendanges"		27'859.95						
Total investissements épuration									
1410.19	Rempl. des collecteurs place du Midi	690'430.10		690'430.10	498'500.00	191'930.10	15'000.00	461.331.00	176'930.10
1410.20	Epuration Champ de la Ville-Gotallaz	54'875.40		54'875.40	37'276.00	17'599.40	3'500.00	461.331.00	14'099.40
1410.21	Equipement quartier du Pontet	48'697.20		48'697.20	22'500.00	26'197.20	2'500.00	461.331.00	23'697.20
1430.33	Racc. parcelle 499 au réseau communal des eaux	29'015.90	1'050.00	30'065.90	2'500.80	27'565.10	1'378.25	461.331.00	26'186.85
Total investissements eau									
1410.23	Conduite Devens	99'184.55		99'184.55	20'000.00	79'184.55	4'000.00	810.331.00	75'184.55
1410.27	PDDE Plan Directeur Distribution Eau	30'689.50		30'689.50	20'000.00	10'689.50		810.331.00	
Total investissements bâtiments									
1430.34	Réfection de la toiture de la grande salle (solaire)		14'571.70						
Total investissements divers									
1410.26	Plan général d'affectation (PGA)	121'821.80		121'821.80	-	121'821.80	-	110.331.00	121'821.80
1530.04	Actions centre sportif Borné Nau	43'800.00		43'800.00	4'380.00	39'420.00	4'380.00	110.331.00	35'040.00
TOTAUX		2'610'366.80	43'481.65	2'611'416.80	1'434'808.95	1'176'607.85	90'058.25		1'075'860.10

Préavis Municipal n° 07/2023
Budget communal 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Christiane Baudraz, Claire Javet et M. Markus Hoh, rapporteur, s'est réunie le lundi 28 novembre 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Monsieur Mikaël Guilloud, syndic, ainsi que nos boursières Sandy Dyens et Nathalie Cornuz étaient présents pour nous fournir les informations nécessaires. Nous les en remercions.

La commission a questionné et demandé des explications concernant le budget 2024 et nous souhaitons partager certains de ces éléments :

Administration

- Compte 110.301.00 : le traitement du personnel administratif a été budgétisé avec le salaire de la boursière Nathalie Cornuz et leur salaire n'est plus au compte 110.308.00 "Prestations de tiers".
- Compte 110.310.02 et 03 : seule une partie de la somme budgétisée a été utilisée en 2023 pour le site web et le Géoportail. La grande partie du montant a été reportée sur 2024. C'est un fait qui se répète (et qui a été expliqué) depuis quelques années, mais nous encourageons la municipalité à enfin réaliser ces projets, ce qui sera peut-être fait en lien avec le changement du logiciel communal.
- Compte 110.311.01 : La somme prévue concerne principalement le projet de renouvellement du logiciel d'informatique communal :
 - Comme mentionné dans le préavis, c'est un projet qui se fait en collaboration avec deux autres communes afin d'avoir une gestion plus efficace. Cela fait, de l'avis de la commission, beaucoup de sens au vu de l'importance et de la taille du projet et peut apporter plusieurs avantages à ces trois communes.
 - Il y a 80'000 CHF à investir pour Bonvillars, puis environ 10'-14'000 CHF/an pour la maintenance et les mises à jour. L'économie réalisée grâce à la collaboration avec les autres communes est estimée à environ 30%.
- L'augmentation prévue sur le compte 110.351.00 est liée à la hausse des coûts de Car Postal, qui perdure et pourrait continuer dans le futur.
- Compte 160.352.00 : lié à la Maison des Terroirs de Grandson, qui a un futur incertain et qui pourrait disparaître à court ou moyen terme.

Impôts

- 210.400.01 et 02 : est estimé par expérience au mieux. Cette année l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales 210.401.01 et 02 reste bas en comparaison à l'année 2022 qui était une année d'exception.

Finances

- Compte 220.331.00 : "Amortissement obligatoire du patrimoine administratif" : Ce montant unique concernant l'année 2022 sert à amortir la rénovation de la 3ème salle de classe.
- Compte 220.352.00 : selon la municipalité c'est une estimation plutôt prudente de la péréquation budgétaire.

Terrains

- Le montant budgété en 2023 au compte 310.314.00 "entretien des terrains" concerne la rénovation de l'étang, qui a été subventionnée en grand partie par le canton (voir compte 310.444.00). Ce montant revient au niveau normal dans le budget 2024.

Forêts

- Compte 320.308.01 : les frais d'exploitation restent à un haut niveau en lien avec le revenu qui reste bas (au compte 320.435.01 "vente de bois "), ce qui résulte en un déficit important comme les années précédentes.
- Le compte 320.308.02 affiche également une hausse qui démontre la volonté d'investir dans des nouvelles plantations.
- Compte 320.314.01 "Entretien des chemins" : le budget reste modeste cette année.

Bâtiments

353 Collège

- Compte 353.427.04 "Location triage forestier 7" : ce montant est budgétisé à zéro, car il est intégré maintenant au compte 353.427.00 «Locations diverses».

Routes

- Les montants prévus aux comptes 430 comme par ex. 430.301.xx ou 430.314.xx etc. sont moins importants que par le passé en raison du futur plan directeur d'investissement qui sera établi en 2024.
- Vu la situation budgétaire et l'étude pour l'établissement d'un plan directeur pour 2024 la commission soutient la décision récente de la municipalité qui a estimé qu'il n'y a pas d'urgence à investir dans la rénovation du « Chemin des Vergers ».

Instruction Publique et Cultes

510 Enseignement école primaire/secondaire

- Compte 510.352.0x "enseignement école primaire/secondaire »" : ces comptes ont augmenté de plus de 25% (= 68'000 CHF) depuis 2021. Ils vont rester hauts et auront probablement tendance à augmenter dans le futur.

Sécurité Social

- Les compte 720.351.0x : ces comptes sur lesquels la commune n'a pas d'influence ont augmenté de plus de 50% (= 190'000 CHF) depuis 2021. Ils vont probablement rester hauts et auront vraisemblablement tendance à encore augmenter dans le futur.

Service des eaux

- Compte 810.480.04 "Prélèvement de fonds de réserve d'épuration des eaux" : ce fonds a été consommé ces derniers années (y compris 2023) et vu la hausse constante des coûts, la municipalité a dû déjà anticiper la situation et augmenter les taxes d'eau en 2023 pour équilibrer ce compte, qui ne peut pas être en déficit.

Conclusion

La commission a déjà mentionné dans son rapport pour le préavis 04/2023 (« Arrêté d'imposition 2024 ») que les finances de la commune sont devenues précaires et qu'il y a des mesures à prendre. Par exemple, pour équilibrer notre budget 2024 il serait nécessaire d'augmenter les impôts de 20 points ! Le projet MCH2 qui est prévu pour 2025 et qui pour but l'harmonisation des comptes des communes vaudoises peut nous aider à prendre les mesures adéquates pour atteindre l'équilibre des finances communales. Cette précarité se voit dans le budget 2024 qui a un déficit élevé. Les fonds de réserves ayant été utilisés ces dernières années pour équilibrer les comptes, ce déficit est devenu une nouvelle réalité à laquelle la commune doit faire face. On a eu l'impression que la municipalité est consciente de cette situation et est motivée à prendre les mesures nécessaires. De nombreuses dépenses en hausse sont le fait du canton (péréquations, transports publics, facture sociale, école etc.) ou sont des dépenses sur laquelle la commune n'a aucune prise (prix du bois, gestion des forêts).

Après avoir discuté et étudié les documents fournis, la Commission des finances recommander à l'assemblée d'accepter le budget 2024 comme proposer dans le préavis 07/2023.

Remarques de la commission des finances concernant la collaboration avec la Municipalité

Préavis

Même si la commission a pu observer une amélioration, elle rappelle à la municipalité qu'elle a besoin d'avoir accès aux préavis le plus tôt possible avant les séances du Conseil afin de disposer du temps nécessaire pour discuter au besoin avec la municipalité et la commission de gestion, du bienfondé de certains aspects.

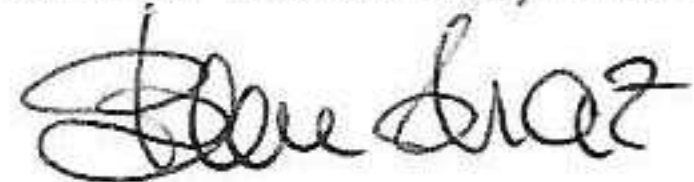
Modèle comptable harmonisé MCH2

La commission des finances a pris connaissance que la commune de Bonvillars va passer en 2025 à l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 et le travail a déjà commencé au sein des finances et des comptes. Nous remercions spécialement les deux boursières pour leur engagement. La commission se tient prête à soutenir et à collaborer avec les boursières et le syndic pendant l'année prochaine.

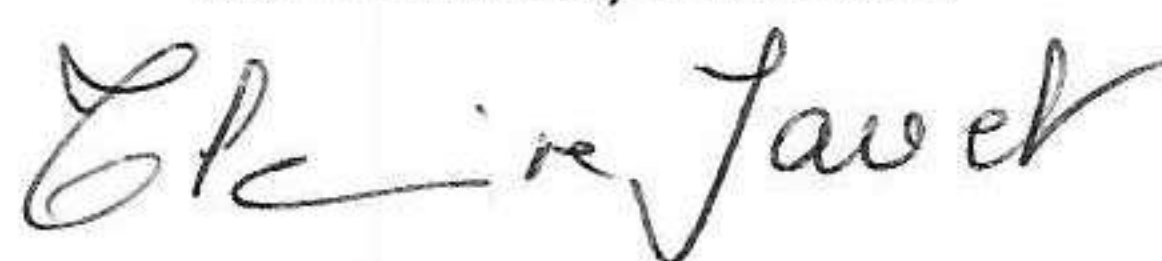
Bonvillars, le 18 décembre 2023

Pour la Commission :

Christiane Baudraz, membre



Claire Javet, membre



Markus Hoh, rapporteur





COMMUNE
DE
BONVILLARS

Bonvillars, le 20 novembre 2023

PREAVIS MUNICIPAL

No 08/2023

Au Conseil général
de la commune de Bonvillars
1427 Bonvillars

Réf. 42.02/CG-YR

Contact : Christiane Gri – Yves Ruchti

076 536 32 12 – 079 212 05 91

christiane.gri@bonvillars.ch – yves.ruchti@bonvillars.ch

Demande de crédit pour l'établissement d'un plan directeur d'investissement communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Contexte

En octobre 2007, les bureaux Jaquier Pointet SA et Fisher & Montavon ont établi une étude architecturale et paysagère dans le village de Bonvillars. Cette dernière a mis en évidence les différents points permettant d'améliorer l'attractivité des rues de la commune en développant des concepts et sites propices au développement urbanistique.

En 2023, la Municipalité souhaite avoir une vision plus large sur ce thème. Elle a mandaté le bureau Jaquier Pointet SA à Yverdon-les-Bains afin d'établir une offre d'honoraires sur l'établissement d'un plan directeur d'investissement communal.

Ce crédit d'étude permet de définir et planifier les mesures à entreprendre en intégrant la planification financière des travaux à mettre en œuvre.

Vision globale du projet

La commune de Bonvillars souhaite réfectionner son réseau d'assainissement vieillissant, son réseau routier et son réseau de distribution d'eau potable. La commune a également la volonté de revaloriser ses espaces publics, ses rues au moyen d'aménagements paysagers et urbains dans le but de rendre son village plus attrayant et sécurisant.

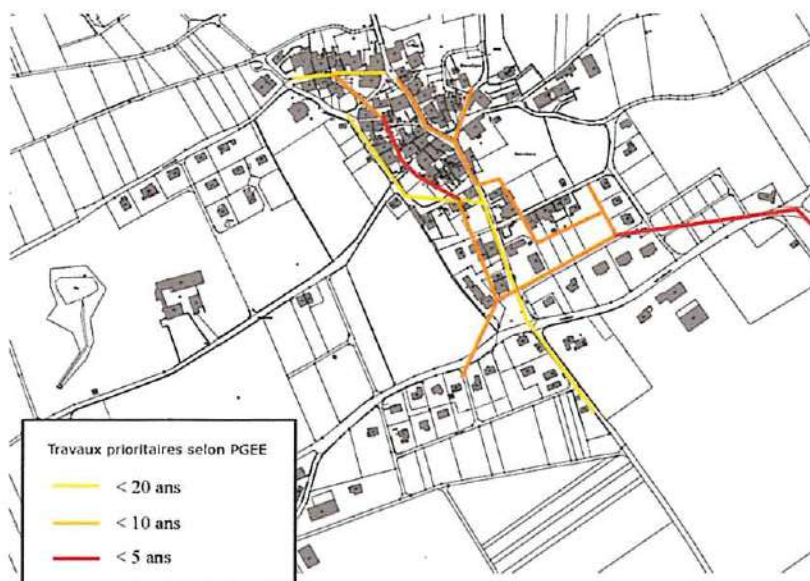


Figure 1 : Extrait Tronçons hydrauliques (Source : Espaces publics et circulations, 2007, Jaquier-Pointet/Fischer & Montavon)

Ouvrages projetés

Ce plan d'investissement sera conçu en fonction des degrés d'urgence des travaux à effectuer. Il va tenir compte de l'état des canalisations en place et à leur dimensionnement actuel. Une analyse du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) fixera les priorités d'intervention dans le village.

Ces priorités seront coordonnées avec toutes les interventions nécessaires quant au réseau de distribution d'eau potable, des réfections de routes, de réaménagements des espaces publics et de travaux de tiers (distribution d'électricité et télécom).

Coûts de l'étude

Montant honoraires d'ingénieurs, de géomètre et de suivi de chantier (CHF)	
Honoraires d'ingénieurs GC (phase d'étude)	19'508.00
Frais et déplacement (3%)	585.25
Rabais (8%)	- 1'607.45
Divers et imprévus	5'000.00
Total HT	23'485.80
TVA (8.1%)	1'902.35
Total général TTC arrondi	25'388.15

Durée de l'amortissement

- L'investissement sera amorti sur 2 ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis de la Municipalité 08/2023 du 20.10.2023 ;
- Ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à mandater le bureau Jaquier Pointet SA pour l'établissement d'un plan directeur d'investissement ;
- De lui allouer un crédit d'investissement de CHF 25'388.15 à cet effet ;
- De l'autoriser à financer le coût de l'étude de CHF 25'388.15 par la trésorerie courante ou le cas échéant à recourir à l'emprunt pour toute partie du montant auprès d'un établissement financier, au taux du moment ;
- De l'autoriser à amortir cette dépense d'investissement sur 2 ans;

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2023.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Mikael Guilloud		Nathalie Ryser

42.02

Commune de
Bonvillars

Reçu le: - 1 NOV. 2023

Cote: 42.02

Resp.: CG/XP

Commune de
Bonvillars



Plan directeur d'investissement communal Etude préliminaire



Mandant :

Commune de Bonvillars

Auteur du projet :

Jaquier Pointet SA

Le 30 octobre 2023

Yverdon-les-Bains

D230237

OFFRE DE PRESTATIONS D'INGENIERIE ET D'URBANISME



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Jaquier Pointet SA
Rue des Pêcheurs 7 - Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
Tel 024 424 60 70
www.japo.ch

Table des matières

1	DÉFINITION DU MANDAT	3
2	INTRODUCTION	3
3	HONORAIRES	3
4	CAHIER DES CHARGES	4
5	CONCLUSION.....	5

1 Définition du mandat

Faisant suite à la séance du 5 octobre 2023 en présence de Mme Christiane Gri et M. Yves Ruchti, Municipaux de la Commune de Bonvillars, le mandat porte sur l'établissement d'un plan directeur d'investissement communal afin de permettre une planification financière des travaux à entreprendre dans le temps au sein du village. Il fait suite à une demande de la Municipalité qui souhaite avoir une vision plus large sur ce thème afin de pouvoir définir et planifier les mesures à entreprendre, ainsi que de déterminer les coûts des travaux à mettre en œuvre.

2 Introduction

Ce mandat fait suite à la volonté de la Commune de réfectionner son réseau d'assainissement vieillissant et de profiter de l'occasion pour également réfectionner son réseau routier, ainsi que son réseau de distribution d'eau potable. La Commune a également émis le souhait de vouloir revaloriser son espace public et ses rues au moyen d'aménagements paysagers et urbain dans le but de rendre le village plus attrayant et sécurisé pour ses habitants. Une étude architecturale et paysagère a été faite par Jaquier Pointet SA et Fisher & Montavon en octobre 2007 laquelle met en évidence certains concepts et sites propices au développement urbanistique du village.

Bonvillars est à la fois fortement marqué par son identité viticole mais également par la banalisation de ses rues. Les quartiers pavillonnaires se détachent du cœur du village par leur absence de caractère villageois. L'entrée principale du village au niveau du carrefour de la route d'Onnens et la rue des Fontaines ne sont plus à l'image de Bonvillars. Conçues pour le transit, elles ne sont plus à l'usage des bordiers. Leur réaménagement en espaces-rues est prioritaire. D'autre part, le village est inscrit et évalué d'importance nationale par l'inventaire ISOS, ce qui assure la protection de son patrimoine et des sites construits. Le réaménagement des rues devra se faire en concordance avec ce paramètre.

Le degré d'urgence des travaux à effectuer dépend de l'état des canalisations en place ou de leur sous-dimensionnement actuel (réseau des eaux claires et des eaux usées). L'analyse issue du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) permettra de fixer les priorités d'interventions dans le village. Ces priorités seront à coordonner avec les interventions nécessaires sur le réseau de distribution d'eau potable, ainsi que sur la réfection des routes et le réaménagement de l'espace public. Une coordination pour la planification des travaux de tiers (réseau de distribution d'électricité et de télécom) sera faite durant cette étude.

3 Honoraires

Le tableau ci-dessous présente les conditions-cadres et récapitule le tarif horaire en fonction des catégories :

Catégorie	Fonction	Tarif horaire
Catégorie B	Ingénieur-e géomètre breveté	188.-/h HT
Catégorie C	Ingénieur-e / urbaniste – cadre	162.-/h HT
Catégorie D	Ingénieur-e / urbaniste – subalterne	137.-/h HT
Catégorie E	Dessinateur·trice	114.-/h HT
Catégorie F	Secrétaire	114.-/h HT

4 Cahier des charges

Pour répondre aux besoins de cette étude préliminaire, le bureau Jaquier Pointet SA dispose d'une équipe pluridisciplinaire et complémentaire dont l'expérience dans le domaine des planifications communales est un avantage certain. De plus, sa parfaite connaissance des procédures et ses relations privilégiées avec les services de l'État sont également un atout.

L'offre présentée dans le tableau ci-dessous prévoit les prestations correspondant à une étude préliminaire et combine les compétences d'ingénieur en génie civil et d'urbaniste :

Cahier des charges	Nb heures	Tarif	Montant H.T.
1. Etude préliminaire			
• Collecte et synthèse des données de base et des plans existants.	2	137,00 CHF	274,00 CHF
• Consultation et analyse du PGEE pour l'intégration et la planification des mesures prévues pour les eaux claires et eaux usées.	2	137,00 CHF	274,00 CHF
• Vérification de l'état du réseau d'assainissement actuel et coordination avec une entreprise spécialisée pour réaliser une inspection caméra des collecteurs existants.	8	137,00 CHF	1'096,00 CHF
• Consultation et analyse du PDDE pour l'intégration et la planification des mesures prévues pour l'eau potable.	2	137,00 CHF	274,00 CHF
• Délimitation du périmètre d'étude avec secteurs d'intervention dans le village.	2	137,00 CHF	274,00 CHF
• Analyse et intégration des synergies possibles avec d'autres travaux nécessaires dans ces secteurs.	4	137,00 CHF	548,00 CHF
• Etablissement et proposition de concepts d'aménagements routiers, paysagers et urbains de l'espace public par secteur. Reprise et complément de l'étude établie par Jaquier Pointet SA et Fisher & Montavon de 2007.	24	137,00 CHF	3'288,00 CHF
• Description et chiffrage estimatif des travaux projetés par secteur (avant-devis, +/- 20%).	30	137,00 CHF	4'110,00 CHF
	2	162,00 CHF	324,00 CHF
• Planification des travaux avec proposition d'un ordre de priorité des secteurs à réaménager.	4	137,00 CHF	548,00 CHF
• Séances de travail, de discussion et de validation avec la Municipalité.	6	137,00 CHF	822,00 CHF
	2	162,00 CHF	324,00 CHF
• Visites de terrain sur place.	6	137,00 CHF	822,00 CHF
• Rédaction d'un rapport de synthèse de l'étude préliminaire avec visualisation des secteurs, description des travaux et estimation des coûts.	20	137,00 CHF	2'740,00 CHF
• Etablissement d'un plan directeur général avec la planification des travaux et visualisation des aménagements proposés par secteur.	12	114,00 CHF	1'368,00 CHF
• Etablissement de coupes-types de principe des aménagements proposés par secteur.	16	114,00 CHF	1'824,00 CHF
• Séance de présentation des résultats de l'étude préliminaire.	2	137,00 CHF	274,00 CHF
	2	162,00 CHF	324,00 CHF
Total phase 1 Etude préliminaire (HT)	146		19'508,00 CHF
TOTAL HONORAIRES H.T.	146		19'508,00 CHF
Frais et déplacement (3%)			585,25 CHF
Rabais exceptionnel (8%)		-	1'607,45 CHF
TOTAL H.T.			18'485,80 CHF
T.V.A. (7.7%)			1'423,40 CHF
TOTAL T.T.C			19'909.20 CHF

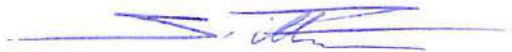
Remarque :

- Aucun relevé géométrique n'est prévu dans cette offre.
- Si les prestations effectuées sont inférieures au montant ci-dessus, seules les heures réellement effectuées seront facturées.
- Ces montants sont calculés sur la base de notre estimation du temps nécessaire et des catégories de personnel à engager sur le mandat. Ils sont valables pour des prestations effectuées dans les deux ans suivants la date de l'offre.
- Toute prestation supplémentaire non comprise dans l'offre devra faire l'objet d'un accord préalable et sera facturée séparément.
- Les prestations d'urbaniste pourraient être complétées de workshops visant une prise en compte des attentes des politiques et/ou des habitant-e-s. Cette démarche participative permettrait de développer un projet au plus près des attentes.

5 Conclusion

Le bureau Jaquier Pointet SA vous remercie vivement pour votre sollicitation et vous confirme d'ores et déjà qu'en cas d'adjudication, tout sera mis en œuvre afin que vous soyez pleinement satisfaits de notre collaboration.

Pour Jaquier Pointet SA, le 30 octobre 2023



Sylvain PITTET



Guillaume FAVRE

Pour accord sur le montant des honoraires, qui s'élèvent à Fr. 19'909.20 T.T.C.

Date et lieu :

Le mandant :

Signature du mandant :

Préavis Municipal n° 08/2023

Crédit pour l'établissement d'un plan directeur d'investissement communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Christiane Baudraz, Claire Javet et M. Markus Hoh, rapporteur, s'est réunie le lundi 28 novembre 2023 à la Maison de Commune afin d'étudier l'objet précité. Mme Christiane Gri, municipale en charge du dossier, et Monsieur Mikaël Guilloud, syndic, étaient présents pour nous fournir les informations nécessaires. Nous les en remercions.

Plusieurs raisons plaident, selon la Commission, en faveur de cette étude. Tout d'abord, nous y reconnaissons la volonté de la municipalité de s'attaquer aux retards d'investissements dans certains domaines importants : canalisations, état des routes, espace public, etc. Cela implique des projets à long terme et des investissements conséquents. Mais comme le montre le budget communal, la capacité de financement est extrêmement limitée et chaque investissement doit être bien évalué. Pour ce faire, la commission considère que la réalisation d'une étude est appropriée pour

- 1) lister les projets nécessaires
- 2) estimer les investissements nécessaires et
- 3) établir une priorisation à moyen/long terme afin d'assurer des finances saines. Sous cet angle, l'étude aidera également à la fixation du taux d'imposition à long terme.

La commission a aussi discuté en détail de l'étude, de sa portée et de son résultat attendu.

- **Durée d'étude** : Il est prévu d'avoir des résultats dans 3-4 mois (premier semestre 2024), afin de pouvoir planifier et lancer les premiers projets à partir de fin 2024.
- **Offre de l'entreprise Jaquier Pointet SA** : la commission a pris connaissance du fait qu'il n'y a eu qu'une demande d'offre, ce qui va à l'encontre de ce qui avait été demandé dans notre rapport lors de la précédente séance du Conseil. Mais nous reconnaissons le fait que cela fait sens de travailler avec cette entreprise qui avait déjà réalisé une étude en 2007. Elle a travaillé sur le nouveau plan d'affectation communal et a une bonne connaissance de la commune. Cela serait difficile pour d'autres entreprises de récolter toutes les informations dans un temps court. Le prix de l'étude nous semble très raisonnable au vu du travail à faire. Nous soutenons la municipalité de prévoir un crédit de l'étude à 25'388.15 CHF dans le préavis par rapport à l'offre (19'909,20 CHF) pour y inclure d'éventuels imprévus pertinents qui aideraient à atteindre les objectifs cités dans le préavis.
- **Contenu de l'étude** : La commission s'est permise de suggérer de si possible inclure dans l'étude, en sus des routes, des canalisations et de l'aménagement de l'espace public, des projets tels qu'une centrale de chauffage ou la numérisation des canalisations et d'autres données géographiques.

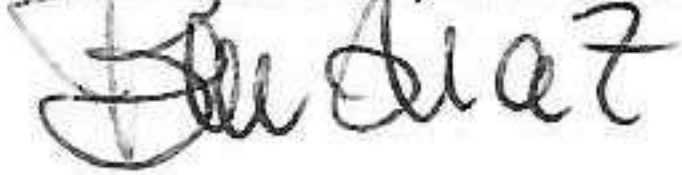
- **Résultat attendu de l'étude :** Nous avons mis en avant qu'il est nécessaire de donner aux auteurs de l'étude plusieurs critères à respecter ce qui permettra ensuite de différencier les exigences techniques minimales, de pouvoir utiliser des synergies entre certains projets (ouverture d'une route, réfection du réseau de distribution de l'eau et l'électricité etc.) et d'avoir des projets aussi modulaires que possible, pouvant être traités de manière échelonnée et individuelle. Dans ce contexte, il est également important d'évaluer des scénarios et options différents afin que la commune dispose d'une certaine flexibilité et de possibilités d'influence lors de la définition (taille, ampleur, exigences techniques etc.) et du choix des projets. Il serait ainsi possible d'effectuer le strict minimum pour certains projets et de prévoir certaines options avec des finitions plus sophistiquées ou esthétiques pour d'autres.
- **Collaboration :** La commission se considère comme responsable à l'avenir, aux côtés de la commission de gestion et d'urbanisme, et se tient prête à soutenir la municipalité pour l'étude, la planification ultérieure et la mise en œuvre à long terme du plan d'investissement, et attend en contrepartie une implication correspondante dans les activités et les décisions de la municipalité. Selon l'avis de la commission des finances, il est primordial de travailler en collaboration constructive et en toute transparence avec le conseil communal pour réaliser ces futures démarches de grande ampleur.

Pour résumer, dans ces conditions, la commission des finances soutient la demande de la municipalité d'établir ce plan directeur d'investissement pour garantir un équilibre des finances communales. La commission propose donc à l'assemblée d'approuver le préavis n° 8/2023 et de créer avec l'aide de ce crédit d'étude un plan directeur d'investissement en 2024 pour les raisons précitées.

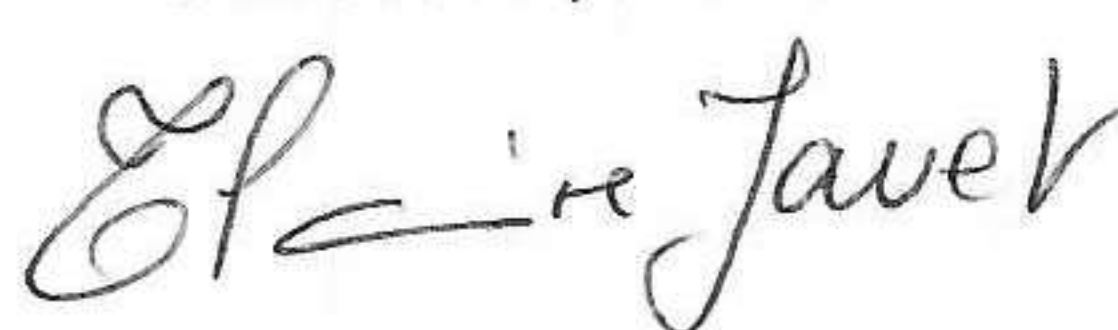
Bonvillars, le 18 décembre 2023

Pour la Commission :

Christiane Baudraz, membre



Claire Javet, membre



Markus Hoh, rapporteur

